

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024



ENTRE
BIEVRE
ET **RHONE**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

► SOMMAIRE

RETOUR EN IMAGES	PAGE 3
PRÉSENTATION DE L'INTERCOMMUNALITÉ	PAGE 7
CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT	PAGE 13
RAPPORT FINANCIER	PAGE 15
SERVICES TRANSVERSAUX	PAGE 19
ÉCONOMIE	PAGE 25
TOURISME	PAGE 37
ENVIRONNEMENT	PAGE 43
LOGEMENT	PAGE 57
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	PAGE 61
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	PAGE 67
DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE	PAGE 77
VOIRIE	PAGE 79
TRANSPORTS	PAGE 83
SOLIDARITÉ	PAGE 87
CULTURE	PAGE 121
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	PAGE 117

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE



Rapport d'activité 2024

Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône
9 rue du 19 mars 1962 - 38550 Saint-Maurice-l'Exil
04 74 29 31 00 - accueil@entre-bievreethone.fr

Directrice de la publication : Robert Duranton

Rédaction : Services de la Communauté de communes
& Service communication

Mise en page : Carine Hilaire, Juliette Polidori, Coline
Mirmand, sur une création de l'agence Réciproque

Impression : XXXXXXXX

Tiré à XXX exemplaires - XXXXXXXX 2025



1 Janvier : Les travaux de sécurisation de l'entrée du village de Sonnay, situés au niveau de l'intersection de la route de Bougé et du chemin de la plaine, sont achevés après 3 mois de chantier pour un montant d'investissement de 136 000 € HT pris en charge par la Communauté de communes.

2 Mardi 6 et 13 février : Les 2 réunions publiques organisées à Clonas-sur-Varèze (en photo) et Saint-Barthélémy ont réuni 235 participants autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, phase cruciale dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

3 Mercredi 7 et samedi 10 février : À la médiathèque d'Agnin, Pierrick Taisne, directeur adjoint de la rédaction news chez RMC sport,

anime une conférence de rédaction dans le cadre de la résidence de journalisme « Le Monde commence à ma porte #3 ».

4 Février : Les travaux de la rue de la commune 1871 à Saint-Maurice-l'Exil se poursuivent. Début des démolitions et des terrassements, mise en place des bois debout pour les jardinières et des emmarchements devant les commerces.

5 Lundi 4 mars : Lancement inaugural pour le réseau de transport Le 37, cofinancé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

6 Samedi 30 mars : Franc succès pour la première édition du Festival NUMERIS à Clonas-sur-Varèze. Un événement organisé par la cellule de veille numérique « Écran total » qui a rassemblé 200 participants et une quinzaine de partenaires.



RETOUR EN IMAGES

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE



7

© Renaud Vézir

7 Mardi 2 avril : Signature du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » par les partenaires politique de la ville dont l'État, le Département de l'Isère, la CAF, France Travail, les communes de Péage-de-Roussillon et Roussillon...

8 Samedi 12 avril : Inauguration du chemin de la Varèze à Monsteroux-Milieu, un chantier d'envergure qui s'élève à 284 000 €. Les objectifs : aménagement d'une voie verte, création de places de parking, élargissement de la chaussée et sécurisation de la traversée piétonne...

9 Vendredi 3 mai : Soirée de clôture pour la résidence d'illustration de Clara Corman, accueillie sur le réseau ÉCuME dans le cadre du projet « 1m³ cube de lecture », à Saint-Romain-de-Surieu.

10 Samedi 1^{er} juin : Le gagnant de la 6^e édition de Fun en Bulles, le prix BD jeunesse du réseau ÉCuME Médiathèques est « Sacha » de Thitaume et Stella Lory. Plus de 600 jeunes ont participé, lu les six BD proposées et voté pour leur préférée.

11 Dimanche 16 juin : Retour sur le marché à la ferme des producteurs d'Entre Bièvre et Rhône, à la Ferme Spiruline du Dauphiné à Moissieu-sur-Dolon. Sur chaque marché, une gamme variée de bons produits locaux est proposée ainsi qu'une visite de l'exploitation accueillante.

12 Samedi 7 et dimanche 12 juin : La fin de l'année scolaire a été l'occasion pour les élèves du Conservatoire 6/4 de présenter leur travail, avec entre autres, le concert Sax' Piano et Danse à Saint-Clair-du-Rhône et la Rencontre des Orchestres à Saint-Maurice-l'Exil..



8

© EBER



9

© EBER



10

© EBER



11

© EBER



12

© EBER



12

© EBER



13

©EBER

© Renaud Vezin



13

© Renaud Vezin



14

© Renaud Vezin



14

© Renaud Vezin



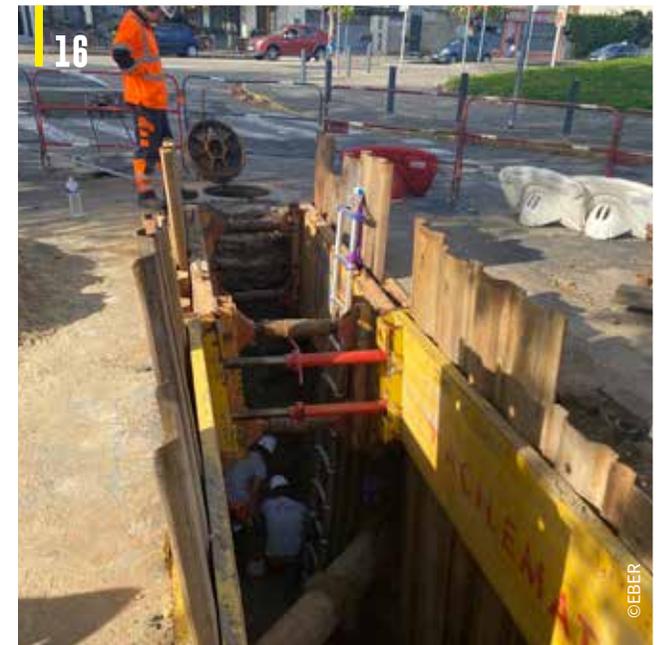
15

© EBER



15

© Air Drone Solution



16

© EBER

13 Durant tout l'été : La saison estivale touristique a été riche d'expériences à vivre, concoctées par l'Office de tourisme Entre Bièvre et Rhône. Parmi les nouveautés de cette année : une déambulation théâtralisée à Moly-Sabata à Sablons, ou encore la balade au coucher du soleil à Assieu.

14 Juin et juillet : La Compagnie Bigre! a investi les quartiers politique de la ville et le territoire Entre Bièvre et Rhône pour une résidence participative avec le projet « Entre ici et là : les retrouvailles ». De nombreuses actions artistiques ont eu lieu.!

15 Samedi 14 septembre : Inauguration du chantier de requalification de la rue de la Commune 1871 et de l'espace Marcel-Noyer dans le centre de Saint-Maurice-l'Exil. Le projet inclut la valorisation des modes doux, l'intégration de zones végétalisées, la gestion des eaux pluviales... Un chantier financé par la Commune de Saint-Maurice-l'Exil et la Communauté de communes..

15 D'octobre à décembre : Le chantier sur la place de la République à Roussillon vise le renouvellement du réseau d'eau potable et la mise en séparatif du réseau d'assainissement. Ces travaux incluent la pose de 260 mètres de réseau et des travaux connexes pour optimiser l'exploitation des installations, pour un coût total d'environ 250 000 € HT.

RETOUR EN IMAGES

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE



17

© EBER



18

© Commerce et Savoir-Faire



19

© EBER



19

© EBER



20

© EBER



21

© Simon Grass

17 Octobre : En ce mois de sensibilisation au cancer du sein, la Communauté de communes a organisé plusieurs temps forts : atelier de palpation, conférence... afin de sensibiliser le grand public.

18 Samedi 5 et dimanche 6 octobre : La deuxième édition du Salon de l'Habitat sur le territoire a rassemblé 45 acteurs locaux pour près de 900 visiteurs. Artisans, créateurs, commerçants tous ont répondu présents pour animer ce week-end dédié à l'univers de la maison à travers des stands, ateliers et conférences.

19 Du mercredi 16 au samedi 19 octobre : Première édition des ÉcoDécouvertes, quatre jours consacrés à l'environnement. Projection, conférences, stands, ateliers... pour mieux comprendre les enjeux environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

20 Vendredi 29 novembre 2024 : Présentation du programme d'accompagnement sur l'agroforesterie et l'hydrologie régénérative aux agriculteurs, à Moissieu-sur-Dolon. L'objectif ? Sensibiliser à cette démarche qui consiste en l'association d'arbres, de cultures ou d'animaux d'élevage dans un même système de production agricole, tout en réfléchissant à la mise en place de moyens de répartition et de stockage de l'eau.

21 Du 29 novembre au 1^{er} décembre 2024 : La 36^e édition des Rencontres du Cinéma de Beaurepaire a vu plus de 1 400 spectateurs venir profiter des séances au cinéma l'Oron et 1 011 jeunes bénéficier de projections dédiées aux écoliers du territoire EBER.

22 Mardi 3 décembre 2024 : Les élus se sont rendus sur le site de la zone d'activités de Champlard, à Beaurepaire, pour constater la fin du chantier des fouilles archéologiques. Cette 2^e phase a mis à jour plus de 1 400 vestiges d'activités artisanales.



22

© EBER

un territoire à portée de main...

2024

PRÉSENTATION DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Créée le 1^{er} janvier 2019, Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes est née du regroupement des Communautés de communes du Pays Roussillonnais et du Territoire de Beaurepaire.

37

communes

69 968

habitants

66

élus communautaires

+ DE 350

délibérations

PRÉSENTATION DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE



LES COMPÉTENCES

La Communauté de communes exerce des missions spécifiques :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Proposer aux entreprises, aux commerçants, aux agriculteurs des conditions favorables à l'exercice de leurs activités,
- Soutenir la création d'emplois.

GESTION DES DÉCHETS

- Collecter les déchets des particuliers et des entreprises,
- Sensibiliser à la pratique du tri et du compostage.

VOIRIE

Aménager, entretenir et sécuriser les voies communautaires.

L'EAU

- Distribuer l'eau potable,
- Collecter et traiter les eaux usées et pluviales,
- Préserver les milieux aquatiques,
- Prévenir les risques d'inondations,
- Entretien et aménagement des cours d'eau.

ENVIRONNEMENT

- Développer les énergies renouvelables,
- Protéger les espaces naturels remarquables,
- Agir pour la qualité de l'air,
- Lutter contre l'ambrosie.

TRANSPORTS

Développer une offre de transports collectifs et à la demande plus opérationnelle.

TOURISME

Valoriser et animer l'offre touristique du territoire.

CULTURE

Créer et gérer les équipements culturels : conservatoire, médiathèque, cinéma l'Oron, salles de spectacles...

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Définir l'organisation du territoire et instruire les permis de construire.

LOGEMENT

Organiser le développement d'une offre de logements accessibles à tous.

ACTION SOCIALE

Accompagner les habitants dans leurs projets.

SPORT

Créer et gérer les équipements sportifs : centre aquatique Aqualône, piscines Charly-Kirakossian et intercommunale à Beaurepaire, gymnase intercommunal à Beaurepaire, complexes sportifs Pierre Quinon et Frédéric Mistral...

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Développer l'usage des nouvelles technologies.

ENFANCE

Proposer une offre d'accueil et des animations dédiées aux enfants et aux adolescents : relais petite enfance, crèches, accueils de loisirs...



PRÉSENTATION DE L'INTERCOMMUNALITÉ

LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

» LE BUREAU :
LA PRÉSIDENTE,
LES VICE-PRÉSIDENTES,
LES VICE-PRÉSIDENTS,
LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS.



SYLVIE DEZARNAUD

Présidente
Conseillère
municipale à
Revel-Tourdan



ROBERT DURANTON

1^{er} vice-président
aux finances et à
l'agriculture
Maire de Roussillon



GILLES VIAL

2^e vice-président à
l'économie et aux
entreprises
Maire de
Salaise-sur-Sanne



PHILIPPE GENTY

3^e vice-président
à l'aménagement
du territoire et à
l'urbanisme
Maire de Saint-
Maurice-l'Exil



RÉGIS VIALATTE

4^e vice-président au
tourisme, au commerce
de proximité et à
l'artisanat
Maire de Clonas-
sur-Varèze



JEAN-CHARLES MALATRAIT

5^e vice-président au
cycle de l'eau (eaux,
assainissement)
Maire de Chanas



ISABELLE DUGUA

6^e vice-présidente
à la culture, au
patrimoine et au
port de plaisance des
Roches-de-Condrieu
Maire des Roches-de-
Condrieu



ANDRÉ MONDANGE

7^e vice-président à la
politique de la ville,
au CISPD*, à la santé
et aux affaires sociales
Maire du Péage-de-
Roussillon



BÉATRICE MOULIN-MARTIN

8^e vice-présidente
à l'emploi et à
l'insertion
Adjointe au Maire de
Beaurepaire



AXEL MONTEYREMAR

9^e vice-président à
l'environnement et
au développement
durable
Maire de Saint-Julien-
de-L'Hermis



SERGE MERCIER

10^e vice-président
à la mobilité et aux
transports
Maire de Primarette



JEAN-MICHEL SEGUI

11^e vice-président à
la petite enfance
Maire d'Assieu



CHRISTELLE GRANGEOT

12^e vice-présidente
au logement et aux
gens du voyage
Maire de Bellegarde-
Poussieu



GILLES BONNETON

13^e vice-président
au sport
Maire de Cheyssieu



ELISABETH TYRODE

14^e vice-présidente
au numérique
Maire de Chalon



CLAUDE LHERMET

15^e vice-président à
la communication et
aux mutualisations
Maire de Sonnay



GÉRARD BECT

Conseiller délégué
aux équipements
communautaires
Maire de Saint-
Barthélemy



JACQUES GARNIER

Conseiller délégué
à la gestion des
déchets
Maire de Cour-et-Buis



SANDRINE LECOUTRE

Conseillère déléguée
à l'enfance et à la
jeunesse
Maire de
Saint-Clair-du-Rhône



CHRISTIAN MONTEYREMAR

Conseiller délégué à
la voirie
Maire d'Agny



LAURENT TEIL

Conseiller délégué
à la Gestion des
Milieux Aquatiques
et à la Prévention des
Inondations (GEMAPI)
Maire de Sablons

NOTE : ces informations sont celles en vigueur au 16 décembre, dernière séance du Conseil communautaire de l'année 2024. Robert Duranton est Président de la Communauté de communes depuis le 3 mars 2025.

* Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

» LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



DELPHINE ALBUS

Adjointe au Maire du
Péage-de-Roussillon



**SÉBASTIEN
ANDRÉ**

Maire de Bougé-
Chambalud



**XAVIER
AZZOPARDI**

Adjoint au Maire de
Salaise-sur-Sanne



YANN BERHAULT

Maire de Jarcieu



**JOSETTE
BONNET**

Adjointe au Maire de
Roussillon



**GÉRARD
BOUSSARD**

Conseiller municipal à
Roussillon



**FRANÇOISE
BUNIAZET**

Adjointe au Maire de
Salaise-sur-Sanne



**JEAN-PIERRE
CHARDON**

Maire de Saint-Alban-
du-Rhône



**AÏDA
CHOUCHANE**

Adjointe au Maire de
Saint-Maurice-l'Exil



NELLY CLARET

Maire
d'Auvervives-sur-
Varèze



**LOUIS
CORRADINI**

Adjoint au Maire de
Saint-Maurice-l'Exil



**RAYMONDE
COULAUD**

Adjointe au Maire de
Chanas



**SÉBASTIEN
COURION**

Conseiller municipal
au Péage-de-
Roussillon



MICHEL CROS

Maire de Saint-Prim



**THIERRY
DARBON**

Adjoint au Maire du
Péage-de-Roussillon



**FRÉDÉRIC
DESSEIGNET**

Conseiller municipal à
Saint-Clair-du-Rhône



MARYAM DIARRA

Conseillère
municipale à
Roussillon



**JEAN-MICHEL
DOLPHIN**

Maire d'Anjou



**JEAN-LUC
DURIEUX**

Maire de Pisieu



YANN FLAMANT

Adjoint au Maire de
Beaurepaire



GABRIEL GIRARD

Maire de La Chapelle-
de-Surieu



**DOMINIQUE
GIRAUD**

Adjointe au Maire de
Salaise-sur-Sanne



**MARIE-CHRISTINE
HAINAUD**

Adjointe au Maire de
Roussillon



LAURENT ILTIS

Maire de Pact



**JEAN-PAUL
IMBLLOT**

Conseiller municipal
au Péage-de-
Roussillon



**MARIE-FRANCE
LIBERO**

Adjointe au Maire de
Saint-Maurice-l'Exil



**NATHALIE
LINOISSIER**

Conseillère
municipale à
Roussillon



GILBERT MANIN

Maire de
Moissieu-sur-Dolon



DENIS MERLIN

Maire de
Monsteroux-Milieu



OLIVIER MERLIN

Conseiller municipal à
Saint-Clair-du-Rhône



ANNIE MONNERY

Adjointe au Maire de
Beaurepaire



**NATHALIE
MOREL**

Conseillère
municipale à Sablons



**ROBERT
MOUCHIROUD**

Maire de Saint-
Romain-de-Surieu

» PRÉSENTATION DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE



PRÉSENTATION DE L'INTERCOMMUNALITÉ

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



KARELLE OGIER

Maire de Montseveroux



MICHEL PASCAL

Maire de Pommier-de-Beurepaire



YANNICK PAQUE

Maire de Beurepaire



JEAN-FRANÇOIS PAVONI

Adjoint au Maire de Roches-de-Condrieu



RENÉ PEY

Adjoint au Maire de Roussillon



CHRISTINE RABIER

Adjointe au Maire de Saint-Maurice-l'Exil



JEAN-MARC REY

Maire de Vernioz



VÉRONIQUE ROBERJOT

Adjointe au Maire du Péage-de-Roussillon



MARC ROUSVOAL

Adjoint au Maire de Roussillon



CLAUDE RULLIERE

Adjoint au Maire de Saint-Maurice-l'Exil



LUC SATRE

Maire de Ville-sous-Anjou



KÉNAN SOLMAZ

Conseiller municipal à Beurepaire

Les communes ne disposant que d'un seul conseiller communautaire titulaire ont un suppléant.

La liste complète des élus communautaires est disponible sur www.entre-bievreethone.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

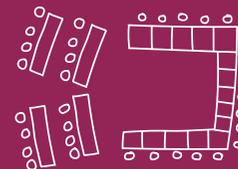
Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE



FONCTIONNEMENT DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

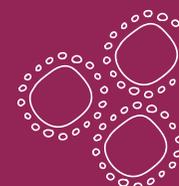
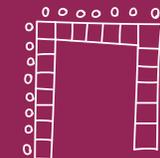


Le conseil communautaire

66 élus votent la mise en œuvre des projets

Le bureau

Composé de la présidente, des vice-présidents, des conseillers délégués, il examine les projets et prépare les propositions qui seront soumises au vote du conseil communautaire



Les commissions thématiques

Présidées par les vice-présidents et ouvertes aux conseillers municipaux, elles développent des projets qui relèvent de leur domaine :

- Finances
- Agriculture
- Économie / Entreprises
- Aménagement du territoire / Urbanisme
- Tourisme / Commerce de proximité / Artisanat
- Grand cycle de l'eau
- Culture / Patrimoine
- Politique de la ville / CISPD / Santé / Affaires sociales
- Emploi / Insertion
- Environnement / Développement durable
- Mobilités / transports
- Voirie
- Petite Enfance / Enfance / Jeunesse
- Logement / Gens du voyage
- Sport
- Numérique
- Communication
- Équipements communautaires

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE

S²LO



CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

Le CLD, Conseil Local de Développement d'Entre Bièvre et Rhône, est une instance de dialogue, de concertation et de participation citoyenne. Il a pour vocation d'apporter des réflexions et de faire des propositions à EBER sur des thématiques concrètes.

► I CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

UNE ANNÉE 2024 PRODUCTIVE

Plusieurs groupe-projets se sont créés pour réfléchir collectivement sur des thématiques choisies.

>> Groupe-Projet « Mobilités »

Le CLD a rendu aux élus un avis sur les mobilités qui se structure en deux parties :

■ Faciliter la mobilité sur ce territoire

En renforçant l'offre en transport en commun : le CLD salue le travail d'Entre Bièvre et Rhône sur le nouveau réseau le 37 et a rédigé des remarques/préconisations d'amélioration.

En accompagnant le développement des mobilités partagées : le CLD, via des propositions d'actions invite EBER à travailler sur deux thèmes non traités : le covoiturage et l'autopartage.

En développant la mobilité solidaire : le CLD encourage EBER à renforcer ses partenariats et à communiquer sur ses actions.

■ Organiser une mobilité plus durable

En développant les modes doux : le CLD fait des propositions sur le schéma modes doux d'EBER comprenant la création d'une commission mixte/conseil des mobilités, la priorisation pour les travaux de l'axe Beaurepaire-St-Barthélémy (retenue par EBER), l'étude de tracés complémentaires et la réalisation d'aménagements cyclables.

En proposant des services aux usagers : en parallèle des investissements dans l'aménagement de pistes

cyclables, le CLD invite EBER à développer les services autour de la pratique du vélo : sur l'apprentissage/promotion du vélo, sur l'installation d'équipements de service ou encore sur la mise en place d'incitations.

>> Groupe-Projet « Gestion des déchets »

Le CLD a rendu aux élus un avis sur le financement du service public de gestion des déchets dans lequel :

- Il fait part de prérequis à la mise en œuvre d'une réforme du financement

- Il annonce être favorable à l'inclusion d'une part incitative dans le financement du service et propose de retenir le scénario 3 « REOM incitative ».

- Il précise 2 points de vigilance quant à la mise en œuvre de ce scénario :

- La transparence à avoir quant à la définition du mode de calcul de la part fixe du service ($\pm 75\%$).

- La réflexion à aborder quant au traitement du volet social de cette tarification.

- Il avertit que la réussite de la mise en place de ce scénario dépendra de 2 éléments :

- Une communication claire, anticipée, réfléchie et qui n'oublie personne.

- Des campagnes de sensibilisation et des outils d'accompagnement.

>> Groupe-Projet « Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale » (SAAT)

Dans sa volonté d'aller vers l'habitant, le CLD a organisé, en partenariat avec le réseau ÉCuME et le service



agriculture, 4 projections-débats sur l'agriculture lors du « mois du doc » en novembre 2024 :

- 2 projections de « *La ferme des Bertrand* » : à Cour-et-Buis, suivies d'un témoignage d'un agriculteur local et à Moissieu-sur-Dolon (témoignage de l'association Terre de liens).

- 1 projection de « *La Restanza* » à Sonnay suivie d'un témoignage d'un agriculteur local.

- 1 projection de « *La Théorie du Boxeur* » suivie d'un témoignage d'un acteur de l'agroécologie.

Ces événements ont réuni en moyenne une trentaine de personnes.

>> Groupe-Projet « Changement Climatique »

Le CLD a accompagné le service Energie-Climat d'EBER dans l'organisation de la première édition des EcoDécouvertes ainsi que dans l'élaboration de l'exposition sur le PCAET. Toujours dans sa volonté d'aller vers l'habitant, le CLD a participé aux EcoDécouvertes en animant des ateliers « Apérofresque de la biodiversité » et « consomètre ».

Plus d'information sur l'activité du CLD et sur les travaux réalisés : <https://www.entre-bievretrhone.fr/comcom/conseil-local-developpement>

2 0 2 4

RAPPORT FINANCIER

Les budgets d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes s'organisent de la façon suivante :

- 1 budget général EBER
- 9 budgets annexes EBER : Zone d'Activités Rhône-Varèze, Zone d'Activités Plein-Sud, Zone d'Activités RN7 Louze/Clos Ducurtail/Les Bruyères, Assainissement, Eau, Transports, Tourisme, Port de Plaisance des Roches-de-Condrieu et Redevance Incitative
- 1 budget SEMIG

FONCTIONNEMENT

116 549 155 €

de recettes

93 343 150 €

de dépenses

INVESTISSEMENT

28 806 873 €

de recettes

38 237 668 €

de dépenses

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Budgets	Fonctionnement			Investissement			Résultat Global
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	
Budget général	83 118 826 €	69 064 343 €	14 054 483 €	14 277 811 €	21 205 270 €	-6 927 459 €	7 127 023 €
BA Plein Sud	2 521 376 €	2 491 494 €	29 882 €	2 491 494 €	2 510 369 €	-18 875 €	11 007 €
BA Rhône Varèze	110 261 €	110 401 €	-140 €	209 022 €	116 605 €	92 417 €	92 277 €
BA autres zones économiques*	1 259 150 €	1 149 460 €	109 690 €	3 536 400 €	3 224 436 €	311 964 €	421 654 €
BA Transport	2 304 694 €	2 251 147 €	53 547 €	79 843 €	35 266 €	44 577 €	98 124 €
BA Tourisme	757 705 €	469 581 €	288 124 €	196 282 €	170 868 €	25 414 €	313 538 €
BA Assainissement	10 084 162 €	6 274 338 €	3 809 824 €	3 398 275 €	4 571 694 €	-1 173 419 €	2 636 404 €
BA Eau	13 284 597 €	9 004 390 €	4 280 208 €	4 017 568 €	5 973 307 €	-1 955 739 €	2 324 468 €
BA Port de plaisance	628 658 €	584 256 €	44 401 €	229 644 €	238 459 €	-8 815 €	35 586 €
BA redevance incitative	2 479 726 €	1 943 739 €	535 987 €	370 534 €	191 393 €	179 141 €	715 127 €
Totaux	116 549 155 €	93 343 150 €	23 206 005 €	28 806 873 €	38 237 668 €	-9 430 795 €	13 775 209 €
Résultat global	13 775 209 €						

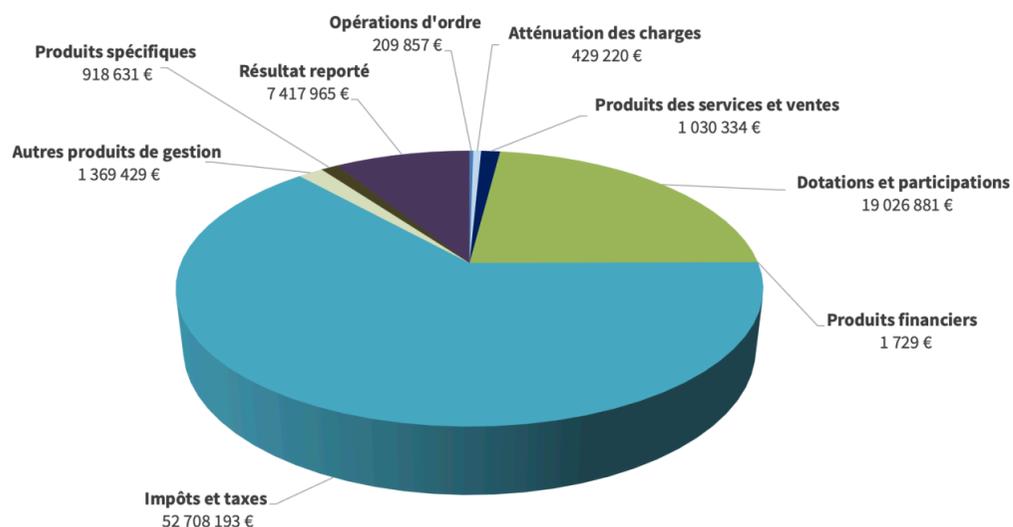
* BA autres zones économiques : RN7 Louze à Clonas / Clos Ducurtill à Roussillon / Les Bruyères à Agnin



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (BUDGET GÉNÉRAL)

La section de fonctionnement 2024 s'établit à 83 118 826 € de recettes pour 69 064 343 € de dépenses, soit un excédent de fonctionnement de 14 054 483 €.

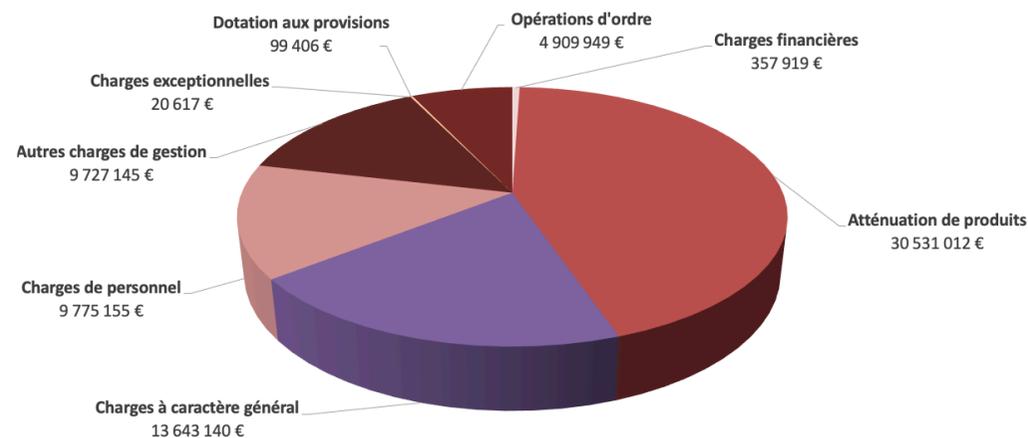
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



Pour 2024, les taux d'imposition sont les suivants :

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 24,68 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 1,20 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 2,58 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 12 %

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

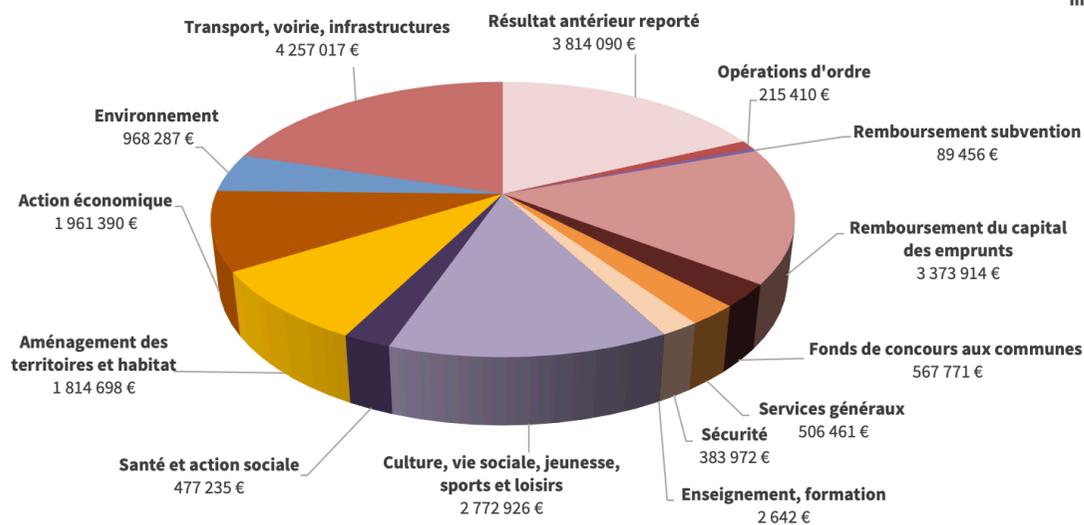
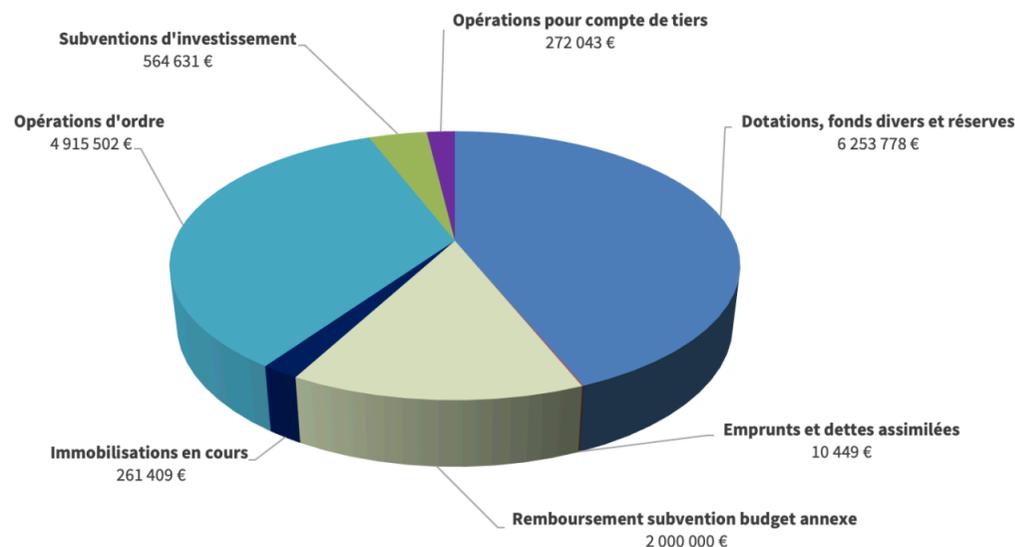


LA SECTION D'INVESTISSEMENT (BUDGET GÉNÉRAL)

La section d'investissement 2024 s'établit à 14 277 811 € de recettes pour 21 205 270 € de dépenses, soit un besoin de financement d'investissement de 6 927 459 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT





SERVICES TRANSVERSAUX

Les services transversaux viennent en appui des services opérationnels pour les aider à mener à bien leurs missions.

264

agents au 31 décembre 2024

RESSOURCES HUMAINES

Entre Bièvre et Rhône compte 264 agents au 31 décembre 2024 (soit 230,04 agents en équivalent temps plein rémunérés sur l'année), dont 195 fonctionnaires, 56 contractuels permanents et 13 contractuels non permanents.

54 % des agents sont des femmes et 46 % sont des hommes. L'âge moyen des agents de la collectivité est de 47 ans.

La répartition des agents permanents est la suivante : 17 % catégorie A, 36 % catégorie B, 47 % catégorie C.

Les mouvements en 2024 : EBER a enregistré 32 arrivées d'agents (contractuels 41 %, mutation 31 %, remplacement 22 %, autres cas 6 %) et 31 départs (dont fin de contrat 45 %, mutation 19 %, démission 16 %, départ en retraite 10 %, mise en disponibilité 3 %, autres cas 8 %).



CHIFFRES CLÉS

851 arrêts et contrats réalisés

185 arrêts de travail saisis

70 agents bénéficient d'une journée de télétravail par semaine

89 avancements d'échelon

9 avancements de grade

6 promotions internes

70,9 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Optimisation du processus de recrutement

En 2024, le service Ressources Humaines a travaillé à optimiser le processus de recrutement des agents. Pour ce faire, **les différentes étapes de recrutement ont été identifiées** : définition du besoin avec les services, rédaction de l'annonce, organisation des jurys, réponses aux candidats retenus et non-retenus... En parallèle, la collectivité s'est dotée de l'**outil collaboratif Flatchr**. Partagé entre le service RH et les autres services de la Communauté de communes, Flatchr a permis de gagner en efficacité tant au niveau de la diffusion des annonces, que de la transmission des candidatures aux services mais également dans leur suivi administratif. Du 1^{er} septembre 2024 (date de mise en route) au 31 décembre 2024, **184 candidatures ont été récoltées via Flatchr**. 58 % de ces candidatures provenaient de la plateforme Indeed. Sur cette période, le temps moyen de recrutement pour un poste était de 89 jours.

Marque employeur : EBER sur Welcometothejungle

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône dispose d'une page vitrine sur Welcometothejungle. **L'objectif : gagner en visibilité, faire connaître la Communauté de communes aux futurs candidats de façon moins traditionnelle et diffuser les offres d'emploi**. Ainsi, le service Ressources Humaines a travaillé en 2024 avec la direction, les agents des services et le prestataire pour organiser une campagne photo ainsi que le tournage de plusieurs vidéos-métiers. Le service a également rédigé et intégré l'ensemble du contenu sur la page. En 2024, la page a été vue 1 344 fois avec un taux de clic pour postuler par ce biais à 3,5 %.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE



HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

En 2024, le service a fait l'acquisition de 6 DATI (Dispositif d'Alerte pour Travailleur Isolé) supplémentaires pour les sites suivants et pour un montant de 3 427 €:

- Station d'épuration d'Auberives-sur-Varèze
- Poste de relevage des eaux au Péage-de-Roussillon
- Station d'épuration de Saint-Alban-du-Rhône et site de compostage du Péage-de-Roussillon
- Piscine Charly-Kirakossian à Roussillon
- Déchèterie de Montseveroux
- Eaux d'Entre Bièvre et Rhône site de Moissieu-sur-Dolon

EBER a également fait l'acquisition de matériel ergonomique pour un montant de 8 250 € (supports PC portables, supports porte-documents, repose-pieds, ballons ergonomiques, pointeurs central rollermousse, piètement de table motorisé).

Sessions de formations effectuées en 2024	Agents EBER	Agents communes	Journées de formation
Sauveteur secouriste au travail - initial	9	56	18
Recyclage Sauveteur secouriste au travail - recyclage	8	112	25
Incendie	22	52	10
Prévention des risques liés à l'activité physique - initial	13	42	14
Prévention des risques liés à l'activité physique - recyclage	1	29	6
Total	53 agents	291 agents	73

FORMATION

Le service formation recueille, **traite les demandes et organise les formations des agents de la Communauté de communes** afin de leur permettre de :

- s'intégrer immédiatement à leur nouveau poste de travail,
- s'adapter à l'évolution de leur métier,
- développer et acquérir de nouvelles compétences.

Le service formation traite aussi les demandes pour l'accueil des stagiaires.

En 2024, **202 agents ont réalisé 1 formation** (toutes formations confondues) avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et d'autres organismes : **43 agents en catégorie A, 54 en catégorie B, 78 en catégorie C et 27 pour les agents de droit privé.**

10 agents ont réalisé leur formation d'intégration, 198 agents leur formation de professionnalisation, 13 agents ont pu accéder à la préparation au concours/examen ou réaliser les tests de positionnement et 1 agent a mobilisé les heures de formation de son compte personnel de formation (CPF).

Notons pour cette année, l'implication des services qui ont contribué à la formation des agents en interne en organisant des sessions collectives en lien avec le cœur de leur métier :

- RGPD : 85 agents sensibilisés,
- Finances : 37 agents formés aux bons de commandes sur le logiciel e.sedit gf
- Prévention : 42 agents formés sur une ou plusieurs formations (Extincteurs, SST (Sauveteur Secouriste au Travail) et PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)).

En 2024, les services de la Communauté de communes ont accueilli :

- 19 stagiaires en observation (stage de moins d'1 semaine),
- 29 stagiaires en formation pratique (stage de + d'1 semaine)
- 3 apprentis respectivement accueillis au service RH, au service Finances et au service des Eaux.

» SERVICES TRANSVERSAUX

COMMUNICATION

Accompagner le déploiement ou l'évolution de services

En parallèle des supports et événements réalisés de façon récurrente chaque année, le service communication a accompagné :

- Le lancement du **nouveau réseau de transport « Le 37 »** en mars 2024, avec la conception d'outils : guide, fiches horaires... (voir page 84).
- Le choix du nom « **Agiter** » pour augmenter la visibilité de la **Dotation d'Action Territoriale** et la création d'une identité visuelle associée ; la construction d'outils de communication : plaquette, page vitrine sur LinkedIn, vidéo... (voir page 35).
- La modification du **rythme de collecte des ordures ménagères** sur les 22 communes de l'ouest du territoire avec la création d'un kit de communication pour les communes ainsi qu'une information des usagers via différents canaux : courrier, site Internet, réseaux sociaux... (voir page 56).



CHIFFRES CLÉS

4 numéros du Terre d'énergies Mag

12 numéros de la lettre interne
« Entre EBER et Nous »

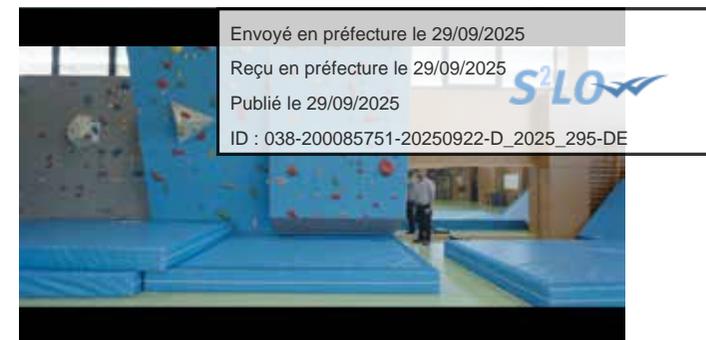
4 936 « suiveurs » Facebook

1 389 abonnés Youtube

- La conception d'un nouveau support, l'**agenda culturel**, qui compile chaque trimestre la programmation du réseau des médiathèques ÉCuME (voir page 110).
- La **fermeture d'Aqualône** avec le déploiement d'un plan de communication en lien avec le délégataire sur site, sur les réseaux sociaux, à travers l'édition d'une plaquette pédagogique... (voir page 45)
- La 1^{re} édition des **ÉcoDécouvertes**, avec le choix du nom de cet événement consacré à la cause environnementale. Un bloc marque spécifique a été créé ainsi qu'une plaquette-programme (voir page 47)

Participer à l'organisation d'événements institutionnels

- Le service a contribué à l'organisation de la 1^{re} édition de l'évènement « **Projet de territoire** » à destination des agents par la réalisation d'une invitation et la compilation de l'ensemble des contributions des directions sur un support charté.
- La fin d'année a été marquée par la préparation de la vidéo des vœux projetée lors des cérémonies (agents et partenaires). **Le clip**, décliné en une version longue et une version courte, **met en avant les compétences de la Communauté de communes à travers le travail de ses agents**. Plus de 50 agents ont participé au tournage.



Extrait du clip réalisé à l'occasion des vœux 2025

INFORMATIQUE

- **Remplacement de serveurs** (hôtes de sessions des serveurs virtuels)
- Mise en place d'un **automatisme permettant de compresser les médias** (photos, vidéos) afin de maîtriser la taille du serveur de fichiers
- Installation d'un poste de supervision (analyse de logs) dans les bureaux du service permettant de **suivre en temps réel les éléments critiques de l'infrastructure**.
- Mise en place de la DENA_v1.0 - Dotation Équipements Numériques aux Agents, ce qui permet de **maîtriser les équipements fournis aux agents**.
- Mise en place d'une SNR - **Stratégie Numérique Responsable** entièrement conçue en interne avec le service Climat Air Énergie (obligation dans le cadre de la loi REEN, Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique)
- **Renforcement de la couverture Wifi des bâtiments** avec remplacement par des bornes Wifi 6.

SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

- Intégration des **réseaux du SIE de Gerbey-Bourrassonnes**
- **Mise en ligne du portail grand public et création de cartes** pour les services (collecte des déchets ménagers notamment)



FINANCES & MARCHÉS PUBLICS

- Amélioration de l'**indice de qualité comptable** : en lien avec le conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP (Direction générale des Finances publiques), ce travail a porté notamment sur les corrections d'erreurs constatées à la fusion, l'amortissement des subventions, le rapprochement d'actifs et l'inventaire comptable, l'intégration des immobilisations en cours...
- Mise en place du **PES (protocole d'échange standard)-marché** afin de permettre la transmission dématérialisée des marchés aux services de la DGFIP.
- Lancement du marché de travaux de **rénovation du centre aquatique Aqualône** avec 18 lots.
- Lancement du concours pour la création de la **maison de l'eau**.
- Formation conjointe pour le **suivi des marchés de travaux**.



CHIFFRES CLÉS

11 budgets (10 EBER et 1 SEMIG)

18 380 écritures comptables

63 procédures de marchés : 16 appels d'offres, 34 marchés à procédure adaptée, 1 concours, 12 consultations à faible montant

13 commissions d'appels d'offres

1 jury de concours

2 commissions consultatives des services publics locaux

▶ SERVICES TRANSVERSAUX

ARCHIVES

Le service archives a pour mission de **collecter, classer, conserver, communiquer et mettre en valeur** les documents essentiels de la collectivité, qu'ils soient sous forme papier papier ou électronique. L'année 2024 a été placée sous le signe de la **conservation** avec l'aménagement du local archives du centre administratif en rayonnages mobiles spécifiques. Avec **ses 1,9 km linéaires** de capacité de stockage, le service sera désormais en mesure de conserver l'intégralité des fonds d'archives actuellement disséminés sur 8 sites du territoire.

Grâce à ses **constantes techniques de 18°C (+/- 1°C) et 50% d'humidité relative**, aux boîtes de conservation spécifiques (carton neutre) et aux systèmes de **lutte contre l'incendie et les intrusions**, le local archives EBER répond aux normes les plus drastiques du domaine de la **conservation patrimoniale**.



CHIFFRES CLÉS

1 900 mètres linéaires = capacité totale du local à archives

25 %
DU

LINÉAIRE OCCUPÉ

soit **500** mètres occupés par les archives de la CCPR et de ses instances fondatrices depuis 1975 ; les registres de délibérations des communautés de communes (EBER, CCPR, CCTB) ; les registres de délibérations des syndicats des eaux du territoire ; de services de la Communauté de communes (finances, marchés publics, urbanisme, économie...)

1929 : date du plus ancien document conservé (projet d'adduction d'eau potable du syndicat des eaux Gerbey-Bourrassonnes)

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE



DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD)

Le DPD veille au respect du cadre légal concernant la protection des données au sein d'EBER et des 37 communes (poste mutualisé).

AFFAIRES JURIDIQUES

Le service a pour mission :

- d'assurer la sécurisation juridique de la collectivité, des actes et de garantir le respect de la réglementation dans l'action publique (rédaction d'écritures en collaboration avec les notaires et avocats)
- de conseiller et assister les services et apporter une expertise juridique dans les domaines variés du droit,
- d'organiser les instances communautaires,
- de gérer les sinistres, contentieux et le portefeuille d'assurances.



CHIFFRES CLÉS

+ DE 360 délibérations

300 décisions

38 sinistres

14 protocoles d'accord signés



ÉCONOMIE

Entre Bièvre et Rhône œuvre en faveur de l'accueil et du développement des activités économiques. Le territoire compte de nombreuses entreprises industrielles, commerciales, artisanales, de services, agricoles...

40 000 €

de chèques cadeaux encaissés
par les commerçants du territoire

370

bénéficiaires du RSA suivis par le
Service d'Accompagnement
Vers l'Emploi

2 456

entreprises artisanales

LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La zone Champlard à Beaurepaire

D'une surface d'environ 25 hectares, l'aménagement de cette zone est confié à Isère Aménagement. **L'année 2024 a été marquée principalement par la réalisation des fouilles archéologiques.**

Elles ont été réalisées sous l'égide du service régional de l'archéologie, chargé de mettre en œuvre, au niveau de la région, la politique de l'État en matière d'archéologie.

D'octobre 2023 à juin 2024, la société Archeodunum avait déjà exploré une première partie de la future zone d'activités de Champlard sur 4,1 hectares : plus de 1 400 vestiges ont apporté un précieux éclairage sur nos prédécesseurs en ces lieux sur plusieurs millénaires, entre le Néolithique, les âges des Métaux et le Moyen Âge. Il avait été découvert des vestiges d'activités artisanales et agricoles (silos à céréales, bâtiments sur poteaux, fosses artisanales, et vastes fours qui témoignaient d'activités de production).

La deuxième phase de l'opération archéologique a repris en septembre 2024, avec une équipe d'une quinzaine de personnes, sur une emprise de 4,5 hectares. Près de 650 vestiges supplémentaires sont ont été dégagés et enregistrés par les archéologues. Les résultats sont dans la continuité de la phase 1, aussi bien par les périodes représentées que par le type des vestiges. C'est à nouveau au Moyen Âge (époque carolingienne, X^e – XI^e siècles après J.-C.) que se rattachent principalement les découvertes. Plusieurs fours sont apparus, dont certains de très gros calibre (jusqu'à 2,20 m de diamètre !). Si l'on peut exclure qu'ils aient servi à la cuisson des poteries, leur usage reste à déterminer.

Pas moins de 2 300 structures archéologiques, appelées plus communément des vestiges, ont été découvertes sur le périmètre de fouilles au Champlard à Beaurepaire.

2 visites de chantier à destination des élus et des entreprises ont été organisées en 2024.



Inspira, espace industriel responsable et multimodal

La zone industrialo-portuaire de Salaise – Sablons, dénommée INSPIRA, est un site stratégique à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du bassin Méditerranée-Rhône-Saône. Elle dispose en effet d'atouts de développement importants du fait, d'une part, de la taille de la zone et de ses réserves foncières disponibles, d'autre part de sa situation géographique (à la croisée des corridors européens et à proximité des agglomérations de Lyon, Grenoble et Valence) associée à une desserte trimodale de grand potentiel (fleuve, rail, autoroute).

L'année 2024 est marquée par l'organisation de l'enquête publique du 8 juillet au 10 septembre 2024 en vue de demander l'autorisation de travaux d'extension du réseau ferroviaire porté par CNR, l'autorisation environnementale de l'aménagement du secteur Nord d'Inspira et l'autorisation d'installations classées pour la protection de l'environnement et pour la création d'une usine de recyclage de plastique portées par Floor to Floor.

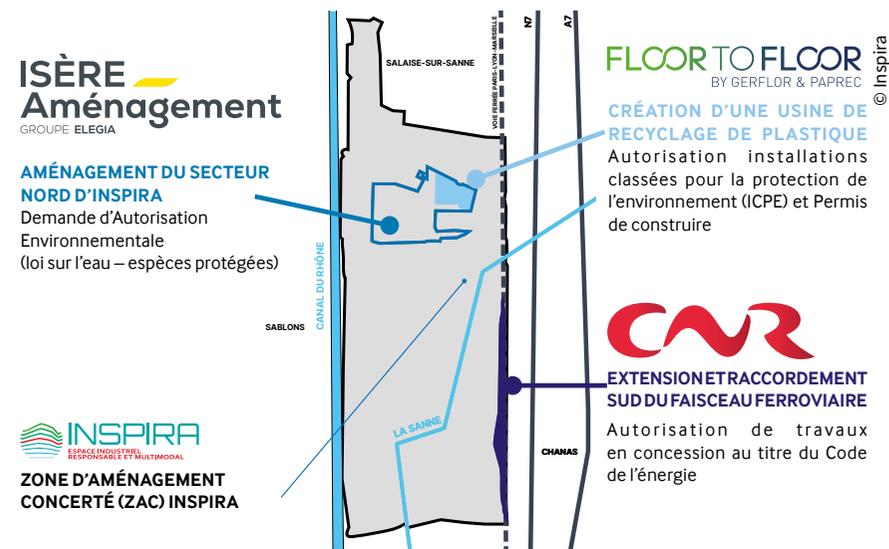
La commission composée de 5 commissaires enquêteurs a rendu un avis favorable assorti de recommandations et prescriptions en décembre 2024. Un mémoire en réponse des différents partenaires a été adressé à la Préfecture en vue d'obtenir l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Inspira a obtenu également la reconnaissance dans les dispositifs régionaux, nationaux et européens par les **3 labels** :

- Parc d'Activités Industrielles Régionales (PAIR) : reconnaissance de son rôle structurant au niveau régional ;
- Projet d'Envergure Nationale et Européenne (PENE) avec à la clé la mutualisation de sa consommation foncière à l'échelle nationale et non plus locale ;
- Site Clés en Main France 2030 : Programme national visant à accélérer l'implantation de nouvelles entreprises dans des sites immédiatement opérationnels.

1 enquête publique

pour 3 porteurs de projets et 4 autorisations d'aménagement sur la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Salaise - Sablons



Cession du Domaine de la Colombière

La vente définitive du Domaine situé à Moissieu-sur-Dolon, composé d'une maison de maître de 1820, transformée en hôtel 3 étoiles de 21 chambres et de trois dépendances, a été signée le 17 décembre 2024 au prix de 800 000 €.

L'ANIMATION ÉCONOMIQUE

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Le partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère vise à mieux connaître le tissu artisanal, favoriser la création et la reprise d'entreprises artisanales et accompagner les entreprises dans la gestion des difficultés et dans leurs projets de développement.

> Connaître l'artisanat du territoire pour mieux l'accompagner :

Un rapport a été effectué pour dresser le portrait énergétique du secteur de l'artisanat sur le territoire Entre Bièvre et Rhône. Il décrit le tissu artisanal et la répartition des consommations énergétiques par secteur d'activité.

Les chiffres clés :

- EBER comptabilise **2 546 entreprises artisanales**, dont 47 % dans le secteur du bâtiment et 34 % dans le secteur du transport, réparation et autres services.

- Parmi les consommations recensées sur le territoire, le secteur de l'artisanat pèse 11%.

- Les entreprises du bâtiment représentent 37 % des consommations du secteur artisanal local. À noter que le secteur de la fabrication représente un quart des consommations, alors qu'il représente moins de 5 % des entreprises au niveau régional. Le secteur du transport (taxi, déménagement, ambulances) pèse également dans les consommations territoriales avec 23 %.

Ce rapport soulève aussi les secteurs les plus impactés par les enjeux énergétiques (part de la facture d'énergie

sur le chiffre d'affaires, consommation énergétique, émissions de CO²) :

- Les entreprises de fabrication,
- Le secteur du bois et ameublement,
- Les entreprises de travail des métaux.

Le service économie et la CMA travaillent ensemble sur un plan d'actions pour accompagner les entreprises prioritairement impactées par les coûts énergétiques.

> Accompagner les entreprises dans leur création, difficultés et développement :

Faciliter et encourager l'entreprenariat : 9 entreprises accompagnées dans la création, transmission ou reprise d'entreprises artisanales.

Accompagner les entreprises en difficulté et développer l'activité artisanale : 23 entreprises accompagnées sur des sujets tels que le développement commercial et numérique, la gestion financière et les questions environnementales.

Maintien des emplois et développement de l'apprentissage : 40 entreprises accompagnées sur les questions de ressources humaines, droit du travail et sur le recrutement de salariés et d'apprentis.

Ainsi, plus de 70 entreprises du territoire ont bénéficié d'un accompagnement des conseillers et experts de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, pour un total de 31 jours de suivi et un financement de 13 125 € en 2024.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE

S²LOW

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère

La Communauté de communes a souhaité disposer de l'enquête sur la consommation et les préférences d'achat. Cette étude a permis la constitution d'un groupe de travail pour faire une analyse des forces et faiblesses de notre territoire en termes d'offre commerciale, pour identifier les opportunités et les enjeux des années à venir afin de proposer un plan d'action adapté.



© Renaud vezin

L'association intercommunale Commerce et Savoir-Faire

Commerce et Savoir-Faire est l'association commerciale qui développe des événements, animations et accompagnements à l'échelle de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône. Elle rassemble les commerçants, artisans, professionnels libéraux et prestataires de services. Elle est également en lien avec les entreprises industrielles et les Unions Commerciales du territoire.

Par ses actions d'animation, de fidélisation et de communication, l'association contribue à la dynamisation de l'économie de proximité du territoire : mise en valeur des entreprises locales par l'organisation de salons et mise en réseau des entrepreneurs du territoire à travers divers événements (cafés réseau, conférences, ateliers).

Dans le cadre de son soutien à l'économie de proximité, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône appuie financièrement l'organisation d'événements fédérateurs au bénéfice du maintien et du développement de l'économie de proximité et des journées d'appui à la mise en place de dynamiques commerciales auprès des Communes ou Unions communales des commerçants.

Ce soutien se formalise depuis 2023 dans une convention triennale de partenariat. En 2024, Entre Bièvre et Rhône a octroyé une subvention de fonctionnement de 15 000 € :

- Financement de 50 % du poste de l'animatrice commerciale ;
- Journée d'appui à la mise en place de dynamiques commerciales (7 journées d'ingénierie).

La Communauté de communes a également octroyé une subvention de 11 515 € pour la réalisation des actions suivantes :

- Le Salon Beauté et Bien-Être à Clonas-sur-Varèze ;
- La Fête du Fruit Rouge à Chanas ;
- Le Salon de l'Habitat à Bougé-Chambalud.

Calendrier de l'avent – 37 jours de mise en valeur des entreprises du territoire Entre Bièvre et Rhône

En fin d'année, l'association a offert à ses adhérents une valorisation de leur activité à travers un portrait publié sur les réseaux sociaux, avec en moyenne 1 700 vues pour chaque entreprise.



L'accompagnement des commerces de proximité

Dans un objectif de redynamisation commerciale des centres-villes et bourgs-centres, la Région Auvergne Rhône-Alpes propose un dispositif destiné à aider, par une subvention d'investissement, les petites entreprises du commerce et de l'artisanat de proximité à s'installer ou se développer dans un point de vente accessible au public. Le taux de subvention total est de 30%, dont 10% de cofinancement EBER.

En 2024, 4 dossiers ont été validés en Conseil communautaire pour un montant de 11 160 €. Ces subventions ont permis de soutenir la reprise de deux bars-restaurants dans le centre-ville de Beaurepaire (L'Antre Deux et le Bar des Négociants), les déménagements d'un institut de beauté (Secret Naturel) à Jarcieu et d'un salon de coiffure à Roussillon (L'Atelier de Christelle).

Depuis 2018, 47 dossiers ont été validés pour un montant total de 447 963 €, dont 154 563 € de la Communauté de communes.

Les types de commerces ayant bénéficié de cette aide sont des cafés, bars, restaurants, salons de coiffure, instituts de beauté ou bien-être, boulangeries-pâtisseries, boucheries, librairies, tabac-presse, magasins de vêtements, bijouteries...

Les chèques cadeaux Entre Bièvre et Rhône

L'économie de proximité est une activité clé du territoire à proximité des habitants, répartie sur l'ensemble des communes. Au titre de l'animation des acteurs socio-économiques, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône met en place différentes actions cohérentes pour assurer une nouvelle dynamique en matière d'économie de proximité.

En 2021, le dispositif « chèques cadeaux locaux » préexistant sur la partie Est du territoire a été élargi à l'ensemble du territoire. Il est géré par EBER et son prestataire EURIDICE, en charge de la commercialisation et de la logistique des commandes. Ce dispositif consiste en un moyen de paiement sécurisé 100% local et utilisable uniquement chez les commerçants, artisans, producteurs en vente directe, acteurs du tourisme et des loisirs de notre territoire, en dehors des grandes et moyennes surfaces (commerces supérieurs à 300 m²). A ce jour, une centaine de commerçants sont inscrits dans le dispositif.

Le chèque cadeau a été mis en place en soutien à l'économie de proximité de notre territoire, mise à mal par les crises économiques et les évolutions des modes de consommation. Les retombées pour le commerce local sont importantes : **sur l'année 2024, c'est plus 40 000 € de chèques cadeaux qui ont été dépensés sur le territoire.**

Les ventes de chèques aux professionnels sont également en augmentation depuis 2021, et plus particulièrement cette année avec un volume de ventes presque doublé (de 42 980 € de ventes en 2023 à 92 305 € en 2024).



Les locaux commerciaux

La Communauté de communes est propriétaire de locaux d'entreprises qu'elle loue.

Commerces		
Commune	Activité	Contrat
Cour-et-Buis	Boulangerie + logement	Bail commercial
	Magasin de producteurs	Bail commercial
	Local vacant (68 m ²)	
Jarcieu	Bar-Restaurant-Epicerie	Bail avec promesse de vente
Monsteroux-Milieu	Bar-Restaurant-Multiservices + logement	Bail commercial
Montseveroux	Restaurant-Pizzeria	Bail commercial
	Cabinet d'infirmières	Bail commercial
	Local vacant (60 m ²)	
	Local vacant (23 m ²)	
Artisanat-Industries		
Commune	Activité	Contrat
Beaurepaire	Mécanique	Bail avec promesse de vente
	Chaudronnerie-Métallerie	Bail avec promesse de vente
	Bardage-Couverture	Bail avec promesse de vente
	Peinture industrielle	Bail avec promesse de vente
Primarette	Solutions balistiques à usages aéronautiques et industriels	Bail commercial

L'AGRICULTURE

La Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale (SAAT) : labélisation niveau 2 et mise en œuvre du programme d'action.

En 2024, La Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale (SAAT) d'EBER a été labélisée « **Projet Alimentaire Territorial** » (PAT) de **niveau 2 (mise en œuvre) par l'Etat**. Les **projets agricoles et alimentaires qui découlent de la SAAT sont inscrits au sein du programme d'action 2022-2027**. Alors que des projets se poursuivent, l'année 2024 a été marquée par des nouveautés :

- Lancement d'une étude gisements fonciers

Une étude, réalisée par la Chambre d'agriculture et la SAFER, a été lancée fin 2024 afin de remettre en culture des terrains actuellement en friches sur le secteur arboricole du plateau de Louze. Couvrant **9 communes**, cette étude, d'un montant de 18 450 €, a reçu un soutien financier de CNR de 4 613 €.

- Guide producteurs et panneau d'accueil

Depuis 2021, Entre Bièvre et Rhône édite son guide des producteurs. En 2024, en complément du guide, la Communauté de communes propose aux agriculteurs référencés un panneau d'accueil reprenant la charte graphique et les informations du guide. Sur les 71 agriculteurs référencés dans le guide en 2024, **43 ont sollicité ce panneau**.

- Accompagnement de projets sur l'agroforesterie et l'hydrologie régénérative

En novembre 2024, Entre Bièvre et Rhône a convié les agriculteurs du territoire à une réunion d'information sur l'agroforesterie et l'hydrologie régénérative. Après une conférence de Samuel Bonvoisin sur l'hydrologie régénérative, la Communauté de communes a présenté le programme qu'elle porte avec ses partenaires (Ecologia et les Alvéoles) dans le cadre de l'appel à projets « Pacte en faveur de la haie ». En 2025, **6 exploitations** devraient bénéficier de ce programme.

- Recensement de l'Ophraella Communale, une nouvelle espèce mangeuse d'ambrosie

En 2024, à l'initiative de l'INRAE et de l'ARS AuRA, une étude des populations de l'Ophraella Communale a été lancée. **16 communes sur EBER ont participé à cette « chasse à l'insecte » qui a permis de repérer l'Ophraella Communale sur 6 communes du territoire** (Chalon, La Chapelle-de-Surieu, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Maurice-l'Exil et Salaise-sur-Sanne). Dans le cadre de cette étude, la Communauté de communes a notamment mis à disposition de l'INRAE pour ses recherches une parcelle communautaire à Moissieu-sur-Dolon.



Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE



Remise des panneaux producteurs aux agriculteurs (Chalon)



- Adhésion de communes en gestion directe à la Centrale d'Achats du Département de l'Isère (CADI)

Dans le cadre du réseau sur la restauration collective animé par Entre Bièvre et Rhône, des temps d'échanges sur la Centrale d'Achats du Département de l'Isère ont été organisés entre le Département et des communes en gestion directe du territoire. Ces discussions ont abouti à l'adhésion fin 2024 de **4 communes** qui pourront ainsi bénéficier des marchés alimentaires du Département. En parallèle, une **visite de la plateforme ReColTer** a été organisée début 2024 (une trentaine de participants).

- Organisation de projections-débats lors du mois du Doc

Pour l'édition 2024 du mois du Doc, le Conseil Local de Développement (CLD), le réseau ÉCuME médiathèques et le service agriculture d'EBER ont collaboré pour proposer des projections-débats de films documentaires. Le CLD a animé les débats en proposant un témoin local (association, agriculteur) pour relier les films aux problématiques locales. **4 projections** ont été organisées réunissant en moyenne **une trentaine de spectateurs**.

Gouvernance de la SAAT : organisation des premières assises de la SAAT !

- Visites exploitations

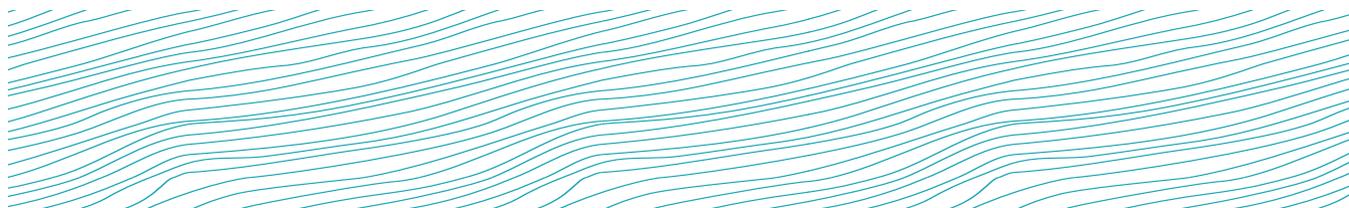
Des temps d'échanges ont eu lieu tout au long de l'année entre élus d'EBER et agriculteurs du territoire afin d'évoquer les attentes locales. En 2024, 2 visites ont été organisées : en février sur les communes de Bellegarde-Poussieu et Montseveroux et en octobre sur la commune de Chalon.

- Réunion interservices

Afin de pousser l'appropriation de la SAAT et développer les projets transversaux, une réunion d'échanges entre services d'EBER a été organisée en juin. Elle a permis de balayer le programme d'action de la SAAT et de valider les projets des services 2024.

- Assises de la SAAT

En décembre, Entre Bièvre et Rhône a organisé les premières Assises de la SAAT, pour notamment faire un point d'étape sur les réalisations des actions et d'échanger sur les thématiques portées. Une quarantaine de participants : agriculteurs, partenaires et élus se sont rencontrés pour ce bilan suivi d'une table ronde autour des outils de préservation et de mise en valeur du foncier agricole à disposition des collectivités.



Conventions de partenariat : un nouveau partenariat lancé en 2024

- Animations territoriales

L'animation Territoriale de la Chambre d'agriculture de l'Isère sur EBER s'inscrit dans une convention cadre qui couvre la période 2022-2024. La mise en œuvre de cette convention se traduit par des actions opérationnelles qui font l'objet d'un plan d'action annuel, articulé autour de 5 missions :

- Mission 1 : Animation territoriale
- Mission 2 : Accompagnements individuels et collectifs
- Mission 3 : Temps d'échanges et actions de communication
- Mission 4 : Lutte contre l'ambroisie
- Mission 5 : Amélioration de la qualité de l'eau (captages Golley, Louze, Imberts)

Ces actions ont mobilisé 138 jours Chambre d'agriculture de l'Isère, ainsi que des prestations et un financement de la collectivité à hauteur de 68 712 € en 2024.

Le partenariat avec l'ADDEAR de l'Isère a débuté en 2024. Cette animation s'inscrit dans une convention annuelle qui s'articule autour de 4 projets :

- Participation au réseau d'acteurs sur le foncier et l'installation ;
- Opportunité d'un espace-test agricole sur une parcelle d'EBER à Beaurepaire ;
- Organisation d'un café installation à la ferme du Contrevent sur la commune de Montseveroux (environ 15 personnes) ;
- Visite collective d'une ferme arboricole à transmettre en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la commune de Bougé-Chambalud (20 personnes).

Ces projets ont mobilisé au total 7 jours ADDEAR de l'Isère et un financement de la collectivité à hauteur de 3 000 € en 2024.



Marché des producteurs fermiers Entre Bièvre et Rhône en juin (Bougé-Chambalud)

Adhésions et subventions : des engagements sur la durée

- Pôle Agroalimentaire de l'Isère (PAA 38)

Depuis 2019, Entre Bièvre et Rhône est adhérente au PAA 38 avec une cotisation d'un montant de 10 000 €. En 2024, l'activité du pôle sur EBER a été la suivante : 18 entreprises adhérentes, un chiffre d'affaires réalisé via le PAA pour les producteurs d'EBER de 292 134 € et un chiffre d'affaires réalisé dans les magasins EBER par le PAA de 11 123 €.

- Ecout'Agri

Entre Bièvre et Rhône verse annuellement une subvention de 500 € à cette association départementale qui accompagne les agriculteurs en difficulté. Sur le territoire, 12 agriculteurs sont suivis par l'association.

- Service de remplacement de l'Isère

Entre Bièvre et Rhône verse annuellement une subvention de 3 000 € pour son action sur le secteur « Roussillon ». En 2024, ce service bénéficie à une dizaine d'exploitations.

- Les Producteurs Fermiers d'Entre Bièvre et Rhône

Entre Bièvre et Rhône a versé une subvention de 850 € pour ses actions de communication à cette association (9 membres) qui organise les marchés de producteurs à la ferme d'Entre Bièvre et Rhône.

En 2024, 4 marchés ont été organisés réunissant en moyenne entre 600 et 1 000 visiteurs.

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI, SAVE

Le SAVE accompagne les bénéficiaires du RSA, orientés par le Département, dans les deux antennes, l'une située place Charles-de-Gaulle au Péage-de-Roussillon et l'autre au 22 rue des Terreaux à Beaurepaire. Le service met également en place les clauses sociales et anime des actions pour les personnes en précarité d'emploi.

L'accompagnement des allocataires du RSA

Les bénéficiaires du RSA, sur prescription du département de l'Isère, profitent d'un Parcours Emploi Renforcé (PER). Ces personnes, non autonomes dans leur recherche d'emploi et dont l'employabilité n'est pas immédiate, sont accueillies au moins une fois par mois par des chargés d'accompagnement. Ensemble, ils élaborent un parcours individualisé d'insertion socioprofessionnelle et professionnelle, incluant formation, stages, actions collectives, coaching et recherche active d'emploi et permettant de lever certains freins d'accès à l'emploi (garde d'enfants, mobilité, ...).

Le SAVE organise également des ateliers collectifs ou individuels pour la mobilisation des bénéficiaires, telles que l'élaboration de CV et lettre de motivation, la recherche d'emploi en petit groupe, des actions sur la mobilité et l'autonomie numérique.

En 2024, 370 bénéficiaires du RSA ont été suivis, dont 105 par l'antenne de Beaurepaire.

33 % des 102 sorties du dispositif sont considérées comme positives, vers un retour à l'emploi sur une période de plus de 6 mois, soit une formation longue, soit une création d'activité.

Les clauses sociales

Les clauses sociales visent à aider les demandeurs d'emploi en difficulté en intégrant des clauses d'insertion dans les marchés publics. La facilitatrice est l'interlocutrice privilégiée pour accompagner la rédaction et assurer la bonne réalisation des clauses pour la Communauté de communes, des communes ou des entreprises engagées dans une démarche RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises). **En 2024, 16 501 heures d'insertion ont été réalisées et 72 personnes ont pu ainsi accéder à l'emploi.**

Soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

EBER continue de démontrer son engagement en faveur de l'insertion professionnelle en soutenant financièrement les structures qui accompagnent les personnes en difficulté. Ces subventions permettent non seulement de renforcer les moyens des structures d'insertion, mais aussi d'améliorer la qualité de l'accompagnement offert aux bénéficiaires, contribuant ainsi à leur réinsertion durable dans le monde du travail.

4 structures (Osez espaces naturels, Osez Ressources, Ergos et Ideal) intervenant sur notre territoire ont ainsi pu bénéficier de 10 900€ de subventions.

O2R (Offre de Repérage et de la Remobilisation)

Fort de son expérience sur le programme des invisibles menés en 2021, la collectivité s'est engagée et a été désignée lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt de l'Etat, nommé O2R. Cette initiative regroupe un consortium d'acteurs pour l'emploi : la Communauté de communes comme chef de file, la Mission Locale Isère Rhodanienne, PREVENIR, le groupe OSEZ, le service de prévention de la ville de Beaurepaire, l'Ecole de la deuxième Chance et l'association TRIRA.

Le programme vise à repérer des personnes qui ne sont pas connues, identifiées ou inscrites dans un parcours d'accompagnement par des institutions publiques afin de leur redonner confiance et les accompagner vers une reprise d'activité professionnelle ou de formation ou les réintégrer dans l'accompagnement du Réseau Pour l'Emploi, incluant France Travail, les Missions Locales et Cap Emploi.

L'objectif est de repérer et remobiliser 450 personnes sur une période de trois ans.



Sessions de recrutement sur les secteurs en tension

La ville de Beaurepaire a accueilli le Forum de l'emploi le 30 novembre 2024, organisé en collaboration avec France Travail, réunissant 32 entreprises et 200 visiteurs.

Le SAVE organise régulièrement des rencontres entreprises. L'objectif est de faciliter les échanges entre les entreprises en quête de nouveaux talents et les allocataires du RSA, afin de briser les préjugés des employeurs envers les publics en insertion. Ces initiatives ont porté leurs fruits, avec la **participation de 31 candidats et la signature de 8 contrats de travail à la suite de ces rencontres.**

Lutter contre la pauvreté des jeunes : EBER crée le réseau Agiter (Agir avec les jeunes du territoire)

Cette nouvelle approche vise à mobiliser les entreprises locales pour développer le mécénat en faveur de projets associatifs en complément de l'offre existante sur le territoire et à destination des jeunes de 16 -25 ans. Deux axes d'intervention et cinq projets associatifs ont été choisis par le comité de pilotage à l'issue de l'appel à projets :

1. Lutter contre le décrochage scolaire : A corps d'apprendre, Job Irl
2. Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes : E2C (École de la deuxième chance), le Tacot et Trira

L'objectif est d'aider 4 800 jeunes âgés de 18 à 25 ans sur une période de trois ans.



Mobilisation du réseau

Deux sessions de rencontres des entreprises ont été organisées : le 23 mai 2024 au Prieuré de Salaise-sur-Sanne et le 24 octobre à la Centrale Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Saint Alban Saint Maurice. Ces rencontres permettent de tisser des liens entre les entreprises et les projets associatifs et les élus. Des premières conventions ont été signées par EDF, Frappa, Laquet.



Soirée au Prieuré de Salaise-sur-Sanne

L'ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE

Cette association aide des personnes éloignées du marché du travail et du système bancaire dans la création ou le développement de leur entreprise, grâce au micro-crédit. Elle accompagne les porteurs de projet dans la durée et leur permet de financer tout type de besoin (matériel, trésorerie, véhicule...) dans tout secteur d'activité. L'association propose également des solutions de financement pour les demandeurs d'emploi ou salariés ayant des problématiques de mobilité pour accéder ou se maintenir en emploi.

En 2024, l'ADIE a accueilli et informé 131 personnes dans le cadre de ses permanences hebdomadaires dans

les locaux de la Communauté de communes, à Saint-Maurice-l'Exil et Beaurepaire.

Elle a financé 33 entrepreneurs pour un montant moyen de 4 000 €, dont 46 % de demandeurs d'emploi et 36 % d'allocataires des minima sociaux. Elle a également financé 9 personnes pour un montant moyen de 3 700 € pour l'achat d'un véhicule, pour le code ou le permis de conduire, pour une formation ou encore pour un déménagement. L'association mène aussi des actions pour aller à la rencontre de tous les créateurs d'entreprise, dont 14 actions réalisées sur le territoire d'Entre Bièvre et Rhône : des ateliers à la Mission Locale

de Beaurepaire, un atelier au Péage-de-Roussillon, des ateliers à la Mission Locale et chez Activ'Créa à Roussillon.

La contribution financière d'EBER s'est élevée à 12 000 € en 2024.



INITIATIVE ISÈRE VALLÉE DU RHÔNE

Membre d'initiative France, 1er réseau associatif de financement de la création et reprise d'entreprise, Initiative Isère Vallée du Rhône propose des solutions de financement (prêt d'honneur à taux 0) et accompagne les porteurs de projets dans la durée. Depuis 2011, l'association assure des permanences dans les locaux de la Communauté de communes à Saint-Maurice-l'Exil et Beaurepaire.

Durant 3 ans (2019-2021), la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône a abondé au fonds de prêt d'honneur d'Initiative Isère Vallée du Rhône via une enveloppe financière de 80 000 €.

Ainsi, EBER contribue au financement des prêts d'honneur accordés aux entrepreneurs du territoire avec une participation à hauteur de 33%, par réaffectation

des remboursements perçus sur les abondements précédents.

Les chiffres clés en 2024 :

- 64 projets d'entreprise accompagnés, premier accueil et réorientations inclus
- 37 entreprises avec un financement accordé, pour un montant de 423 000 €. Dont 47 % de créations et 53 % de reprises
- 355 000 € de financements décaissés
- 86 emplois créés ou maintenus

Pour valoriser ce partenariat et permettre aux élus de rencontrer les porteurs de projets du territoire, des remises de chèques collectives sont organisées mensuellement dans les locaux de la Communauté de communes à Saint-Maurice-l'Exil.

La contribution d'EBER pour le fonctionnement de l'association s'est élevée à 48 597,50 € en 2024.



TOURISME

Rendez-vous de l'OT à Revel-Tourdan

Les principales missions de l'Office de Tourisme EBER sont l'accueil et l'information des publics, la promotion de la destination EBER, la création d'animations, pour renforcer son attractivité et l'accompagnement des acteurs touristiques pour faciliter leur activité. L'année 2024 a été marquée par le début des travaux dans les Bureaux d'Information Touristique à Beaurepaire et Saint-Maurice-l'Exil. Deux équipements contribuent à l'attractivité du territoire : le Port de plaisance et le camping intercommunal.

2 100

demandes renseignées dans
les bureaux d'information touristique

275 320

nuitées

3^e

pour le camping intercommunal
de Beaurepaire

Début des travaux dans les Bureaux d'Information Touristique

■ À Beaurepaire

Le chantier d'aménagement et de modernisation des locaux situés au 24 avenue des Terreaux à Beaurepaire a débuté au mois de septembre 2024. En attendant la réouverture prévue au printemps 2025, le bureau d'information touristique a déménagé au Pôle de proximité situé 28 rue Français.

■ À Saint-Maurice-l'Exil

Les travaux d'aménagement dans le hall de l'Office de tourisme situé au Siège de la Communauté de communes au 9 rue du 19 Mars 1962 ont débuté en novembre 2024. Ils ont consisté à réaménager l'espace de sorte à créer des bureaux. Le service a été temporairement déplacé au rez-de-jardin du bâtiment administratif.

Événementiels et services à destination des professionnels

Plusieurs temps forts ouverts à tous ont rythmé l'année pour favoriser la mise en réseau des partenaires touristiques. Une quinzaine de personnes ont participé **aux deux éductours** d'avant et après-saison des 24 avril et 10 octobre pour visiter et (re)découvrir le territoire.

Le traditionnel **lancement de la saison touristique** a eu lieu le 23 avril au cinéma l'Oron avec une trentaine de participants. Enfin, le Conseil Local du Tourisme a clos la saison le 10 décembre avec une présentation des dernières tendances touristiques.

L'année 2024 a vu la **poursuite du déploiement de la réservation des séjours en ligne des hébergeurs**. L'objectif est de leur permettre d'augmenter leurs ventes, sans frais des plateformes privées, et surtout d'en avoir la maîtrise totale. Pour les hébergeurs déjà équipés la synchronisation du calendrier des réservations apporte une plus grande facilité de fonctionnement sous réserve de compatibilité technique des outils. 16 hébergements sont réservables depuis le site de l'OT et 51 transactions ont eu lieu pour 11 202 € de CA.

Site Internet : commencement de l'opération de référencement

Afin d'accroître la visibilité du site Interne, une opération de référencement a débuté en fin d'année 2024 en prévision du lancement de la saison 2025. **Le volet 2024 a comporté : la définition des mots clés, l'optimisation de la structure du site, de son temps de chargement, des liens entrants et des réseaux sociaux ainsi que la création de nouveaux contenus utilisant les mots clés.**



Les socio-professionnels en éductour (à Roussillon, en octobre 2024)

CHIFFRES CLÉS



Services au public et fréquentation des animations

- **2 Bureaux d'Information Touristique** : Beaufort et Saint-Maurice-l'Exil
- **2 100 demandes satisfaites** (guichet, téléphone, hors les murs)
- **+ 30 % de ventes sur la billetterie en ligne** : 944 places vendues pour les animations de l'Office de tourisme et 709 pour les organisateurs de spectacles
- **1 515 participants aux animations proposées par l'Office de Tourisme** (+ 18 %) dont 500 participants aux balades en bateau, 380 aux découvertes du patrimoine (27 propositions sur les points d'intérêts naturels, historiques, artisanaux, agricoles).
- **+ de 2 530 visiteurs aux Journées Européennes du Patrimoine**



Promotion du territoire

- 1 magazine touristique Barre à Bâbord
- 1 carte touristique
- **143 300 visiteurs uniques** (+60 %) sur le site web
- **1 665 contacts** à la newsletter
- **4 400 followers** sur **Facebook**
- **1 086 followers** sur **Instagram**
- **4 660 interactions** sur les **fiches Google** des Bureaux d'Information Touristique

Taxe de séjour*



- **4 500 lits** touristiques marchands sur le territoire
- **154 770 € de taxe de séjour** (+6,3 % par rapport à 2022) pour 275 320 nuitées

** Le bilan de la taxe de séjour est réalisé à n+1 du fait des décalages de déclaration*

Services aux acteurs touristiques



- **46 hôteliers-restaurateurs partenaires** de l'Office de tourisme. Moyennant un forfait selon la catégorie de leur établissement, les professionnels peuvent bénéficier d'une valorisation dans les outils de communication de l'Office de tourisme et d'autres services inclus (reportage photo, réservation en ligne des hébergements...)

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE



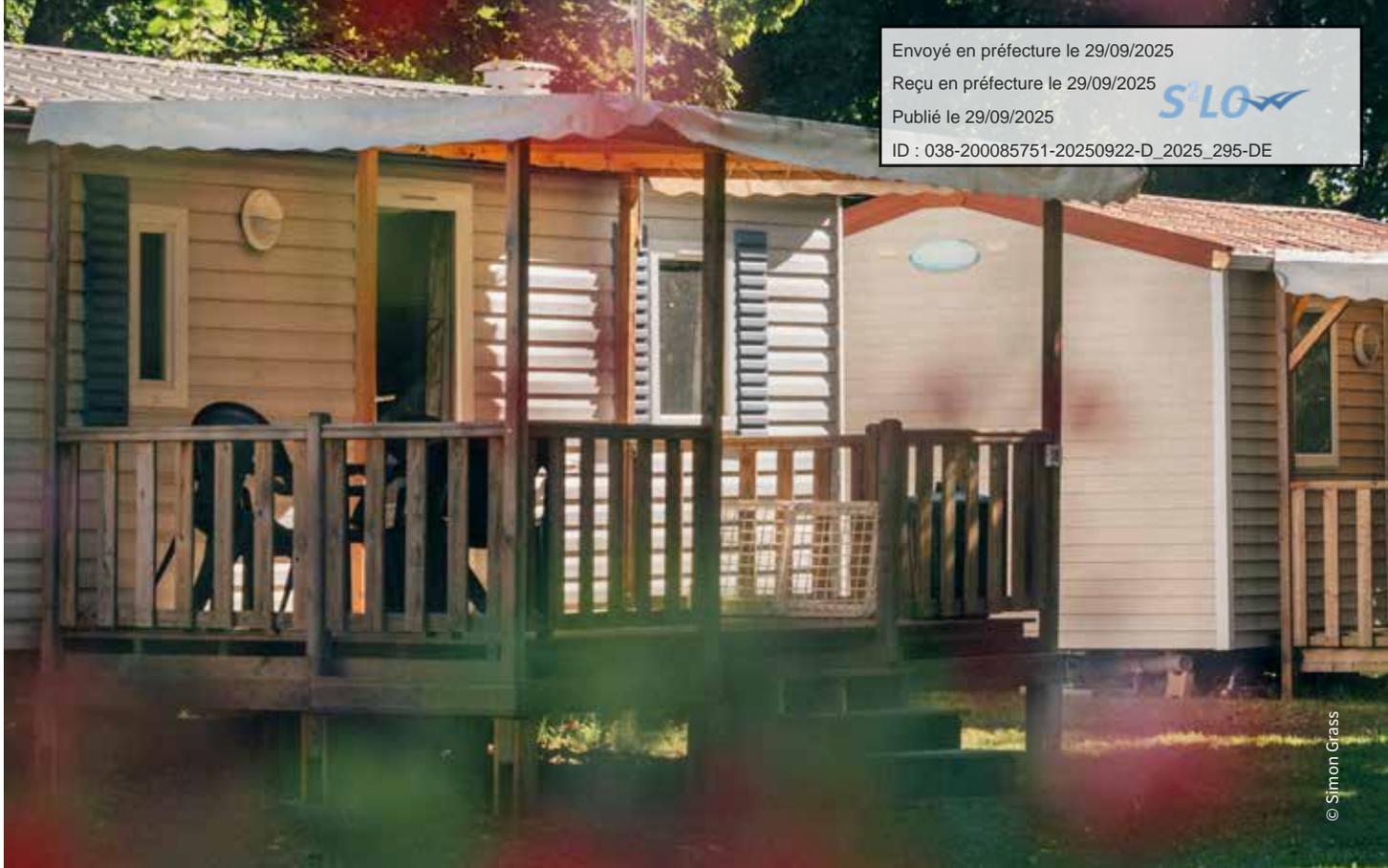
Adhésion à l'outil d'observation quantitatif des clientèles Flux Vision Orange

Afin de disposer d'une vision de toute l'activité touristique (notamment des séjours non marchands et des excursionnistes), l'Office de Tourisme s'est doté de cet outil proposé par Isère Attractivité.

Les premiers enseignements indiquent :

- une saisonnalité touristique conforme aux autres territoires de la plaine de l'Isère et confirment la place d'EBER comme une destination avant tout régionale (50 % des nuitées françaises) et de proximité sous influence majoritaire du Rhône (73% des excursionnistes) ;
- l'attrait de l'étape en Vallée du Rhône avec 50% de nuitées françaises venant de régions plus éloignées (Ile de France, PACA, Occitanie..) et avec la présence de touristes étrangers de l'axe européen nord-sud : allemands, espagnols, néerlandais, belges...

L'attractivité de la destination EBER se situe donc au carrefour de deux enjeux touristiques : développer une offre de loisirs-tourisme de proximité et favoriser l'hébergement de qualité pour l'accueil des touristes dont les retombées économiques sont significatives.



Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE



© Simon Grass

LE CAMPING DE BEAUREPAIRE

Le camping de Beaurepaire créé en 1981 et propriété de l'intercommunalité depuis 1992 est actuellement géré en régie directe. **Le camping a obtenu en 2024 le classement en 3***, notamment grâce au programme d'investissement pour l'amélioration de la qualité du site mené depuis plusieurs années :

- création d'un terrain de pétanque, d'un terrain de football, d'un terrain de volleyball et d'une aire de services pour les camping-cars, déplacement de l'espace « laverie » vers un espace dédié ;
- mise à disposition au sein de la salle d'animation d'un baby-foot et d'une grande TV pour relayer les événements sportifs.

Cinq nouveaux mobil-homes ont été installés en fin de saison pour accueillir 20 personnes de plus dès le début de la saison 2025.

Le taux d'occupation pour la saison 2024 était de 45% pour un chiffre d'affaires de 48 000 €.

LE PORT DE PLAISANCE DES ROCHES-DE-CONDRIEU

Le port de plaisance est le seul port de tourisme fluvial du Département de l'Isère. Il est implanté sur la rive gauche du Rhône, dans un méandre du fleuve, face aux vignobles et au massif du Pilat... Véritable havre de paix, le port est très bien situé géographiquement, avec un accès routier et ferroviaire immédiat et non loin de l'aéroport Saint-Exupéry. Le port propose différents services aux plaisanciers : sanitaires, laverie, station de carburants, rampe de mise à l'eau, wifi...

Le port de plaisance **comprend 5 pontons, soit 206 emplacements, une quinzaine de places à sec** pour bateaux sur remorque et **23 places sur l'aire de carénage.**

Un équipement apprécié des plaisanciers

Le port n'a jamais été aussi rempli : **75 020 nuitées vendues en 2024**

- 1 845 nuitées en passage par 320 bateaux (+1,09 %).

- 73 175 nuitées en longue durée (+0,13 % par rapport à 2023)

Le port à l'eau affichant complet depuis 2019, l'objectif en 2024 était de mieux commercialiser le port à sec. Objectif atteint avec 90% d'occupation !

Les plaisanciers passent en transit pour descendre-remonter en Méditerranée.

Le port devient une véritable escale : leur temps de présence ne cesse de s'allonger passant à 5,77 nuitées en moyenne en 2024. La moitié de la clientèle est française, l'autre moitié se répartit en 17 nationalités : une trentaine d'Allemands, d'Anglais et Suisses, les Hollandais et Danois sont bien présents aussi. Quelques ressortissants plus éloignés viennent à nous : 1 Polonais, 1 Canadien, 4 Néo-zélandais, 3 Américains...

De plus en plus de plaisanciers français demandent des arrêtés en longue durée au semestre ou à l'année, certainement conquis par l'ambiance du port et des services à proximité. 223 de ces propriétaires habitent en Auvergne-Rhône-Alpes dont 74 sur le territoire d'Entre Bièvre et Rhône. 30 bateaux sont

habités toute l'année, le port des Roches de Condrieu étant un des rares ports fluviaux à continuer à accueillir des résidents.

Les internationaux sont une quinzaine à rester pour une longue durée avec arrêté. Rassurés de la surveillance par l'équipe portuaire, rentrant facilement chez eux grâce à la proximité des grands axes de transport (train-avion-voiture), ils laissent leur bateau à l'automne et reviennent aux beaux jours. Le port devient une base arrière pour préparer leur périple entraînant des travaux intéressants pour l'économie locale : mécanique, peinture, menuiserie, isolation, couture...

L'ensemble des plaisanciers dépensent en moyenne par an près de 850 000 € TTC (selon étude VNF), il s'agit de dépenses liées aux grutages, travaux, restaurants, hôtels.

De plus, 80% des dépenses du budget EBER-port (hors frais de personnel) sont réalisées par des prestataires locaux : élagueurs, électriciens, couvreur-zingueur, plombiers, ménage, achat carburants...

La présence du port fournit ainsi un peu plus de 1,5 million d'€ de commandes aux entreprises du secteur.



Actualisation des tarifs

Si le port est soucieux de conserver des tarifs accessibles à tous, il s'agit de tendre à l'équilibre financier. **C'est la plus importante évolution depuis l'instauration des tarifs selon la longueur en 2014. Elle prévoit :**

- la création d'un nouveau service d'hivernage des bateaux pour favoriser l'accueil de la clientèle étrangère à la recherche de ce service en fluvial,
- l'évolutivité du prix de l'eau consommée,
- la simplification des tarifs des places : suppression des centimes des tarifs à la journée ; mise en place d'un écart régulier entre les classes des tarifs à la semaine ; meilleure lisibilité des tarifs (ex : tarif mensuel = 3 semaines payantes au tarif semaine + 1 gratuite) ; augmentation du mètre linéaire pour les plus grands bateaux pour prendre en compte la priorisation des péniches pour la résidence.

La suite de la sous-concession se prépare

CNR confiait la gestion du port à EBER jusqu'au 31 décembre 2023. Une convention provisoire permet de poursuivre cette gestion jusqu'en décembre 2025.

L'année 2024 a permis l'achèvement des travaux demandés par CNR en vue de la fin de la sous-concession.

Le local poubelles du port qui a subi un incendie volontaire dans la nuit du 27 au 28 novembre devra être reconstruit. L'incendiaire, arrêté depuis, a également mis feu à 4 véhicules attenants.

Au-delà de ces travaux exceptionnels, le site doit être entretenu au quotidien. Fin 2024, un vaste élagage des berges a permis de retrouver la vue directe sur le port.

La **réflexion sur le rééquilibrage entre la place de la voiture et des modes doux**, le lien avec le village, la ViaRhôna et le quai public a abouti. Les travaux seront au cœur du projet portuaire pour la prochaine sous-concession. Ce projet **devrait s'articuler autour de 2 axes : élargir l'offre de services et viser la sobriété.**

La relation avec le village n'attend pas ce projet pour se renforcer ! Ainsi, le port a servi d'écrin à la fête des Roches-de-Condrieu, le 28 septembre 2024. Près de 300 visiteurs étaient présents dès 16h à l'ouverture du marché des créateurs et des saveurs, le long de la digue. Puis un atelier yoga en plein air échauffait les plus actifs avant la soirée musicale avec flamenco puis DJ. Cette fête était organisée par les associations rochelaises culturelles et commerçantes.



Incendie du local à poubelles



Fête des Roches-de-Condrieu

ENVIRONNEMENT

Entre Bièvre et Rhône assure un service complet de collecte et de traitement des déchets ménagers.

EBER réalise également des actions concrètes en faveur de la transition énergétique, à travers la mise en œuvre de la démarche climat - air - énergie.

36 000

tonnes de déchets collectées
sur la totalité du territoire
Entre Bièvre et Rhône

804

appels d'habitants à la plateforme de
rénovation énergétique des logements

LA DÉMARCHE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

La Communauté de communes et les acteurs du territoire (entreprises, associations, administrations, agriculteurs...) portent des actions en faveur de la réduction, d'une part, des émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique, et d'autre part, des émissions de polluants atmosphériques, impactant notre santé et l'environnement. Parallèlement au dépôt officiel du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) auprès des services de l'État en juin 2024, **la démarche climat, air, Énergie d'Entre Bièvre et Rhône est en phase de mise en œuvre**. Les actions concrètes qui en découlent sont définies au sein d'un plan d'actions 2022-2027. En 2024, les actions mises en place depuis 2022 se poursuivent et de nouvelles actions sont lancées.

La rénovation énergétique des bâtiments privés et publics : une priorité

La rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires participe à la lutte contre le changement climatique. En France, le bâtiment est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre.

La rénovation des logements

Dédiée au conseil des particuliers, la plateforme territoriale de **la rénovation énergétique de l'habitat a enregistré 804 appels téléphoniques et accueilli 100 personnes en 2024**. Elle a pour missions de renseigner et de conseiller gratuitement (permanences jeudi après-midi à Beaurepaire ou Saint-Maurice- l'Exil) les habitants du territoire. 18 visites-conseil à domicile ont été réalisées et 3 conférences thématiques ont eu lieu sur le territoire pour informer les habitants : soirée thermographique, conférence sur les aides financières et le photovoltaïque en maison individuelle. Cette plateforme est financée dans le cadre du programme France Rénov, en partenariat avec le Département de l'Isère et l'ANAH. La plateforme est animée par l'AGEDEN via une convention triennale.



Permanence menée par l'AGEDEN

© Renaud Vezin

La rénovation des bâtiments tertiaires

La rénovation énergétique des bâtiments d'Entre Bièvre et Rhône a pour but de réduire les consommations d'énergie. Le plan de sobriété mis en place en 2022 se poursuit avec des températures de consigne reconduites chaque hiver. Sur la base des audits énergétiques réalisés en 2022 et 2023, les premiers projets entrent en phase travaux. Les premiers bâtiments communautaires concernés par des rénovations techniques et énergétiques sont :

- **Le centre aquatique Aqualône à Saint-Maurice- l'Exil** - Bâtiment le plus gros consommateur en énergie, il va réduire sa facture énergétique de -60%. Le projet prévoit un chauffage du centre aquatique par 2 énergies renouvelables : la géothermie et le solaire photovoltaïque tout en valorisant la récupération des calories des eaux grises des douches. La préservation de la ressource en eau est un sujet crucial pour une piscine, il est prévu de récupérer les eaux de pluie par 2 grosses cuves enterrées pour alimenter les toilettes permettant de limiter la consommation d'eau potable. Le centre a fermé ses portes pour travaux le 1^{er} septembre 2024 pour 1 an.

Un film en partenariat avec ACTEE a été réalisé pour communiquer sur les travaux programmés sur aqualone :



Visite du chantier d'Aqualône en octobre 2024

© EBER

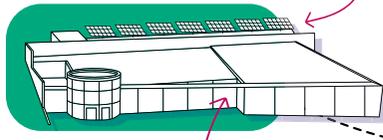
UN PROGRAMME DE TRAVAUX EXEMPLAIRE !

UTILISER DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIES
 AMÉLIORER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET ÉCONOMIQUES DU BÂTIMENT

INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

320 m² de panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture du bâtiment.

Produire environ 80 MWh/an d'électricité qui sera utilisée à 100 % en autoconsommation.



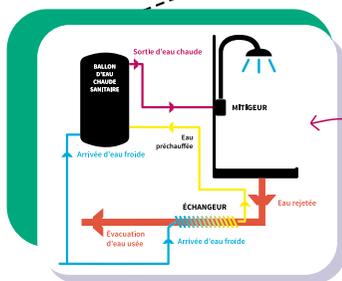
REMPLACEMENT DES VITRAGES

Tous les vitrages du bâtiment seront changés afin de favoriser l'apport de chaleur par le soleil tout en profitant d'une isolation thermique plus performante.

Améliorer le confort thermique pour les usagers et limiter les déperditions de chaleur en hiver.

ZOOM SUR LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU

Récupération des eaux de trop plein des bassins pour l'alimentation des pédiluves et le nettoyage.



RÉCUPÉRATION DES CALORIES DES EAUX CHAUDES DES DOUCHES

La chaleur des eaux usagées des douches sera récupérée et revalorisée.

Réaliser 14 % d'économies d'énergies sur le chauffage de l'eau chaude sanitaire, soit 12 MWh/an.



DÉSHUMIDIFICATION THERMODYNAMIQUE

Ce système de déshumidification fonctionne avec les calories non utilisées de la pompe à chaleur.

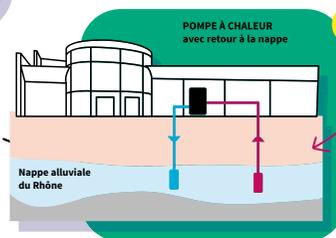
Assainir l'air en régulant le niveau d'humidité ambiante.



CHAUFFAGE PAR GÉOTHERMIE SUR NAPPE

Un système comprenant deux pompes à chaleur géothermique sera installé. Il consiste à prélever la chaleur des eaux souterraines à 25 mètres de profondeur où la température de l'eau est à environ 14° en moyenne. Le chauffage par géothermie sur nappe offre donc des performances constantes toute l'année.

Couvrir les besoins en chauffage de l'eau des bassins et de l'air ambiant du bâtiment hiver comme été.



Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE

sécurité et d'accessibilité sont prévues. Des travaux seront réalisés afin de rénover :

- les douches
- les sanitaires
- les carrelages
- les rochers d'ornement
- la rivière à jet
- l'espace bien-être : sauna, hammam, spa

Les équipements plus ludiques, le toboggan et le beach volley seront refaits et un splash pad sera créé sur l'extérieur !



- Le gymnase Frédéric-Mistral à Saint-Maurice-l'Exil, dernier bâtiment communautaire chauffé au fioul. Le projet de rénovation global a débuté avec le lancement du concours de maîtrise d'œuvre en 2023, les études techniques, architecturales et thermiques se sont poursuivies en 2024. Les travaux débuteront au deuxième semestre 2025. Les matériaux biosourcés ont été valorisés ainsi que les énergies renouvelables, géothermie / photovoltaïque. De conception bioclimatique, le chauffage représentera une part faible de la facture énergétique. La récupération des eaux de pluie sera valorisée pour les toilettes et l'arrosage.

La campagne d'audits énergétiques des bâtiments soumis à des obligations de réduction des consommations d'énergie s'est poursuivie en 2024, avec le conservatoire à Saint-Clair-du-Rhône et la piscine Kirakossian à Roussillon.

Les démarches Plan Climat, TEPOS et Territoire Engagé

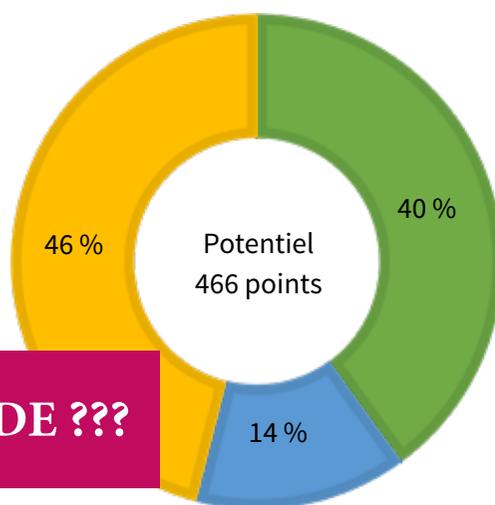
Cette étape a posé les bases d'une politique Énergie-climat plus ambitieuse de la Communauté de communes. Mis en œuvre depuis 2022, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a été déposé en juin auprès des services de l'Etat. Cela constitue l'officialisation auprès des services de l'Etat, mais aussi des habitants du territoire via l'enquête publique réalisée au printemps, de la feuille de route d'Entre Bièvre et Rhône en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la diminution des consommations d'énergie et du déploiement des énergies renouvelables sur le territoire pour la période 2022-2027. La mise en œuvre du plan d'actions par les référents (issus de tous les services d'EBER et des partenaires comme INSPIRA) continue avec l'appui du service Energie-Climat.



Le programme TEPOS s'est achevé en août 2024. Ce programme, destiné à l'amorce de la démarche Climat-énergie grâce au financement d'un poste de chargée de mission TEPOS, a permis de placer sur orbite la trajectoire énergie climat de la collectivité depuis 2021. Un agent et un service dédié ont permis, entre autres, la mise en place d'une gouvernance opérationnelle structurée («COPII», «COTECH», commission et groupes de travail thématiques), un outil de suivi et d'évaluation du plan d'action avec le logiciel Linéa21, la mise en place et le suivi de la plateforme de rénovation énergétique, le développement des énergies renouvelables, la sensibilisation des élus, techniciens et habitants au changement de pratiques...

Pour poursuivre les objectifs fixés par TEPOS et engager une démarche d'amélioration continue dans l'action et l'organisation des services de la collectivité, les élus ont décidé de candidater au **label Territoire Engagé pour la Transition Ecologique**. Il s'agit d'un label européen, porté en France par l'ADEME. Son but est de **valoriser par un label l'engagement de la collectivité sur la thématique Climat Air Energie**.

Après un premier état des lieux sur le référentiel avec une conseillère agréée par l'ADEME, le comité de pilotage a décidé de candidater officiellement pour un audit externe en 2025. Cette démarche participe à la mobilisation des services sur les enjeux Climat Air Energie et encourage la prise en compte de ces enjeux dans l'action des services. Il s'agit d'un bon moyen de mesurer le chemin parcouru et d'encourager les initiatives, mais aussi d'identifier les angles morts de l'action de la collectivité. En 2025, la collectivité vise la barre des 40% de points acquis sur le référentiel.



LÉGENDE ???

La mobilité douce

Développer les modes doux, une alternative à la voiture : un objectif ambitieux du Plan Climat Air Energie Territorial. Les déplacements représentent un poste important d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

Sur le territoire

Le schéma « modes doux » a été validé par le Conseil communautaire en octobre 2024. Il est conduit par la collectivité et a pour but de développer des pistes cyclables et d'inciter à la pratique du vélo ou aux déplacements à pied. Le schéma a pour objectif d'améliorer le maillage du territoire en infrastructures cyclables afin de faciliter le report modal vers le vélo pour les trajets domicile travail. 3 axes structurants sont prévus : l'un nord-sud dans l'agglomération de l'ouest du territoire et deux axes est-ouest constituant deux itinéraires traversants du territoire, l'un plutôt au nord et l'autre plutôt au sud.

En 2024, s'est déroulée la **2^e édition du challenge mobilité scolaire** qui a mobilisé 799 élèves du territoire, soit 35 classes concernées, soit 1167 km équivalent à 254 kg de CO2. Cette initiative est soutenue par la Communauté de communes et animée par l'AGEDEN.

Pour favoriser le développement de la pratique à vélo, 10 ateliers de réparation de vélos ont aussi été organisés dans les communes du territoire, notamment en sortie d'école. c'est plus de 135 vélos réparés en sensibilisant les habitants.



En interne

Challenge mobilité 2024 : 75 agents ont contribué à reporter 2 260 km en mode doux, soit plus de 600 km supplémentaires par rapport à l'édition 2023.

Afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de la flotte de véhicules, un plan pluriannuel d'investissement prévoit la conversion à l'électrique d'une proportion grandissante des véhicules. Pour diminuer les trajets domicile-travail, EBER propose à ses agents de télétravailler une journée par semaine, soit 60 000 km évités par an.

Le service a aussi mis en place des formations à l'écoconduite pour les agents afin de leur apporter les connaissances nécessaires à la réduction des consommations. 4 sessions regroupant 9 stagiaires ont eu lieu en 2024, la moitié sur des véhicules thermiques, l'autre moitié sur des véhicules électriques.



L'information, la sensibilisation

Les écodécouvertes

En octobre 2024, Entre Bièvre et Rhône a organisé la première édition des ÉcoDécouvertes, un événement dédié à l'environnement sur le territoire, à destination du grand public, des collégiens et des élus.

Une journée à l'attention des élus et partenaires (services de l'Etat, Conseil local de Développement, ...) a été organisée pour consolider le socle commun de connaissances, pousser l'appropriation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et donner envie de changer ses méthodes de travail. Cette journée a été l'occasion de présenter les actions en cours du PCAET, de participer à un atelier « Inventons nos vies bas carbone » animé par l'AGEDEN. Les élus ont été invités à visiter le chantier du centre aquatique Aqualone et la plateforme ReColTer, intermédiaire entre des producteurs locaux et des restaurations collectives.

Une journée d'ateliers a été organisée pour 6 classes de cinquième du territoire (+ de 150 élèves) sur diverses thématiques (mobilité douce, énergies renouvelables, empreinte carbone, sobriété numérique, tri des déchets, traitement des eaux usées, eau potable, prévention des risques). Des agents des services des Eaux, de l'Environnement et Climat Air Énergie d'EBER ont animé et conçu certains de ces ateliers, les autres ont été assurés par l'AGEDEN et par l'association Prévention MAIF.

Trois événements «grand public» ont été proposés en soirée les 16, 17 et 18 octobre : une projection du film



Low-tech au cinéma de l'Oron à Beaurepaire et deux conférences à Saint-Clair-du-Rhône et Saint-Maurice-l'Exil assurées par le philosophe Patrick Degeorges, penseur de l'habitabilité des territoires et de l'action publique, et par le paléontologue Gilles Escarguel.

A ces occasions, une exposition reprenant les actions phares du PCAET a été réalisée par le service communication avec un avis du groupe changement climatique du Conseil Local de Développement. Sept kakemonos, un de présentation et un par axe du plan ont été réalisés et exposés lors de chaque rendez-vous des ÉcoDécouvertes.

Le village des ÉcoDécouvertes, lors de la journée du samedi 19 octobre, a réuni à Clonas-sur-Varèze des animations pour petits (contes, caravane de la biodiversité, construction d'hôtels à osmies,...) et grands (apérofresque de la biodiversité par le Conseil Local de Développement). Étaient également prévus une démonstration de cuisine sans énergie fossile (cuisine au poêle dragon et four solaire) et divers stands : retrait de composteurs, espace info énergie. Il a été proposé aux associations du territoire d'être présentes : les amis du lombric sur le compostage, EnR ICtoiyenne, l'Eclairieuse (tiers-lieu à Saint-Clair-du-Rhône)...



Classe défi énergie

Une sensibilisation en milieu scolaire est proposée aux écoles du territoire avec le défi classe énergie. 6 nouvelles classes ont bénéficié de ces interventions animées par l'AGEDEN en 2024.

Atelier bas carbone

EBER a proposé aux conseils municipaux enfant et jeune du territoire un atelier « Inventons nos vies bas carbone » afin de sensibiliser les jeunes sur leur mode de vie et de les aider à imaginer un mode de vie désirable compatible avec la réduction des émissions de GES. Trois ateliers ont eu lieu en 2024 et autant sont prévus en 2025.

En 2024, le service Climat Energie a travaillé avec le service informatique à la rédaction d'une **stratégie numérique responsable**. Obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025 (loi REEN), ce document détaille la politique de gestion du numérique par la collectivité et peut également concerner les politiques liées au numérique responsable sur le territoire. Elle contient un état des lieux et un plan d'action destiné à réduire l'impact écologique du numérique sur le territoire. Parmi les enjeux se trouvent : la politique d'achat du matériel informatique, ses usages, sa réparation et sa fin de vie. Les mesures prévues consistent à favoriser le matériel reconditionné plutôt que neuf et à conserver le matériel le plus longtemps possible. Un autre enjeu réside dans l'usage des matériels afin de limiter leur consommation d'énergie. Le troisième enjeu important est la gestion des données, dont le stockage est responsable d'une proportion croissante de l'empreinte carbone du numérique.

A ce sujet, le service Energie-Climat a collaboré avec le service Archives pour organiser le « **Digital clean up day** » dont l'objectif est la suppression des données inutiles sur les serveurs de la collectivité. A l'avenir, l'initiative prévoit d'intégrer le nettoyage des boîtes mails et, pourquoi pas d'associer les communes à cette initiative. Pour la première année, 400 Go de données ont été supprimées.

Développer les ENR (énergies renouvelables)

La massification du photovoltaïque

Un chargé de mission photovoltaïque a été recruté au second trimestre 2024, dans le cadre de l'appel à projet régional dont la Communauté de communes est lauréate. EBER concrétise ainsi sa volonté, rappelée dans le premier enjeu de son projet de territoire, de massifier les installations photovoltaïques sur son foncier mais également sur celui de ses communes membres. Cela se traduit par des missions d'assistance technique et financière mais également par la mise en place des prérequis à la création d'une opération d'autoconsommation collective (mutualisation des productions et des consommations dans un périmètre géographique défini) permettant de réduire significativement et sur le long terme, les factures d'électricité des collectivités adhérentes.

Les projets en déploiement :

- Centre Aqualône : 340 m² de toiture couverte de modules photovoltaïques (77kWc)
- Parking du collège Mistral : ombrières de 1500 m² de modules photovoltaïques (300kWc)
- Parking de la Croix de l'Ecu : ombrières de 2500 m² de modules photovoltaïques (500kWc)
- Réservoir des Ayencins : 350 m² de toiture couverte de modules photovoltaïques (80kWc)
- Piscine de Beaurepaire : 185 m² de toiture couverte de modules photovoltaïques (42kWc)
- Gymnase Mistral : 700 m² de toiture couverte de modules photovoltaïques (145kWc)



Les Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)

En mars 2023, la loi pour l'accélération des Energies renouvelables a été adoptée. Cette loi prévoit que chaque commune doit définir des zones d'accélération pour les différentes filières de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, solaire thermique, hydroélectricité, bois-énergie, géothermie, méthanisation, éolien, etc), sur la base de la méthodologie coconstruite par l'AGEDEN, avec un outil cartographique. Le service Energie Climat a proposé à toutes les communes du territoire des rencontres pour les aider à la compréhension de la loi et les accompagner dans la saisie des zones d'accélération. A l'issue de ces rencontres, la Communauté de communes a centralisé les délibérations des conseils municipaux accompagnés et les a transmises aux services de l'Etat. Les ZAE nR, une fois définies seront annexées au PCAET.

La qualité de l'air : un enjeu de santé publique

En 2023, les services de la Communauté de communes ont lancé la phase de préfiguration d'un **Fonds Air Bois**. Lancé le 8 mars 2024, ce dispositif vise à améliorer la qualité de l'air par la mise en place d'une aide financière au renouvellement des appareils anciens de chauffage au bois par des appareils performants. Cette aide concerne uniquement les particuliers. Le secteur résidentiel représente environ 60 % des émissions de particules fines à cause des équipements de chauffage au bois peu performants parmi lesquels les foyers ouverts et les appareils anciens. Ce dispositif est cofinancé par l'ADEME, qui prend en charge 50 % du montant des primes accordées et des frais de gestion et d'animation du fonds (animations, communication instruction des dossiers...). Dimensionné à partir d'une enquête sur le taux de pénétration du chauffage au bois sur le territoire et sur le taux de renouvellement naturel des appareils, le Fonds a

été officiellement lancé le 8 mars 2024 à l'occasion d'une conférence « Plein feu sur le chauffage au bois » assurée par l'AGEDEN à la médiathèque de Moissieu-sur-Dolon. L'AGEDEN est également en charge de l'instruction des dossiers de demande des primes. Les élus d'EBER ont choisi d'adosser à la prime « Air Bois » une **prime « Stop Fioul »**, financée entièrement par la Communauté de communes, dont le rôle est d'encourager les habitants du territoire à remplacer leurs chaudières au fioul par une énergie renouvelable (PAC eau/eau, chaudière bois ou système solaire combiné). 3 animations sont prévues par an sous la forme de conférences, d'ateliers bonnes pratiques sur le chauffage au bois ou de présence sur des évènements du territoire.

En 2024, pour la Prime Air Bois, 55 dossiers complets ont été déposés et 37 primes – dont 8 majorées – ont été versées.

En ce qui concerne la Prime Stop Fioul, 78 dossiers complets ont été déposés, 36 primes ont été versées dont 18 majorées.



La biodiversité

Expérimentation hydrologie régénérative

Sur le territoire Entre Bièvre et Rhône, les années 2023 et 2024 ont été marquées par des épisodes de très fortes pluies qui ont causé des inondations en venant gonfler les débits et volumes des cours d'eau. Le ruissellement des eaux de pluies a aussi engendré des dégâts sur les terres agricoles en arrachant la couche supérieure des terrains. Ces événements climatiques ont fait suite à une forte période de sécheresse durant le printemps été 2023. Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), de sa Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale (SAAT) et de sa politique de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), la Communauté de communes souhaite accompagner les exploitations de son territoire dans la mise en place de projets expérimentaux autour de la gestion des eaux de ruissellement grâce au végétal et à la morphologie des terrains (agroforesterie et hydrologie régénérative). Par ces aménagements, la collectivité souhaite favoriser l'infiltration des eaux localement afin de recharger les nappes phréatiques.

6 exploitations de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône sont impliquées dans ce programme expérimental : GAEC St-Sauveur (Anjou - maraîchage bio) - Fans de carottes (Revel-Tourdan - maraîchage bio) - GAEC du Varzay (St-Julien-de-l'Herms - bovin lait bio) - Terre des saveurs (Salaise-sur-Sanne - maraîchage) - GAEC Les petits Bergers (Moissieu-sur-Dolon - ovin viande) - EARL des Varilles (Revel-Tourdan - céréales).



Aide financière à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie

En mars 2024, EBER a lancé un nouveau dispositif pour aider financièrement et encourager les habitants du territoire à s'équiper d'un récupérateur d'eau de pluie. L'objectif : économiser l'eau potable grâce à l'utilisation d'eau de pluie pour des usages du type arrosage du jardin, lavage de la voiture, etc. Entre Bièvre et Rhône prend en charge l'équipement à hauteur de 50 % du montant de cet achat, dans la limite de 100 €.

En 2024, 137 foyers ont été aidés financièrement pour un montant total d'aide de 9 150 €.

Le dispositif est renouvelé pour l'année 2025.



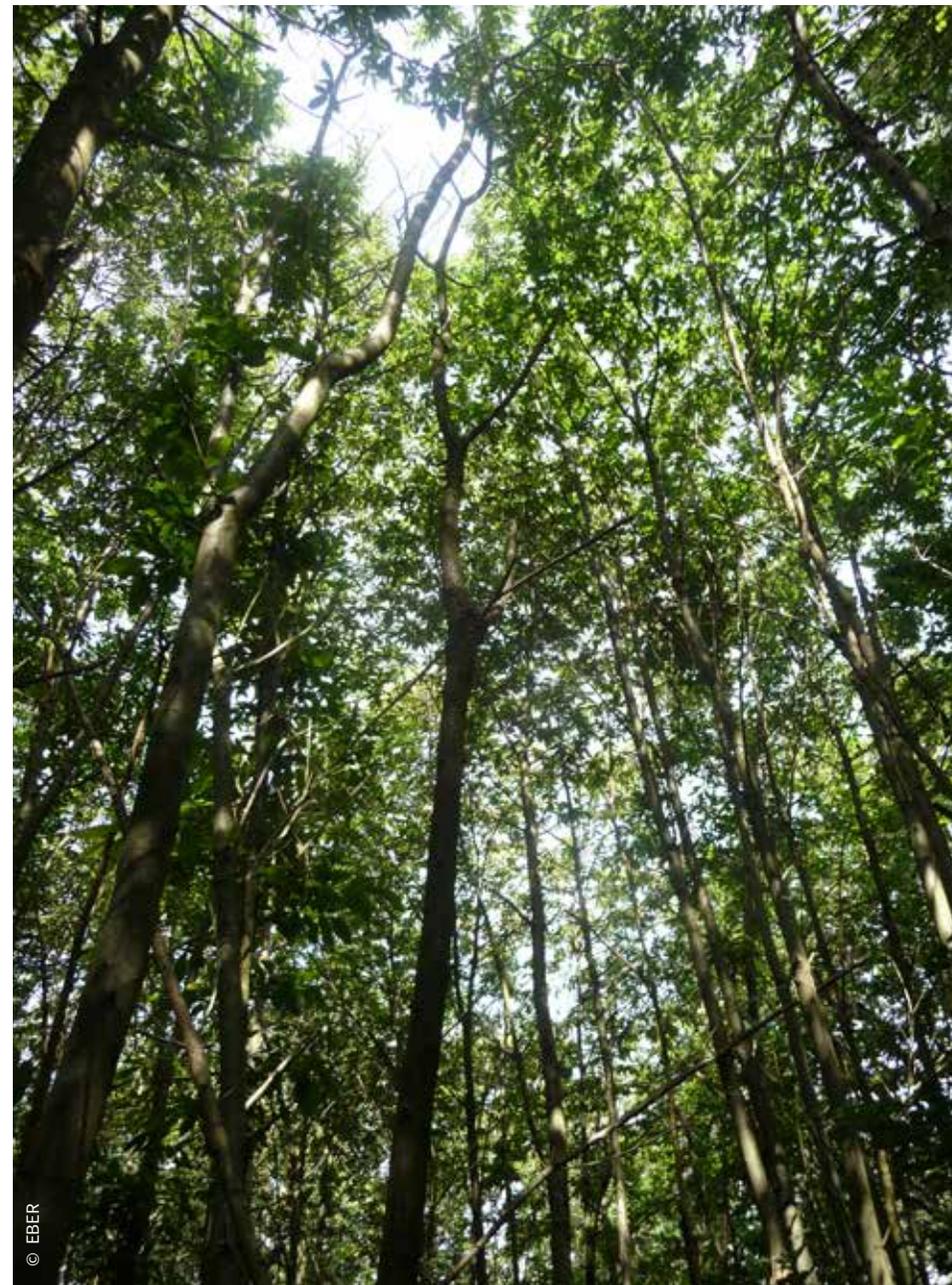
LA CHARTE FORESTIÈRE

Les actions 2024, en partenariat avec l'Office National des Forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière, le Département, FIBOIS 38, l'association des Communes Forestières de l'Isère (COFOR 38) et la Charte Forestière de Territoire des Chambaran, ont notamment porté sur :

- la sensibilisation des propriétaires à la gestion durable (2 réunions publiques dont une à Assieu - 18 propriétaires présents).
- la promotion de la conversion en futaie via l'accompagnement de 34 ha de travaux forestiers par l'association Sylv'Acctes (dont 8,5 ha sur St-Julien-de-l'Herms).
- le lancement d'un projet de réduction du morcellement du foncier forestier qui concerne 2 communes sur EBER : Assieu et Primarette.
- la poursuite du suivi de l'adaptation des essences au changement climatique (placettes notamment sur Bougé-Chambalud).
- l'accompagnement d'entreprises forestières par FIBOIS 38 dont une sur Primarette.
- l'organisation d'animations sur Primarette et Agnin dans le cadre du festival isérois « Les Forestivités ».
- la poursuite des animations scolaires à destination de classes de CM1-CM2 : école primaire de Moissieu-sur-Dolon, école primaire de Pact, école élémentaire Anne Dangar de Sablons en 2023-2024 et Ecole Marcel Jay de Primarette, école primaire d'Anjou, école primaire de Revel-Tourdan en 2024-2025.

Ces interventions se sont structurées sur 2 journées :

- journée 1 : une plongée en forêt. Objectif : Apporter des connaissances sur la forêt en général, son fonctionnement écologique, son cycle et ses différents usages.
- journée 2 : en immersion dans les métiers du bois. Objectif : Faire découvrir la matière bois et comprendre un métier de la forêt ou de la transformation du bois.



LE PLAN LOCAL DE CONSERVATION DES PLAINES DE BIÈVRE ET DU LIERS

Le Plan Local de Conservation (PLC) des plaines de Bièvre et du Liers (44 communes soit 55 000 hectares) vise à mettre en place une stratégie anticipatoire permettant de concilier développement du territoire et maintien en bon état de conservation des populations de 5 espèces patrimoniales présentes sur le territoire : **le busard cendré, l'œdicnème criard, le petit gravelot, le péloidyte ponctué et le crapaud calamite**. Les principaux résultats en 2024 :

- nichées de busard cendré : 23 nids localisés pour 57 jeunes à l'envol ;
- nichées d'œdicnème criard : 31 couples recensés et 26 nids sécurisés ;
- nichées de petit gravelot : 24 observations de l'espèce (reproduction certaine sur les carrières de Sillans et Bévenais) ;
- le crapaud calamite et le péloidyte ponctué : nouveaux sites découverts en lien avec les prospections du groupe « mares » et la visite des bassins de l'axe de Bièvre.

Au niveau de la communication, un portail a été créé pour consulter en ligne les cartes « enjeux espèces » : https://sig.lpo-aura.org/index.php/view/map?repository=projetpublic&project=PLC_plaines_bievre_liers

LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Dans le cadre d'une convention tripartite (GDS Isère, EBER et Département), **EBER finance le dispositif de destruction des nids sur son territoire à hauteur de 50% par nid détruit**. Les 50 % restants sont financés par le Département.

Pour 2024, le budget de la Communauté de communes s'est élevé à **4 941 €**. Il a permis de financer la **destruction de 83 nids secondaires** (contre 55 en 2022 et 89 en 2023).



LES RUCHES AU SIÈGE D'EBER

Dans le cadre d'un partenariat de 3 ans (2022-2024) avec Rémy Glaise, apiculteur situé sur la Commune de Pommier-de-Beaurepaire, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône a installé trois ruches sur le toit de son siège à Saint-Maurice-l'Exil. En juin 2024, lors d'ateliers, une vingtaine d'agents d'EBER a pu découvrir ces ruches.



PRÉVENIR ET TRIER SES DÉCHETS, LE PROGRAMME DU TERRITOIRE

Le territoire s'est doté d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

La production de déchets ménagers et assimilés est de près de 36 000 tonnes par an, soit une production d'environ 500 Kg/hab./an. La caractérisation du contenu de nos ordures ménagères (bac vert) a montré que 70% de ces déchets pouvait être valorisé, en triant et en faisant du compost.

Pour parvenir à réduire notre impact sur l'environnement, en évitant des étapes de collecte, de transport et de traitement, il est indispensable de réduire notre production de déchets et de trier. Pour atteindre cet objectif, **le territoire, qui dispose de la compétence collecte et traitement des déchets, s'est doté d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).**

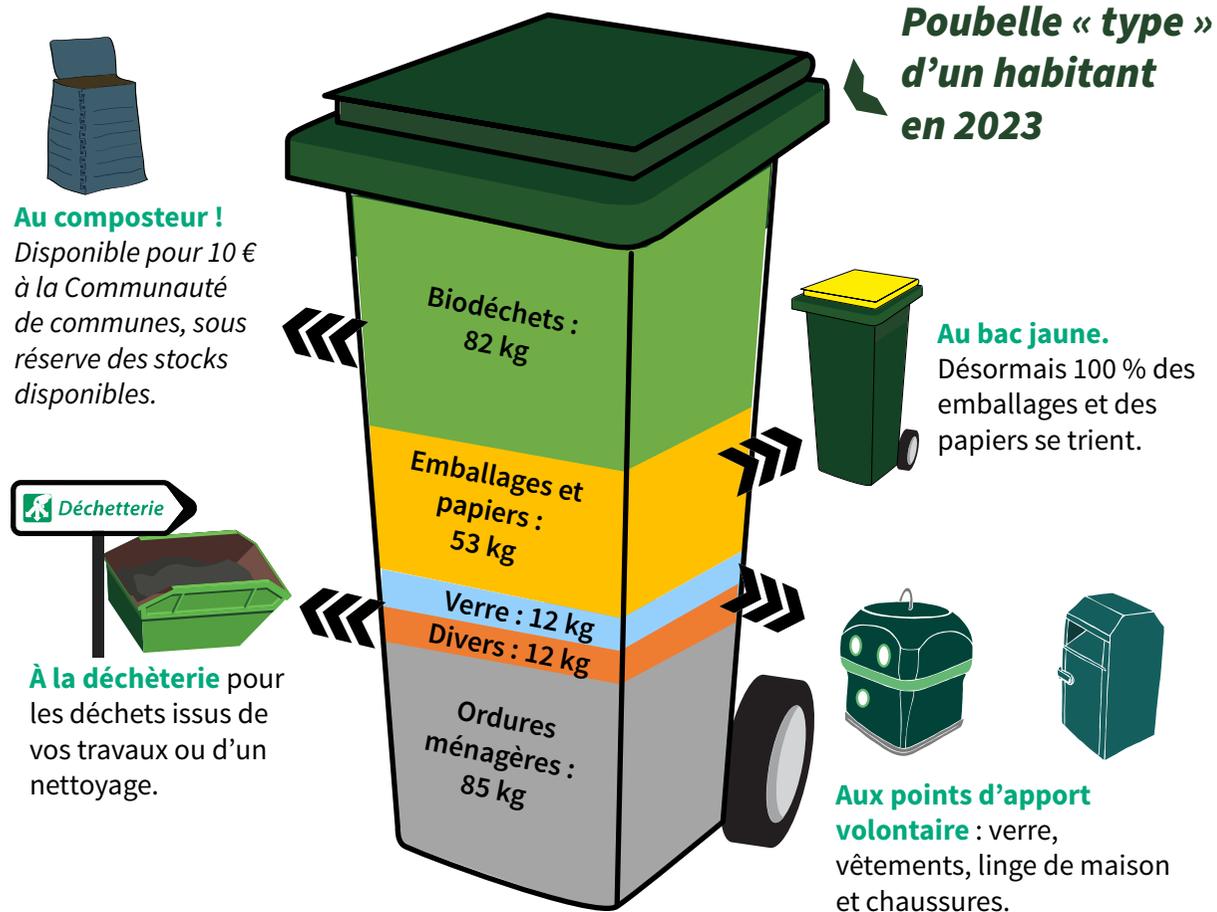
Ce plan se décline sous forme d'actions internes à l'organisation d'Entre Bièvre et Rhône comme le développement de manifestations éco-responsables, d'actions inhérentes aux compétences comme le développement de nouvelles filières de tri en déchèteries et d'actions tournées vers les habitants pour faire connaître les dispositifs de tri des déchets (guides, animations). En voici quelques-unes :

- installation de composteurs collectifs dans les zones semi urbaines ;
- amélioration du geste de tri au sein des bâtiments de compétence intercommunale ;
- mise en place de poubelles de tri dans les espaces publics ;
- mise à disposition des communes de matériel de tri spécifique pour leurs événements ;
- projet de création de zones de réemploi (ex. ressourcerie) ;
- Sensibilisation de la population aux gestes éco-responsables.



© Renaud Vezin

70% DU CONTENU DU BAC VERT PEUT ÊTRE VALORISÉ :



La sensibilisation des scolaires

Le service Environnement propose des animations sur le tri des déchets et le compostage par le biais de son animatrice. Ces opérations sont principalement à destination des écoles primaires du territoire, du CE2 au CM2. Sur l'année scolaire 2024/25, de septembre à décembre, 18 classes ont bénéficié d'une animation soit environ 420 élèves.

Un atelier « déchets et recyclage », organisé par Entre Bièvre et Rhône, a accueilli des élèves de 5^e du collège Jacques Brel de Beaurepaire et Frédéric Mistral de Saint-Maurice-l'Exil, soit environ 100 élèves. Cet atelier ludique a ensuite été ouvert à tous pour la journée du samedi 19 octobre.

Le service Environnement reste à disposition du public pour toutes les questions concernant le tri et la prévention des déchets.

SCHÉMA DIRECTEUR DES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES D'ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

2023 - 2027 : Evolution du réseau des déchèteries

Le territoire Entre Bièvre et Rhône dispose d'un réseau de 7 déchèteries. Ce qui en fait un réseau dense, soit une déchèterie par tranche de 8 500 habitants contre une pour 14 500 habitants en moyenne au niveau national. Pour optimiser et rationaliser ce réseau, Entre Bièvre et Rhône a lancé un programme ambitieux sur la période 2023 – 2027.

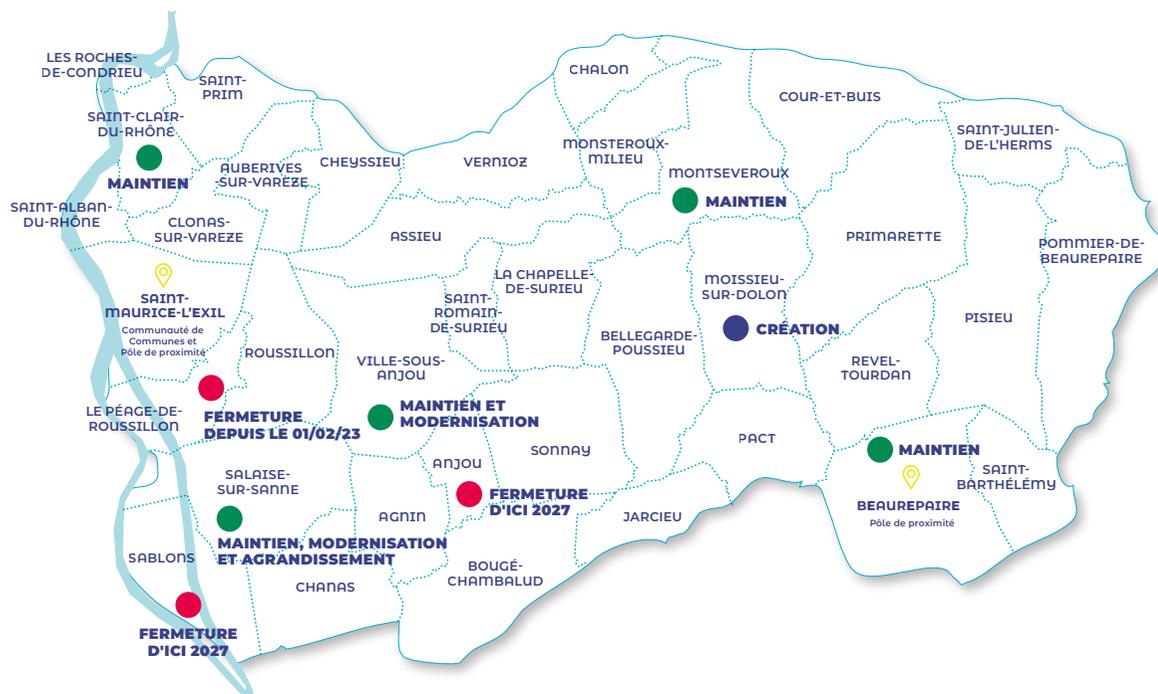
Les objectifs :

- Coordonner l'implantation des déchèteries (maillage inter-communal)
- Maitriser les coûts de gestion.

Actions réalisées et planifiées :

Les principales actions réalisées et à venir sont les suivantes :

- 2023 : fermeture de la déchèterie du Péage-de-Roussillon
- 2023 : extension des horaires de la déchèterie de Salaise-sur-Sanne
- 2023 : harmonisation des horaires des déchèteries de Beaurepaire et Montseveroux
- 2024 : études, consultation des entreprises et préparation de travaux
- 2025 : mise aux normes de la déchèterie de Ville-sous-Anjou
- 2025 – 2026 : généralisation du contrôle d'accès en déchèterie par badge
- 2025 -2026 : mise aux normes des déchèteries de Beaurepaire et Montseveroux
- 2027 : extension et modernisation de la déchèterie de Salaise-sur-Sanne
- 2027 : création d'une nouvelle déchèterie à Moissieu-sur-Dolon
- Projets à terme : création de deux ressourceries (zone de chalandise ex Territoire de Beaurepaire et Pays Roussillonnais)



D'ici 2027..

- Un réseau optimisé de 6 déchèteries
- 100% des déchèteries accessibles par l'ensemble des habitants du territoire
- 100% des déchèteries aux normes
- 100% des habitants à moins de 15 minutes en voiture d'une déchèterie

Le territoire restera ainsi surdoté avec une déchèterie pour 11 300 habitants.

SCHÉMA DE COLLECTE, TARIFICATION INCITATIVE : DES OBJECTIFS D'UNIFORMISATION ET D'OPTIMISATION DES SERVICES

À la suite de l'étude lancée en 2023, relative à l'uniformisation et l'optimisation des services de gestion des déchets, ayant pour finalité de mettre fin à la coexistence de modes d'organisation et de tarification du service différents entre un habitant à l'Est du territoire (Ex Communauté de communes du territoire de Beaurepaire) et à l'Ouest (ex Communauté de communes du Pays Roussillonnais), un nouveau schéma de collecte a été voté en 2024.

En effet, à terme tous les habitants d'Entre Bièvre et Rhône disposeront d'un service de collecte en porte à porte pour le flux ordures ménagères (bac vert) et un service en point d'apport volontaire pour le flux collecte sélective (emballages et papiers). Le dimensionnement du service, c'est à dire le besoin en apport volontaire, le positionnement, les commandes, le planning de déploiement de ce nouveau système de collecte sont en préparation.

Il a également été décidé de proposer le développement du compostage collectif dédié à l'habitat de centre-ville et aux immeubles, sur des espaces publics d'une part et d'autre part de venir mobiliser les syndicats et bailleurs pour accompagner le compostage collectif sur des espaces privés, offrant une solution de proximité au plus grand nombre. L'expérimentation du compostage collectif sera lancée en 2025.

Au 1^{er} septembre 2024, la fréquence de collecte des ordures ménagères du secteur OUEST a été réduite à une fois tous les 15 jours au lieu d'une fois par semaine. Pour pallier les différents besoins et typologies d'habitats des circuits de collecte spécifiques ont été conservés pour l'habitat dense des centres-villes et immeubles sur les communes de Péage-de-Roussillon, Roussillon, Salaise sur Sanne, Les Roches de Condrieu, St Maurice l'Exil, St Clair du Rhône, Chanas et Sablons.

Il s'agit d'adapter le service au besoin car 1 bac d'ordures ménagères sur 4 n'était pas présenté à la collecte et 1 bac sur 2 présenté à la collecte était à moitié vide, mais aussi de maîtriser l'augmentation des coûts et d'inciter à l'utilisation des autres filières de tri.

Une carte interactive pour connaître son jour de collecte a été créée à destination des habitants :

Les années 2025 et 2026 seront aussi consacrées à la définition d'un mode de financement commun du service de gestion des déchets, car actuellement un habitant de l'Est finance le service via la redevance incitative (RI), alors qu'un habitant de l'Ouest le finance par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).



**À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE,
LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES
SERA ASSURÉE 1 SEMAINE SUR 2**

Retrouvez toutes les informations sur ce changement dans la rubrique Services et Démarches > Déchets



LOGEMENT

La compétence logement de la Communauté de communes s'exerce sur différents domaines : le suivi de la production de logements sociaux et de la politique d'attribution, l'hébergement temporaire, l'amélioration de l'habitat, l'accueil des gens du voyage.

364 000 €

versés aux bailleurs sociaux pour soutenir la réalisation de 152 logements

12

ménages subventionnés à hauteur de 500 € pour la réalisation de travaux permettant un gain énergétique significatif

4

organismes financés par EBER pour l'amélioration de l'habitat (permanence gratuite et conseil personnalisé)



ACCUEIL ET CONSEILS AUX HABITANTS POUR L'AMÉLIORATION DE LEUR LOGEMENT

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Saint-Clair-du-Rhône

Depuis mars 2024, les propriétaires sont accompagnés sur le plan technique et financier pour réaliser les travaux de protection de leur logement face aux risques toxiques. 506 logements sont concernés dont 300 sur la commune de Saint-Clair-du-Rhône et 100 sur la commune des Roches-de-Condrieu.

CHIFFRES CLÉS

506 logements concernés

34 % de contacts pris

32 % de diagnostics faits

16 % de dossiers validés



Poursuite des permanences des partenaires à destination des habitants : l'ADIL, l'Espace Info Énergie, avec l'AGEDEN, SOLIHA Isère Savoie et le CAUE

Les permanences de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) : pour un conseil juridique personnalisé.

L'espace Info Énergie : pour un conseil gratuit dans la mise en oeuvre des travaux de rénovation énergétique. C'est le service public de la performance énergétique de l'habitat, mis en place par la Communauté de communes depuis septembre 2021 et dont l'animation a été confié à l'AGEDEN (Association pour une GEstion Durable de l'ENERgie). Il s'inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de communes. Ce service propose également des animations thématiques sur le territoire : conférence sur les aides financières, soirée thermographique...

Les permanences de SOLIHA Isère Savoie :

depuis de nombreuses années, la Communauté de communes soutient les ménages aux ressources modestes dans la rénovation thermique de leur logement.

En complément des permanences téléphoniques, des permanences conseils sont assurées par SOLIHA Isère Savoie au siège de Saint-Maurice-l'Exil et au Pôle de proximité de Beaurepaire.

Les permanences du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement :

accompagnement des porteurs de projets en amont des dépôts de permis de construire ou lors de l'instruction de ces derniers.



SOUTIEN À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Afin de favoriser le parcours résidentiel des habitants et la mixité du parc de logements, Entre Bièvre et Rhône soutient la réalisation de logements sociaux locatifs sur la commune de Saint-Clair-du-Rhône et la rénovation du parc existant sur les 37 communes.

6 subventions ont été versées en 2024 pour un montant de 364 000 €. Soit la construction de 152 logements financés à 60 %.

Commune	Bailleur	Opération	Logements	Subventions versées
Sablons	Société Dauphinoise pour l'Habitat	Le Clos Moncey	16	38 000 €
Roussillon	Advivo	Coeur de Roussillon	20	48 000 €
Roussillon	Société Dauphinoise pour l'Habitat	Vill'Art	39	94 000 €
Chanas	Alpes Isère Habitat	Le Clos du Lambroz	20	47 000 €
Saint-Maurice-l'Exil	Société Dauphinoise pour l'Habitat	Le Barthélémy	38	91 000 €
Le Péage-de-Roussillon	Société Dauphinoise pour l'Habitat	La Perthusière	19	46 000 €
TOTAL			152	364 000 €

En plus des subventions, l'intercommunalité apporte une garantie sur les emprunts contractés par les bailleurs sociaux pour la réalisation de ces opérations nouvelles ou pour la réhabilitation de groupes anciens.

En 2024, 4 programmes ont ainsi bénéficié de ces garanties :

- 38 logements à Saint-Maurice-l'Exil « *Le Barthélémy* » (Société Dauphinoise pour l'Habitat) ;
- 2 logements à la Chapelle-de-Surieu (Habitat Dauphinois) ;
- 4 logements aux Roches-de-Condrieu (Société Dauphinoise pour l'Habitat) ;
- 16 logements à Sablons « *Le Clos Moncey* » (Société Dauphinoise pour l'Habitat).

UN FOYER JEUNES TRAVAILLEURS ET DES PLACES D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE OUVERT AUX JEUNES DE 18 À 29 ANS

Géré par la Mutualité Française de l'Isère (MFI), intégré dans la résidence des Sables à Salaise-sur-Sanne, le Foyer Jeunes travailleurs compte 43 logements.

La résidence des Sables comporte également un dispositif d'hébergement temporaire avec 11 logements, d'une durée de séjour de 12 mois maximum ainsi que 5 places à destination des femmes victimes de violences avec une orientation par les services du 115.

Entre Bièvre et Rhône soutient cette résidence à travers une subvention annuelle de 55 000 €.



L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : 3 AIRES DE PASSAGE DE 10 EMPLACEMENTS CHACUNE (SÉJOUR JUSQU'À 3 MOIS)

Aire de Saint-Maurice-l'Exil
10 emplacements



Aire de Sablons
10 emplacements

Aire de Chanas
10 emplacements

Tarifs	2023	2024
emplacement	3 €/ nuit	3,50 €/ nuit
électricité	0,15 €/ Kwh	0,22 €/ Kwh
eau	3 €/m ³	3,42 €/m ³

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
 Reçu en préfecture le 29/09/2025
 Publié le 29/09/2025
 ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE



Après l'aire d'accueil de Saint-Maurice-l'Exil rénovée en 2023, les blocs sanitaires des aires de Sablons et de Chanas ont également été remis aux normes en 2024. Les travaux ont porté sur l'électricité, la plomberie et les menuiseries.

Le budget global des travaux pour ces deux aires s'élève à 350 000 € HT, avec une subvention perçue dans le cadre de France Relance à hauteur de 124 600 €.

En 2024, la gestion des aires a été confiée à la société SG2a Hacienda après consultation.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône œuvre dans l'aménagement du territoire.

APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS):

3 229

dossiers d'urbanisme
instruits en 2024

30

permanences de Conseil Architecture
Urbanisme Environnement
sur l'année

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

950

Déclarations d'Intention
d'Aliéner (DIA) instruites

5

PLU
en cours d'évolution

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le service Application du Droit des Sols (ADS), instruit les dossiers d'urbanisme : permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, déclarations préalables et certificats d'urbanisme opérationnels.

UN SERVICE MUTUALISÉ

L'instruction des dossiers d'urbanisme est réalisée pour le compte des communes*. Les décisions restent de la compétence du Maire pour chaque commune du territoire. Cette mise en commun de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, ainsi que des supports et des agents, permet d'offrir un service efficient à l'ensemble des communes (hormis la commune de Salaise-sur-Sanne qui a conservé son service instructeur). **À ce jour, la Communauté de communes a fait le choix de réaliser ces missions sans contrepartie financière.** Ce service est régi par une convention signée, entre la Communauté de communes et chacune des communes.

En 2024, 3 229 dossiers ont été instruits par le service urbanisme. Cela représente 1 775,1 Équivalent Permis de construire. Ce chiffre est relativement constant depuis 2022.

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Pour répondre aux exigences législatives, le service offre aux pétitionnaires la possibilité de déposer leurs dossiers en version dématérialisée, via un guichet unique. Cette dématérialisation est effective depuis le 1^{er} janvier 2022. Ce service est disponible pour l'ensemble des habitants du territoire.

Le guichet dématérialisé ainsi qu'un tutoriel sont accessibles depuis le site internet de la Communauté de communes.

En 2024, 67,2 % des dossiers ont été déposés de façon dématérialisée, soit une hausse de 8,7 % par rapport à 2023 (61,8 % des dossiers).

*excepté la commune de Salaise-sur-Sanne

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE



DOSSIERS DÉPOSÉS PAR COMMUNES SUR L'ANNÉE 2024

COMMUNES	PA	PA M.	DP		PC	PC M.	PD	CU		2024		2023		2022	
			AUTRES	DIVISION				CUa	CUb	Total dossiers	Total EPC	Total dossiers	Total EPC	Total dossiers	Total EPC
Agnin	0		31	1	11		0	4	1	48	28,2	60	31	56	27,2
Anjou	2		17	1	9	2	1	11	10	53	29,4	64	38,1	54	33,3
Assieu	1		57	8	9	2	1	18	3	99	50,3	101	54,3	98	46,4
Auberives-sur-Varèze	1	1	53		17	1	1	4	0	78	48,5	72	39,6	83	41,8
Beaurepaire	0		167	6	26	3	0	19	21	242	127,7	268	127,4	276	125
Bellegarde-Poussieu	0		36	4	13		1	16	3	73	38,2	54	28,3	48	22,7
Bougé-Chambalud	0		40		9		0	15	3	67	33,2	48	26,8	59	34
Chalon	0		3		1		0	1	1	6	3,1	16	10,5	4	2
Chanas	3		79	6	38	5	0	40	7	178	99,9	167	89,4	153	81,8
Cheyssieu	0		22	4	7	2	0	1	0	36	22,2	40	27,7	52	26,9
Clonas-sur-Varèze	3		72	1	11	2	1	13	9	112	60,1	95	21,9	109	29,4
Cour-et-Buis	0		23	3	15	3	0	3	10	57	35,6	58	36,4	83	52,9
Jarcieu	0	1	42	1	4	1	0	6	6	61	31,3	45	26,7	54	28,7
La Chapelle-de-Surieu	0		24		11		0	9	0	44	24,8	46	22,1	38	20,5
Le Péage-de-Roussillon	4		100	4	33	14	3	24	6	188	113,4	219	41,7	219	23,4
Les Roches-de-Condrieu	0		65		3	1	0	5	0	74	37,5	62	22,2	57	14,5
Moissieu-sur-Dolon	1		36	4	8	3	1	9	1	63	35,2	67	34,8	44	25,8
Monteroux-Milieu	0		26		6	0	0	5	6	43	22,4	44	32	32	29,4
Montseveroux	1		21	1	9	4	0	4	5	45	28	62	131,1	53	124,1
Pact	1		26	1	12		0	6	4	50	29,5	57	19,9	66	18,9
Pisieu	0		17	3	6	1	0	7	3	37	19,6	39	27,9	49	24,9
Pommier-de-Beaurepaire	0		29	3	8		0	20	3	63	29,2	68	12,4	76	19,3
Primarette	1		35		7		0	9	10	62	31,5	40	29,6	47	44,7
Revel-Tourdan	1		44	1	10		0	11	2	69	36,7	71	29	95	26,5
Roussillon	7	4	195	10	45	12	3	41	15	332	189,3	303	147,9	352	160,9
Sablons	2	2	73	4	13	2	0	27	13	136	68,9	164	71,1	110	43,8
Saint-Alban-du-Rhône	0		54	1	13	1	0	8	1	78	43,5	51	24,1	67	25,7
Saint-Barthélemy	0		27	3	10		0	19	0	59	28,8	59	38,8	93	42,6
Saint-Clair-du-Rhône	0		146	2	16	11	2	17	4	198	107,6	193	16,3	36	22,5
Saint-Julien-de-l'Hermis	0		10		3		0	2	0	15	8,4	5	20,4	175	25,9
Saint-Maurice-l'Éclaire	1	1	152	4	45	8	1	21	8	241	141,6	263	89,3	59	74,5
Saint-Prim	2	1	45	3	9	1	0	21	2	84	42,6	80	4	13	5,9
Saint-Romain-de-Surieu	0		21		4		0	3	0	28	15,1	24	136,9	282	149,4
Sonnay	0		33		8	3	0	13	2	59	30,9	26	13,3	42	25,4
Vernioz	0		63	2	9		0	3	1	78	42,5	49	27,4	73	45,5
Ville-sous-Anjou	2		47	1	10		2	10	1	73	40,4	52	27,1	62	40,2
TOTAL 2024	33	10	1 931	82	468	82	17	445	161	3 229	1 775,1				
Rappel 2023	32	3	1 808		589		21	679				3 132	1 587,4		
Rappel 2022	32	9	1 838		565		12	813						3 269	1 598,4

Légende :

PA permis d'aménager

PC permis de construire

PD permis de démolir

DP déclaration préalable

PA M. permis d'aménager modificatif

PC M. permis de construire modificatif

CU certificat d'urbanisme

LES PERMANENCES CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT (CAUE)

Afin d'informer et d'accompagner les administrés dans leurs projets de construction ou d'aménagement, le service ADS a mis en place des permanences régulières avec l'architecte conseil du Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE). Elles sont gratuites, sur rendez-vous et proposées au siège de la Communauté de communes à Saint-Maurice-l'Exil, et au pôle de proximité à Beaufort.

En 2024, 30 permanences ont été tenues (17 à Saint-Maurice-l'Exil et 13 à Beaufort) soit 60 rendez-vous au total.



L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAINE (DPU)

L'exercice du DPU relève de la Présidente de l'intercommunalité par délégation du Conseil communautaire. Les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) sont envoyées par les notaires aux guichets uniques des communes. Elles sont soumises à l'avis des Maires avant d'être systématiquement retournées à l'intercommunalité pour instruction. Un formulaire EBER est disponible pour toutes les communes afin de formaliser l'avis des Maires. En l'absence d'une préemption, les DIA sont tacites à l'issue d'un délai de 2 mois.

L'année 2024 a connu deux décisions de délégation du DPU à une commune, pour répondre à des enjeux communaux. Quant à la Communauté de communes, elle a utilisé son Droit de Préemption à une seule reprise en 2024 dans le but d'acquérir un bien à proximité de la station d'épuration des Blâches au Péage-de-Roussillon. Le nombre de DIA est en légère baisse par rapport à 2023 avec 950 DIA instruites contre 1 011 en 2023, soit moins 6 %.

DOCUMENTS D'URBANISME

L'année 2024 a été consacrée à poursuivre les démarches en cours et à entreprendre de nouvelles évolutions de PLU communaux. Elle a été marquée par de nombreuses finalisations de révisions et modifications de PLU. Elle a été également marquée par le démarrage des études nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui doit rentrer en vigueur fin 2026.

PLU en cours d'évolution

Modification simplifiée du PLU de Revel-Tourdan.

La modification porte sur l'adaptation de plusieurs Orientations d'Aménagement et de Programmation, la mise à jour des anciens bâtiments agricoles pouvant changer de destination, la mise en compatibilité du PLU avec le volet commercial du SCoT des Rives du Rhône ainsi que sur quelques adaptations réglementaires. L'étude a démarré au printemps 2023 et s'est poursuivie en 2024. Elle devrait être finalisée en 2025.

Modification simplifiée du PLU de Saint-Clair-du-Rhône.

La modification du PLU a pour objet de supprimer des erreurs matérielles sur la carte des aléas. L'étude a démarré au printemps 2023 et a été approuvée en Conseil communautaire le 24 avril 2024.

Modification simplifiée du PLU de Sablons.

La modification du PLU a pour objet de faire évoluer

le règlement et de mettre à jour le dossier à la suite de l'annulation de la Déclaration d'Utilité Publique mettant en compatibilité le PLU. L'étude a démarré au printemps 2023 et s'est poursuivie en 2024. Elle sera finalisée au premier trimestre 2025.

Modification simplifiée du PLU des Roches-de-Condrieu.

La modification du PLU des Roches de Condrieu a pour objet la suppression d'emplacements réservés et l'ajustement d'Orientations d'Aménagement et de Programmation. L'étude a démarré au printemps 2024 et devrait être approuvée au deuxième trimestre 2025.

Modification simplifiée du PLU de Roussillon.

La modification du PLU de Roussillon a pour objet la suppression d'emplacements réservés et l'ajustement d'Orientations d'Aménagement et de Programmation. L'étude a démarré fin 2024 et devrait être approuvée au deuxième trimestre 2025.

Évolution de PLU projetée

Compte-tenu de l'élaboration du PLU intercommunal en cours et avec un objectif d'approbation en 2026, la Communauté de communes a décidé de ne plus engager d'évolutions de PLU communaux. Les demandes d'ajustements des documents d'urbanisme communaux seront, quand cela est possible, directement intégrées dans le PLUi.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE

S²LO



Après une première phase d'étude qui a consisté à l'élaboration d'un diagnostic du territoire intercommunal, la deuxième phase du PLUi (définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PADD) a démarré au second semestre 2023 et s'est poursuivi jusqu'à l'été 2024.

Le PADD met en perspective les ambitions politiques pour l'aménagement du territoire intercommunal à horizon 2040. Il fixe le cap en termes d'accueil démographique, résidentiel et économique et il donne les orientations des élus quant à la protection et à la valorisation des ressources naturelles, agricoles et paysagères.

Le PADD a été élaboré en concertation avec les élus communautaires et communaux ainsi qu'avec les partenaires et acteurs du territoire. De plus, il a fait l'objet d'une concertation avec les habitants via différents moyens (cartographie participative, questionnaire, réunions publiques). Cette phase de concertation a rassemblé 235 personnes aux réunions publiques et 230 contributions via les outils participatifs.

Le PADD a fait l'objet d'un débat dans les 37 Conseils municipaux du territoire ainsi qu'en Conseil communautaire en 2024.

Les orientations du PADD

Axe 1 - Offrir un cadre de vie agréable et résilient face au changement climatique

Orientation 1 - Préserver le socle naturel, agricole et paysager qualitatif du territoire

- 1.1 Mettre en valeur les espaces agricoles et améliorer la relation ville-campagne
- 1.2 Protéger et restaurer la biodiversité présente sur le territoire
- 1.3 Préserver et mettre en valeur les identités paysagères du territoire
- 1.4 Préserver et mettre en valeur les patrimoines historiques, architecturaux et paysagers

Orientation 2 - Adapter le territoire au changement climatique

- 2.1 Privilégier et faciliter un urbanisme bioclimatique et sobre en consommation foncière
- 2.2 Préserver la ressource en eau face au dérèglement climatique
- 2.3 Conditionner le développement au regard de la présence et de l'intensification attendue des risques
- 2.4 S'engager pour la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables

Axe 2 - Favoriser le développement d'un territoire au cœur des dynamiques régionales

Orientation 1 – Privilégier un développement économique durable, diversifié et structuré

- 1.1 Favoriser la création d'emplois locaux et l'accueil des entreprises
- 1.2 Engager un développement qualitatif et structuré des zones d'activités
- 1.3 Favoriser le développement des activités agricoles et sylvicoles et anticiper les mutations en cours
- 1.4 Développer les activités touristiques

Orientation 2 - Proposer une offre en habitat qualitative et diversifiée aux habitants

- 2.1 Assurer une attractivité du territoire par une croissance démographique adaptée et cohérente
- 2.2 Diversifier l'offre en logement pour répondre aux besoins de tous les ménages
- 2.3 Encadrer le développement de l'habitat pour proposer une offre qualitative

Orientation 3 - Organiser le territoire pour accompagner son développement

- 3.1 Renforcer les centralités urbaines et villageoises
- 3.2 Agir pour des mobilités plus durables

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables sera ensuite traduit réglementairement, par trois documents du PLUi : le règlement, le zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation. Cette phase réglementaire, qui a démarré au second semestre 2024, consiste en la définition de règles d'urbanisme visant à répondre aux objectifs du PADD.



En parallèle du PLUi, plusieurs études sont menées en vue d'être intégrées directement ou indirectement dans le futur document d'urbanisme :

- **Une cartographie de la Trame Verte et Bleue** qui sera traduite réglementairement dans le PLUi. Une cartographie à l'échelle parcellaire a été transmise pour une intégration dans le PLUi. Des ajustements seront menés jusqu'à l'arrêt du PLUi en 2025.
- **Une étude d'aléas naturels** qui sera traduite réglementairement dans le PLUi. Au deuxième semestre 2024, l'ensemble des communes a été rencontré pour la présentation d'une première version des cartes d'aléas.
- **Un zonage des Eaux pluviales** qui sera annexé au PLUi (piloté par les services techniques/ingénierie). Un travail technique a été mené en 2024 en vue d'une présentation aux élus au premier trimestre 2025.
- **Un zonage des Eaux usées** (piloté par le service Eaux d'EBER). Le prestataire en charge de l'étude a élaboré en 2024 une première version des cartes de zonage d'assainissement.

L'élaboration du PLUi, menée par un groupement de bureau d'études, est pilotée par le service Aménagement d'EBER qui fait le lien entre les élus et l'équipe de maîtrise d'œuvre. Le démarrage, en 2023 des études liées au PLUi est un élément structurant dans le fonctionnement et l'organisation du service Aménagement.

Site Patrimonial Remarquable et Périmètres Délémités des Abords

À la demande de plusieurs communes, le service Aménagement/Urbanisme a lancé une étude pour faire évoluer les servitudes de protection du patrimoine architectural. Elle porte sur :

- La modification du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Revel-Tourdan ;
- La mise en place de Périmètres Délémités des Abords (PDA) plus adaptés autour de plusieurs Monuments Historiques, remplaçant le rayon standard de 500 m. Ces périmètres définissent des règles d'urbanisme spécifiques pour préserver les abords. Sont concernés : le Château de Barbarin, l'Ensemble prieural (Revel-Tourdan), le Château et l'église Saint-Martin de Montseveroux, le bas-relief de Saint-Alban-du-Rhône, les églises de Monsteroux-Milieu et de Saint-Romain-de-Surieu, ainsi que la propriété Le Clos à Saint-Barthélemy. Les autres monuments disposent déjà d'un PDA.

LE SCOT DES RIVES DU RHÔNE



Les techniciens et élus du Syndicat Mixte des Rives du Rhône ont élaboré, au début de l'année 2021, un plan de mandat donnant le cap à suivre pour la mise en œuvre opérationnelle du SCOT des Rives du Rhône, approuvé en novembre 2019. Concernant les projets portés sur Entre Bièvre et Rhône et conformément au code de l'urbanisme, les opérations foncières et les opérations d'aménagement de plus de 5 000 m² de surface de plancher doivent être directement compatibles avec le SCOT.

Au cours de l'année 2024, le SMRR a donné plusieurs avis sur des projets entrant dans ce cadre, projets de logements, économiques ou commerciaux :

- **Permis d'Aménager – Le Péage de Roussillon (février 2024)** : avis favorable
- **Permis d'Aménager – Saint-Prim (mars 2024)** : avis favorable avec réserve
- **Permis d'Aménager – Chanas (mai 2024)** : avis défavorable

Le SMRR a lancé en 2022, avec EPORA, des études pré-opérationnelles sur des friches économiques. L'objectif de ces études est de réaliser un diagnostic complet sur la friche, de réfléchir à des scénarios de programmation possibles et de disposer d'informations sur les coûts et les procédures nécessaires à l'émergence de nouveaux projets sur ces friches.

Trois friches ont été identifiées sur le territoire intercommunal :

- **L'ancienne tannerie de Saint-Barthélemy.** L'étude a mis en avant la complexité de la valorisation de cette friche au regard de la présence de pollution, de la fragilité de la structure du bâtiment et du fait que la friche est située en zone inondable.
- **L'ancienne carrière Chapeyron au Péage-de-Roussillon.** L'étude a montré la nécessité d'attendre la fin du remblaiement de la carrière afin de connaître réellement la capacité du sol à supporter des bâtiments.
- **La friche SNEP à Chanas.** Compte tenu de l'inondabilité de la zone par la Sanne, les projets de requalification sont impossibles. Les travaux prévus dans le cadre du PAPI sur la Sanne vont permettre de réduire ce risque inondation et lever certaines contraintes d'urbanisme. À horizon 2030-2035, cette friche industrielle pourrait ainsi être requalifiée.

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

La consultation sur les projets commerciaux est soumise à la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale. Deux projets sur le territoire d'EBER ont fait l'objet d'un avis de la CDAC au cours de l'année 2024 :

- Pépinière Dugua à Monsteroux-Milieu. Avis défavorable du SMRR, avis défavorable de la CDAC.
- Commerce à Chanas. Avis défavorable du SMRR, retrait du dossier par le porteur de projet avant la délibération de la CDAC.



EAU ET ASSAINISSEMENT

La régie Eaux d'Entre Bièvre et Rhône a pour objectif d'assurer une gestion globale de l'eau et de l'assainissement sur le territoire.

71 158

habitants desservis par
le service public d'eau potable

5 077 421 M³

d'eau potable produits

4 874 387 M³

d'eaux usées traitées sur les 4 stations d'épuration
à boues activées d'EBER
(dont 3 111 348 m³ à la station d'épuration des
Blâches au Péage-de-Roussillon)

EAU ET ASSAINISSEMENT

EAUX D'ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

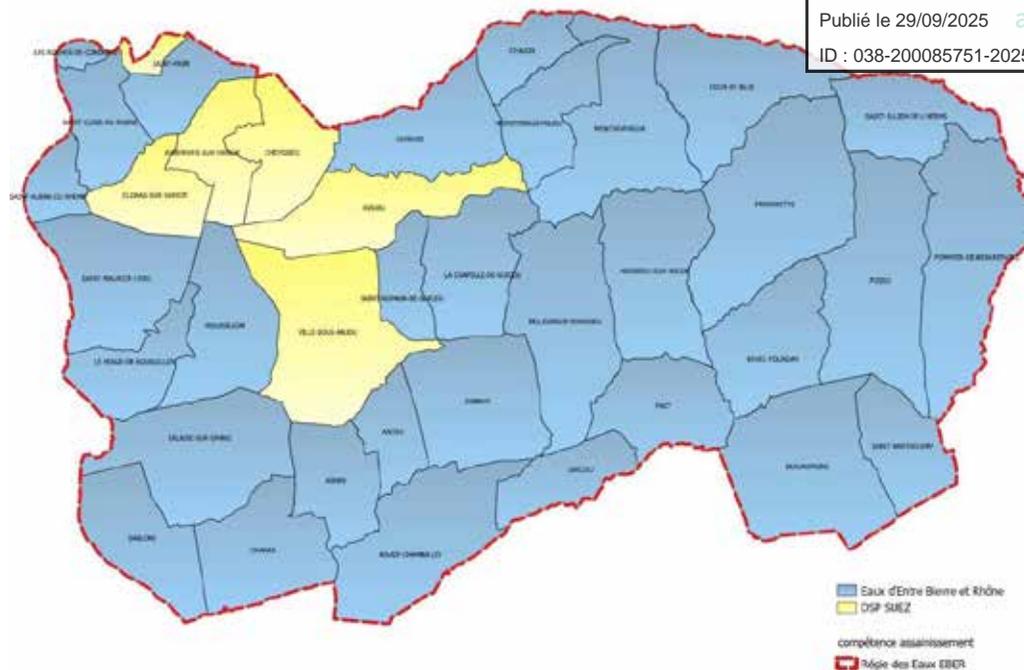
Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence de l'eau potable est assurée par Entre Bièvre et Rhône. Ainsi la Communauté de communes, déjà compétente en assainissement depuis 2019 sur l'entièreté du territoire, gère l'eau et l'assainissement. **Une régie unique de l'eau et de l'assainissement, Eaux d'Entre Bièvre et Rhône, est mise en place.**

Pour l'eau potable, la Communauté de communes exerce la compétence directement sur 32 communes.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux Gerbey Bourrassonnes, pour les communes d'Assieu, Clonas-sur-Varèze, Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu et Ville-sous-Anjou, a été dissout au 1^{er} janvier 2023. Le contrat de délégation de service public s'est terminé le 31 décembre 2024 avec SUEZ pour les 5 communes d'Assieu, Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu, Clonas-sur-Varèze et Ville-sous-Anjou.

La compétence assainissement s'exerce sur l'ensemble du territoire et au-delà puisque les communes de Condrieu, Vérin, Saint-Michel-sur-Rhône et Chavanay sont assainies sur le site de Saint-Alban-du-Rhône. Les communes de Marcilloles, Châtenay, Virville, Marcollin, Thodure, Beaufort et le quartier des Roches à Pajay sont assainis sur le site de Beaurepaire.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE



Carte des sites de traitement des eaux usées par catégories



► I EAU ET ASSAINISSEMENT

L'organisation du service

Le service « relation aux abonnés » regroupe l'ensemble des missions d'accueil, d'information, de suivi des abonnements et de facturation.

Le service « assainissement » assure l'ensemble du fonctionnement des unités de traitements des eaux, des réseaux d'assainissement et du contrôle, conseil, entretien des installations d'assainissement non collectif.

Le service « travaux » permet de réaliser ou de faire réaliser toutes les opérations d'entretien, de maintenance, de réparation et de branchement neuf tant en eau qu'en assainissement.

Le service « eau potable » est en charge de l'ensemble de la distribution, l'entretien et la surveillance des réseaux d'eau potable, des stations de pompage et réservoirs associés. Il assure l'ensemble des interventions techniques sur le réseau et auprès des abonnés. Il est en charge de la relève des compteurs et du contrôle de la qualité de l'eau.

La population desservie

Le service public d'eau potable dessert **71 158 habitants (y compris abonnés SUEZ)**.

Le service public d'assainissement collectif dessert **61 161 habitants**. 85 % des abonnés du territoire sont raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **9 997 habitants**.

LE PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le tarif n'est pas uniforme sur l'ensemble des communes mais une démarche de lissage est en cours avec une échéance de tarif unique programmée pour 2027 - 2028. Les tarifs comprennent une partie fixe uniforme sur le territoire et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable différente selon la commune.

Le prix moyen de l'eau potable et de l'assainissement s'élève à 4,65 € TTC / m³ pour un usager consommant 120 m³ par an sur l'ensemble des communes.



Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE

S²LO

EAU ET ASSAINISSEMENT

Le prix de l'eau

Le prix moyen de l'eau potable s'élève à **2,59 € TTC / m³ pour un abonné qui consomme 120 m³ par an.**

Le tableau ci-contre récapitule l'ensemble des prix de l'eau aux 1^{ers} janvier 2024 et 2025

Redevance par m ³ payée par les abonnés du service Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier en € HT		en		
		€ HT	€ HT	Incidence* %
Redevances AERMC		0,1	0,54	
Agnin, Anjou, Chanas, Le Péage-de-Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint-Maurice-l'Exil, Salaise-sur-Sanne, les Roches-de-Condrieu, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Prim	PF (DN15)**	38,86	39,633	309,67 €
	€/ m ³	1,447	1,576	13,21 %
Saint-Alban-du-Rhône	PF (DN15)**	38,86	39,633	268,33 €
	€/ m ³	0,96	1,249	26,6 %
Vernioz, Chalon, Monsteroux-Milieu, Montseveroux, Cour-et-Buis, Saint-Julien-de-l'Herms, Saint-Romain-de-Surieu, La Chapelle-de-Surieu, Bellegarde-Poussieu, Moissieu-sur-Dolon, Primarette, Pisieu, Pommier-de-Beaurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel-Tourdan, Bougé-Chambalud	PF (DN15)**	38,86	39,633	309,67 €
	€/ m ³	1,525	1,576	9,2 %
Beaurepaire, Saint-Barthélémy	PF (DN15)**	38,86	39,633	309,67 €
	€/ m ³	1,363	1,576	17,8%
Clonas-sur-Varèze, Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu, Ville-sous-Anjou, Assieu (part surtaxe EBER + SUEZ)	PF (DN15)**	92,51	39,633	332,99 €
	€/ m ³	1,35	1,76	nc

* y compris taxe agence de l'eau et en TTC / **PF (DN15) : Part Fixe - Débit Nominal 15

Le prix de l'assainissement

Le prix moyen de l'assainissement s'élève à **2,08 € TTC / m³ pour un abonné qui consomme 120 m³ par an.**

Le tableau ci-contre récapitule l'ensemble des prix de l'assainissement. La légère baisse entre 2024 et 2025 est liée aux redevances Agence de l'eau.

Redevance payée par les abonnés du service Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier en € HT		en		€ TTC
		2024	2025	(pour 120 m ³)
		€ HT	€ HT	Incidence* %
Redevances AERMC		0,45	0,01	
Agnin, Anjou, Auberives-sur-Varèze, Chanas, Cheyssieu, Le Péage-de-Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint-Maurice-l'Exil, Salaise-sur-Sanne, Saint-Prim, Saint-Alban-du-Rhône, Les Roches-de-Condrieu, Saint-Clair-du-Rhône, Clonas-sur-Varèze	Part fixe	36,067	36,789	247,42 €
	€/ m ³	1,468	1,558	-2,83 %
Assieu, Vernioz, Chalon, Monsteroux-Milieu, Montseveroux, Cour-et-Buis, Saint-Julien-de-l'Herms, Saint-Romain-de-Surieu, La Chapelle-de-Surieu, Bellegarde-Poussieu, Moissieu-sur-Dolon, Primarette, Pisieu, Pommier-de-Beaurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel-Tourdan, Bougé-Chambalud, Ville-sous-Anjou	Part fixe	36,067	36,789	265,53 €
	€/ m ³	1,662	1,695	-5,22 %
Beaurepaire, Saint-Barthélémy	Part fixe	36,067	36,789	237,79 €
	€/ m ³	1,338	1,485	0,15 %

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE

S²LO

L'EAU POTABLE

Le territoire compte 12 ressources en service.

Celle des Iles est la plus sollicitée, elle représente 45 % de la ressource (sans abonnés SUEZ).

Le volume global des prélèvements a baissé de plus 317 000 m³.

L'automne 2023 et l'année 2024 ont été particulièrement pluvieux. Les niveaux des nappes en 2024 ont donc fortement augmenté. Il n'y a pas eu de niveau bas à très bas l'été et donc pas de restrictions particulières.

En moyenne, tous besoins confondus, les prélèvements d'eau atteignent 13 900 m³ par jour, soit près de 217 litres par jour et par habitant (sans abonnés SUEZ).

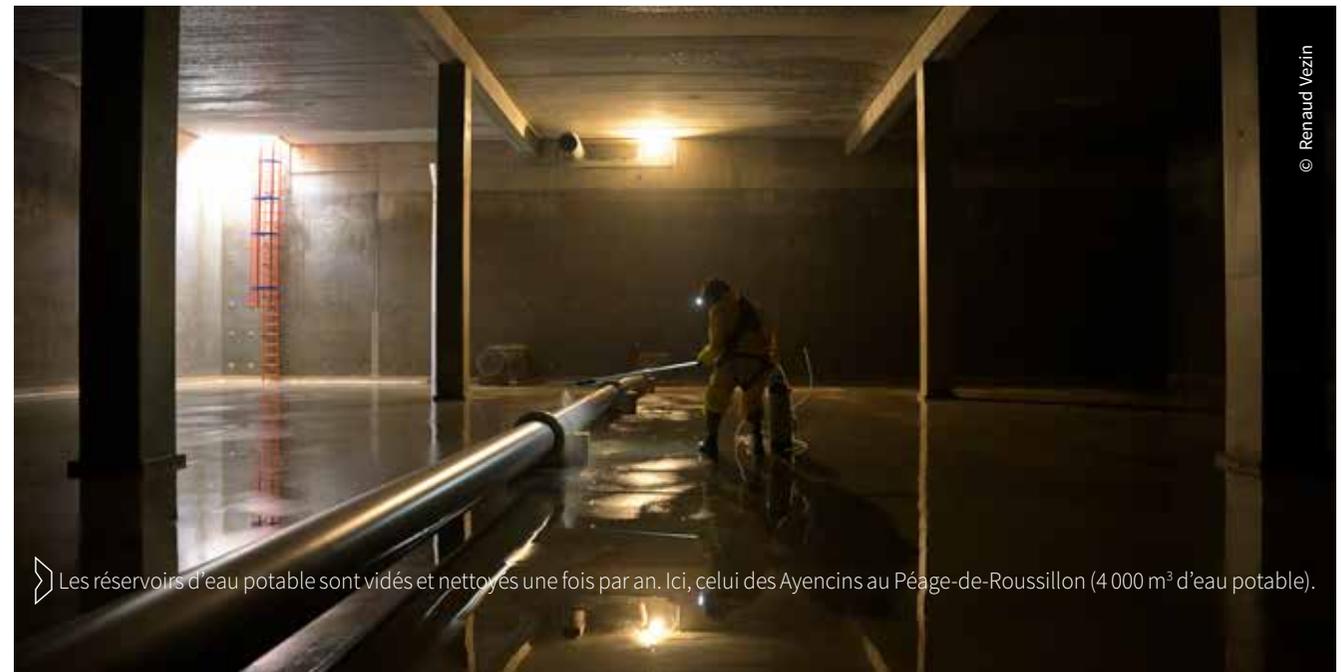
La qualité et le traitement de l'eau

L'eau potable est traitée par simple chloration, permettant d'assurer la réponse au plan Vigipirate ainsi qu'un effet rémanent tout au long du réseau.

Les résultats du contrôle réglementaire transmis par l'Agence Régionale de Santé démontrent une bonne qualité de l'eau distribuée tout au long de l'année. Des analyses sur de nouvelles molécules, les perfluorés, ont été instaurées durant le second semestre 2022 et se poursuivent depuis pour assurer une vigilance accrue de la qualité de l'eau.

Les ressources en eau potable - Captages exploités par Eaux d'Entre Bièvre et Rhône

Points de prélèvement	Communes	en 2024	en 2025	Part globale	Variation
Les Iles	Le Péage-de-Roussillon	2 590 654 m ³	2 299 272 m ³	45 %	-11 %
Golley Moulins	Agnin	203 269 m ³	256 392 m ³	5 %	26 %
Golley Puits		225 470 m ³	193 521 m ³	4 %	-14 %
Source Francou	Saint-Maurice-l'Exil	/			
Source de Mata		265 579 m ³	222 658 m ³	4 %	-16 %
Sources Barbarin	Cour-et-Buis	20 911 m ³	24 569 m ³	0 %	17 %
Sources Nassin	Monsteroux-Milieu	32 852 m ³	36 068 m ³	1 %	10 %
Mourelet	Moissieu-sur-Dolon	756 589 m ³	798 021 m ³	16 %	5 %
Ronjay	Faramans	225 131 m ³	237 775 m ³	5 %	6 %
Les Imberts	Saint-Barthélémy	248 252 m ³	186 885 m ³	4 %	-25 %
Sources Primarette	Primarette	220 545 m ³	245 267 m ³	5 %	11 %
Station de la Varèze	Auberives-sur-Varèze	605 343 m ³	576 993 m ³	11 %	-5 %
Total		5 394 595 m³	5 077 421 m³	100 %	-6 %



Les réservoirs d'eau potable sont vidés et nettoyés une fois par an. Ici, celui des Ayencins au Péage-de-Roussillon (4 000 m³ d'eau potable).

EAU ET ASSAINISSEMENT

Le patrimoine de l'eau

Le réseau présente une longueur hors branchement de **940 km de canalisations**, comptant l'intégration des communes sous gestion SUEZ.

La capacité de stockage est disparate selon les secteurs. Au total, il y a une **capacité de stockage de 22 000 m³ répartis sur 39 ouvrages**. Des investissements sont programmés pour améliorer la situation et l'autonomie des installations. L'objet est de retrouver des autonomies de l'ordre de la journée.

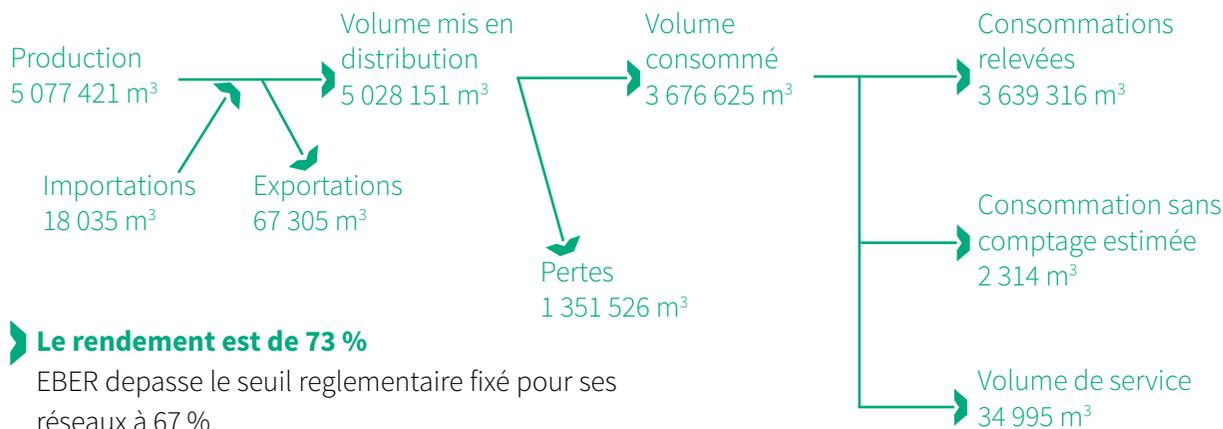
Le renouvellement du parc compteurs s'est engagé à partir de 2021, devant permettre des remplacements vertueux et périodiques des compteurs sous 6 ans. 68 % du parc est équipé en radio. Le déploiement de la télérelève est en cours d'expérimentation.

620 puits privés sont recensés par le service, soit 2 % des abonnements (1/3 alimenterait aussi l'habitation). Ils doivent être contrôlés.

Le nombre d'abonnés en 2024 s'élève à 30 203 (avant intégration des abonnés SUEZ).

La consommation moyenne par abonnement est de 110 m³ par an, elle varie de 79 à 169 m³ selon les communes. Elle s'élève à 101 m³ par an si on ne prend en compte que les abonnés domestiques.

Les volumes et les rendements



Les travaux sur les réseaux

Eaux d'Entre Bièvre et Rhône s'est engagé sur un délai maximal de 8 jours pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. À ce jour, tout est mis en œuvre pour satisfaire l'abonné dans un délai de 72 h.

En 2024, plus de 9,5 km de réseaux d'eau ont été renouvelés pour un montant de 2 500 000 €. Le service travaux a réalisé des branchements réparations et petits travaux pour 1 611 000 € en eau et en assainissement. Environ 22 % de ces travaux ont été sous-traités.

L'eau représente 77 % des travaux contre 23 % pour l'assainissement. 48 % sont des travaux neufs contre 52 % de travaux de rénovation/entretien.



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE



L'ASSAINISSEMENT

Le patrimoine de l'assainissement

Le réseau d'eaux usées comprend 579 km de canalisations, dont 94 sont unitaires. 269 km de réseau pluvial sont recensés dans le système d'informations géographiques.

EBER dispose de :

- **4 stations d'épuration à boues activées** situées au Péage-de-Roussillon, à Saint-Alban-du-Rhône, à Beaurepaire et à Auberives-sur-Varèze.

- **5 lagunes naturelles** situées à Agnin, Assieu, Bellegarde-Poussieu (travaux en 2024/2025 pour réhabilitation en filtre planté de roseaux), Cour-et-Buis, Moissieu-sur-Dolon, Revel-Tourdan.

- **6 filtres plantés de roseaux** situés à Chanas, Jarcieu, Pact, Pisieu, Pommier-de-Beaurepaire.



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
 Reçu en préfecture le 29/09/2025
 Publié le 29/09/2025
 ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE

Station d'épuration des Blâches au Péage-de-Roussillon

28 151 abonnés EBER sont raccordés au service d'assainissement collectif et donc à l'un de ces ouvrages. Des habitants des territoires voisins sont également raccordés aux équipements d'épuration de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.

NOM	IMPLANTATION	PROCÉDÉ D'ÉPURATION	CAPACITÉ (équivalent habitants)	COMMUNES CONCERNÉES	VOLUMES TRAITÉS EN 2024 (m ³)	PRODUCTION DE BOUE (en tonnes)	PERFORMANCE ET ÉVOLUTIONS PRÉVISIONNELLES
STEP DES BLACHES	Le Péage-de-Roussillon	Boues Activées - Epuration biologique grâce aux microorganisme dans des bassin oxygénés	99 800	Roussillon, Péage-de-Roussillon, Salaise-sur-Sanne, Chanas, Sablons, Anjou, Agnin, Assieu (partiellement), Monsteroux-Milieu, Bougé-Chambalud, La Chapelle-de-Surieu, Montseveroux, Ville-sous-Anjou, Saint-Romain-de-Surieu, Sonnay et Vernioz	3 111 348	504	Conforme en équipement Conforme en performance
STEP DE BEAUREPAIRE	Beaurepaire	Boues Activées - Epuration biologique grâce aux microorganisme dans des bassin oxygénés	12 500	Beaurepaire, Saint-Barthélemy, Primarette et une partie de Revel-Tourdan. Pour Bievre Isère Communauté : Pajay, Beaufort, Thodore, Viriville, Marcilloles, Chatenay et Marcollin	611 609	199	Conforme en équipement Conforme en performance
STEP DE SAINT-ALBAN-DU-RHÔNE	Saint-Alban-du-Rhône	Boues Activées - Epuration biologique grâce aux microorganisme dans des bassin oxygénés	16 000	Saint-Alban-du-Rhône, Clonas-sur-Varèze, Les Roches-de-Condrieu, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Prim. Pour d'autres collectivités : Chavanay, Condrieu, Saint-Michel-sur-Rhône, Vérin	1 012 464	160	Conforme en équipement Non conforme en performance
STEP D'AUBERIVES-SUR-VAREZE	Auberives-sur-Vareze	Boues Activées - Epuration biologique grâce aux microorganisme dans des bassin oxygénés	4 200	Auberives-sur-Vareze, Cheyssieu, Vernioz	138 966	40	Conforme en équipement Conforme en performance

NOM	IMPLANTATION	PROCÉDÉ D'ÉPURATION	CAPACITÉ (équivalent habitants)	COMMUNES CONCERNÉES	VOLUMES TRAITÉS EN 2024 (m³)	PERFORMANCE ET EVOLUTIONS PRÉVISIONNELLES
LAGUNES NATURELLES	Agnin	Traitement par micro-organismes générées par les algues, phytoplanctons et plantes aquatiques dans des bassins successifs	400	Agnin (en partie)		
	Assieu		1200	Assieu		Raccordement au système du Péage-de-Roussillon en 2025/2026
	Cour-et-Buis		450	Cour-et-Buis		
	Moissieu-sur-Dolon		367	Moissieu-sur-Dolon		Travaux 2025/2026 pour réhabilitation en Filtre Planté de Roseaux
	Revel-Tourdan		267	Revel-Tourdan (en partie)		
FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX	Bellegarde-Poussieu	Épuration naturelle dans un bassin où sont plantés des roseaux. Les plantes drainent et oxygènent les bactéries qui assurent la décomposition des matières organiques	950	Bellegarde-Poussieu	débit nominal 135 m³/j par temps sec	Travaux 2024/2025 pour réhabilitation en Filtre Planté de Roseaux
	Chanas		132	Hameau du Rosay	débit nominal à 18 m³/j par temps sec	
	Jarcieu		1200	Jarcieu	débit nominal de 193 m³/j par temps sec	
	Pact		500	Pact	débit nominal de 75 m³/j par temps sec	
	Pisieu		420	Pisieu	débit nominal de 73 m³/j par temps sec	
	Pommier-de-Beaurepaire		800	Pommier-de-Beaurepaire	débit nominal 120 m³/j par temps sec	



Les travaux de création du filtre planté de roseaux à Bellegarde-Poussieu (ici en septembre 2024)



L'usine de compostage

L'usine de compostage est située au Péage-de-Roussillon. Elle assure :

- le traitement des déchets verts issus des déchèteries du territoire (à hauteur de 73 %), de quelques professionnels du secteur et des services techniques des communes ;
- le traitement des boues issues de l'épuration des eaux usées en provenance des stations de traitement de Péage-de-Roussillon, Saint-Alban-du-Rhône et Auberives-sur-Varèze ;
- la fabrication de compost normé NFU 44-095 ;
- la valorisation du compost.

Le site a été agrandi en 2018 afin de correspondre aux nouvelles capacités de production de la station des Blâches, dont elle est attenante. Le traitement comprend plusieurs phases : la réception des boues d'épuration et des déchets verts bruts, le broyage des déchets verts bruts, le mélange, le compostage, la maturation, le tamisage, puis le stockage sur la plateforme en lots. Le compost est alors utilisable et peut être évacué pour un épandage agricole, une utilisation paysagère ou être commercialisé.

La durée du procédé afin d'obtenir un produit fini de qualité est d'environ 5 mois, entre l'arrivée des matières sur le site et l'épandage.

En 2024, le site a produit 2 671 tonnes de compost.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) compte 4 535 abonnés. En 2024 le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de 56 %.

Le SPANC effectue différents types de contrôles intervenant tout au long de la vie de l'installation, du projet à son utilisation au quotidien : le contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves ou à réhabiliter et le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

Les contrôles de 2024 en quelques chiffres :

- 53 dossiers de demande d'installation d'un système d'assainissement non collectif ont été traités (contrôle de conception) ;
- 48 installations d'assainissement non collectif mises en place ont entraîné un contrôle en tranchées ouvertes (contrôle de bonne exécution) ;
- 78 diagnostics ont été réalisés dans le cadre d'une vente immobilière ;
- 639 contrôles périodiques de bon fonctionnement ont été réalisés.

Le tarification du service au 1^{er} janvier 2025 :

- 259,68 € HT par dossier pour la vérification préalable du projet et de l'exécution des travaux ;
- 21,64 € par an pour la vérification du fonctionnement et de l'entretien d'une installation individuelle, soit 151,48 € HT pour un cycle de 7 ans ;
- 32,46 € par an pour la vérification du fonctionnement et de l'entretien d'une installation d'assainissement non collectif groupée sans individualisation de la fourniture d'eau ;
- 86,56 € par dossier pour le contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation.



LA GEMAPI, GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

La Communauté de communes a pris la compétence **Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations** le 1^{er} janvier 2018. L'objet de cette compétence est de protéger les biens et les personnes contre le risque inondation et de favoriser et maintenir les zones humides.

Pour le Rhône, la compétence est exercée directement par la Communauté de communes. EBER a lancé en 2023 une étude de danger sur une digue de 1,6 km sur la Commune de Sablons. Cette étude va permettre de vérifier l'état de la digue et de déterminer son niveau de protection. À la suite de cette étude, des travaux d'entretien ou de renforcement pourront être lancés.

Pour les affluents du Rhône (Dolon, Sanne, Varèze et Saluant), la compétence a été transférée le 1^{er} janvier 2019 au Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA). Les propriétaires privés restent responsables de l'entretien de leurs parcelles (jusqu'au milieu du cours d'eau). Le SIRRA n'intervient que dans le cas de travaux d'intérêt général.

Les principales actions en cours et réalisées :

- Retrait d'un embâcle de plusieurs centaines de m³ sur le Dolon à Chanas ;
- Retrait d'embâcles sur la Varèze au droit des campings (le Bontemps à Vernioz, Le Bois des Sources à Saint-Prim et Le Daxia à Saint-Clair-du-Rhône) ;
- Travaux de confortement de la berge de la Varèze à Auberives-sur-Varèze ;
- Poursuite de l'étude Surveillance, Alerte et Gestion de crise ;
- Finalisation du diagnostic de vulnérabilité du bassin Bièvre Liers Valloire, étape importante pour la définition des scénarios du schéma d'inondabilité ;
- Saint-Romain-de-Surieu : un nouveau système d'endiguement régularisé ;
- Avancées du PAPI Sanne Dolon : consultation publique à l'automne 2024 ;
- Journée nationale de la résilience face aux risques : 3 manifestations à destination des scolaires et du grand public à Sablons et Beaurepaire.

Le Plan Territorial de Gestion des Eaux (PTGE)

La nappe alluviale du Rhône de Péage-de-Roussillon est en déséquilibre quantitatif depuis 2010. Les acteurs locaux (industriels, agriculteurs et collectivités) ont donc travaillé afin de trouver des solutions pérennes et partagées. Les études réalisées en 2023 ont permis de finaliser les dernières modélisations permettant de comparer la vingtaine de scénarios imaginés.

Un Plan Territorial de Gestion des Eaux (PTGE) a été approuvé par la préfète de bassin en novembre 2023 et validé officiellement par l'ensemble des acteurs du territoire en mai 2024. Les 4 actions du PTGE ont démarré durant l'année 2024.

L'objectif du PTGE est de faire retrouver à la nappe un niveau suffisant pour permettre la pérennité de la forêt alluviale et préserver les milieux aquatiques tout en maintenant l'alimentation en eau potable et les usages industriels et agricoles actuels et futurs.



DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la compétence DECI (défense extérieure contre l'incendie) est assurée par Entre Bièvre et Rhône.

1 500

poteaux incendie et 15 bâches souples gérés par EBER afin d'alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie

► DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE



Depuis le 1^{er} janvier 2021, la compétence DECI est assurée par EBER (il s'agit d'un transfert automatique, 2 ans après la fusion entre les Communautés des communes du Pays Roussillonnais et du Territoire de Beaurepaire, car l'ex-CCTB était compétente et qu'il n'y a pas eu de restitution de la compétence aux communes au 31 décembre 2020).

EBER gère les aménagements fixes susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie. Ces aménagements sont appelés Point d'Eau Incendie (PEI). Ce sont généralement des poteaux (PI) ou des bouches d'incendie (BI), raccordés au réseau d'eau potable sous pression et des réserves naturelles ou artificielles (PENA) type bâches souples ou mares par exemple.

Toutefois, la police administrative spéciale de la DECI relève de l'autorité du maire, qui doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre (article L.2213-32 du CGCT). En termes de patrimoine, cela représente environ 1 500 poteaux incendie et 15 bâches souples.

Les missions principales doivent permettre de garantir l'existence, la suffisance et la disponibilité des moyens de la DECI sur l'ensemble du territoire.

L'identification des risques à couvrir et des besoins en eau pour y faire face est en cours, via la réalisation du Schéma Directeur de la DECI (SDDECI) – réalisation 2022-2025.

Réalisations en 2024 :

- Réalisation de 494 contrôles techniques (obligation réglementaire de réalisation tous les 3 ans)
- Maintenance de 6 PEI
- Renouvellement de 28 PEI
- Création de 2 bâches souples et renouvellement d'1 bâche
- Présentation du SDDECI à 2 communes (5 en 2023)

En missions au long court chaque année :

- Echanges en temps réel avec le SDIS 38 et le service des eaux sur l'état des hydrants
- Intégration et mise à jour des données hydrants sur le SIG EBER et sur REMOcRA (application SDIS 38)
- Renouvellement hydrants défectueux
- Réalisation de la maintenance des hydrants et maintien de l'accessibilité, de la numérotation et de la signalisation des hydrants
- Participation aux projets sur les réseaux d'eau potable lorsqu'il y a opportunité de créer ou renouveler des PEI
- Création de nouvelles bâches incendie liées à des besoins identifiés au SDDECI
- Présentation du SDDECI à chaque commune
- Mise en œuvre des propositions du SDDECI
- Emissions d'avis d'urbanisme pour des gros projets
- Suivi et établissement de conventions tri partites
- Rédactions et propositions d'arrêtés DECI pour chaque commune
- Gestion administrative et budgétaire de la compétence



©EBER



VOIRIE

Rue de la Commune - Saint-Maurice-l'Exil

La compétence voirie de la Communauté de communes est exercée sur 702 km de voirie dont 632 km de voirie communale et 70 km de routes départementales et de routes nationales en agglomération.

3,7 MILLIONS D'€

d'investissement
(programme voirie + grands projets)

1,7 MILLION D'€

pour les travaux d'entretien courant

24

opérations d'investissement dans le
cadre du programme voirie

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT

Les travaux d'entretien courant de la voirie ont pour objet de **maintenir la qualité du patrimoine routier afin d'assurer à l'usager de circuler dans de bonnes conditions de sécurité et de confort.**

Il s'agit de la signalisation verticale, du marquage, de la réfection de chaussée, de l'entretien des fossés, des ouvrages d'art, etc. En plus de ces interventions, est réalisé le débroussaillage de tous les bassins de rétention et les abords des ouvrages d'art.

Le montant total des travaux d'entretien est de 1,7 million d'€.



CHIFFRES CLÉS

750 interventions ont été réalisées pour assurer l'entretien courant du patrimoine routier

+ DE 25 000 € TTC de fourniture de signalisation

29 tonnes d'enrobés à froid

450 sacs de béton de 25 kg

LE PROGRAMME VOIRIE

Le programme voirie 2024 a concerné **24 opérations** réparties sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes pour un montant de **1,2 million d'€ TTC**. Les chantiers concernent par exemple des aménagements de sécurité : carrefours, plateaux, cheminements piéton, etc. Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes s'efforce de prendre en compte dans toutes les opérations de voirie qu'elle mène :

- le volet économique, en testant de nouvelles techniques d'entretien ;
- le volet environnemental, en intégrant dans ses projets les modes doux dès que cela est possible.

LES GRANDS CHANTIERS

Rue de la commune à Saint-Maurice-l'Exil

Les aménagements de la rue de la commune 1871 et l'espace Marcel Noyer visent à redynamiser le centre-ville et améliorer le cadre de vie des habitants. Les aménagements intègrent les modes doux ainsi que des dispositifs de lutte contre le dérèglement climatique.

Le coût de l'opération s'élève à 1,5 millions d'€ TTC (études comprises). Ce chantier, co-financé par Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes et la commune de Saint-Maurice-l'Exil, a consisté à :

- sécuriser et mettre en accessibilité les cheminements doux : création d'une rampe pour faciliter le passage entre l'espace Marcel Noyer et la rue de la Commune, création d'une piste cyclable de 320 mètres (intégrée au schéma directeur modes doux).

- apaiser la circulation motorisée : recalibrage de la voie de circulation entre le giratoire de la mairie et la rue Jacques Brel puis entre la rue Jacques Brel et la rue Verguin, création d'un ralentisseur pour sécuriser la traversée devant l'école maternelle Prairiale et modérer la vitesse des véhicules, création d'un plateau surélevé au croisement entre la rue de la Commune et la rue Jacques Brel au niveau de l'entrée de la Médiathèque ÉcuME, création d'une double écluse au sud de l'aménagement pour modérer la vitesse d'entrée des véhicules dans le centre-ville, application de résine gravillonnée colorée aux extrémités de l'aménagement et des traversées piétonnes pour les renforcer visuellement et marquer les limites de la zone 30.

- améliorer la gestion des eaux pluviales : création de plus de 100 mètres de noues et de tranchées drainantes le long de l'impasse Jack Ralite et sur l'espace Marcel Noyer, utilisation de matériaux perméables pour les différents aménagements (place de parking, cheminements...).

La participation financière de la Communauté de communes s'élève à 405 000 € TTC.

Création d'un cheminement piéton entre la montée du village et le chemin du Sorbier - Le Revolley Agnin

Le projet consistait à apaiser la circulation notamment aux croisements avec le chemin du Dolleron et la montée du village.

La Communauté de communes a pris en charge 371 300 € TTC sur cette opération. Le chantier a consisté à :

- renouveler la couche de roulement sur 300 mètres,
- créer un cheminement piéton par marquage en résine colorée gravillonnée sur 60 mètres,
- créer un trottoir PMR sur 80 mètres,
- créer un cheminement piéton à l'arrière du mur en galets existant en surélévation par rapport à la route sur 70 mètres,
- créer un mur de soutènement afin de poursuivre le principe du cheminement en surélévation par rapport à la voie de circulation sur 90 mètres,
- créer un plateau surélevé revêtu d'un damier en résine colorée gravillonnée croisement rue de Revolley / rue des écoles / chemin du Dolleron,
- refaire le mur en galet,
- appliquer un revêtement perméable et écologique (urbalith®) sur 270 m² du cheminement piéton permettant une infiltration directe des eaux de pluie et une réduction de l'impact carbone.



Cheminement piéton, Le Revolley à Agnin

© EBER

Plateau ralentisseur des Grenouillères à Auberives-sur-Varèze



© EBER

Le plateau ralentisseur des Grenouillères à Auberives-sur-Varèze

Le projet est issu d'un constat de survitesse au droit de la salle polyvalente de la commune d'Auberives-sur-Varèze.

L'objectif de l'aménagement était de sécuriser le cheminement des piétons depuis la vieille rue vers le gymnase et ses espaces sportifs par la création d'un trottoir PMR depuis le passage sous la RN7 en direction de la salle polyvalente. La traversée de RD se fait via un passage piéton sur plateau ralentisseur. L'éclairage public sera réalisé dans un deuxième temps. La participation de la Communauté de communes à l'opération s'est élevée à 61 300 € TTC.

Requalification du carrefour de la route de Fond Rozier et de la RD 131 à Bougé-Chambalud

L'opération visait à améliorer la lecture du croisement, augmenter la visibilité aussi bien sur l'axe principal que sur l'axe secondaire, sécuriser les mouvements au niveau du virage et les limiter les vitesses pratiquées sur la RD. Les travaux ont consisté à :

- créer 2 plateaux surélevés en entrées nord et sud de l'intersection,
- opérer son recalibrage géométrique entre 5,50 mètres et 6,50 mètres;
- supprimer 2 branches de la route de Fond Rozier au profit d'une seule intersection en T,
- créer un trottoir continu côté ouest et d'un bute-roue côté est.

La Communauté de communes a participé à hauteur de 195 000 € TTC pour cette opération.



GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Le service voirie a traité 315 permissions de voirie et 338 avis de voirie.

Depuis mars 2024, la Communauté de communes ne délivre plus d'avis sur les départementales y compris en agglomération pour éviter les doublons avec les services du département.



TRANSPORTS

L'année 2024 a été marquée par le lancement du nouveau réseau de transport en commun de la Communauté de communes : Le 37.

293 604

montées sur le réseau Le 37
pour sa première année de
fonctionnement



LANCEMENT DU NOUVEAU RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN LE 37

Remplaçant les TPR, le nouveau réseau transport de la Communauté de communes est lancé le 4 mars 2024.

Il couvre désormais toutes les communes du territoire avec de nouvelles lignes régulières et un service élargi de transport à la demande afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la population des 37 communes de la Communauté de communes.

3 lignes régulières

La Ligne A de l'ancien réseau TPR évolue avec un nouveau tracé et de nouveaux horaires. Elle relie la gare de Saint-Clair-Les-Roches aux communes de Sablons et Chanas en alternance, en passant par l'agglomération roussillonnaise. Elle assure 20 allers-retours par jour.

Principale nouveauté du réseau, **la Ligne B** relie la gare routière de Beaurepaire à la gare SNCF du Péage-de-Roussillon avec 17 points d'arrêts, passant par Jarcieu, Sonnay, Anjou, Agnin, Salaise-sur-Sanne et Roussillon. Elle assure jusqu'à 12 allers-retours par jour.

La nouvelle Ligne C assure une desserte plus fine de l'agglomération roussillonnaise (quartiers résidentiels, clinique, commerces, établissements scolaires...) au départ de la gare du Péage-de-Roussillon avec 26 rotations par jour.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE



Le Transport À la Demande (TAD) et TAD ACCESS étendu à l'ensemble du territoire Entre Bièvre et Rhône

Le service TAD zonal assure une couverture de l'ensemble des 37 communes du territoire. Il permet aux usagers de réaliser des trajets des villages ou hameaux du territoire vers différents points d'intérêt (gares, centres de santé, commerces, administrations, équipements culturels et sportifs...). Déclenché sur réservation par téléphone, il propose 4 allers-retours possibles par jour et diverses possibilités de points de descente sur les lieux d'intérêt des communes. Le TAD permet aussi des correspondances avec les lignes A, B et C.

Le TAD ACCESS est maintenu et étendu à l'ensemble du territoire. Il s'adresse aux personnes âgées de plus de 75 ans ou à mobilité réduite. Il s'organise sur deux zones distinctes et assure une prise en charge et une dépose en porte à porte sur réservation.

La navette INSPIRA

Elle est mise en place pour relier la gare SNCF du Péage-de-Roussillon aux principales entreprises de la zone économique INSPIRA. Elle propose 3 allers le matin et 3 retours le soir.

La Communauté de commune a souhaité rendre ces services accessibles grâce à **des tarifs très attractifs** (1 € le trajet avec la possibilité de carnet de 10 trajets et abonnement sur la carte Oûra) et la gratuité pour les bénéficiaires de minimas sociaux.



FRÉQUENTATION

Les données de fréquentation pour la première année de fonctionnement montrent une appropriation progressive par les habitants.

293 604 montées ont ainsi été enregistrées entre mars 2024 et février 2025.

BUDGET

Le budget de fonctionnement annuel du réseau Le 37 s'élève à environ 2,1 millions d' € avec une participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 335 000 €.

Les recettes liées à la vente des titres de transport représentent environ 160 000 €.

LES MODES DOUX

Entre Bièvre Et Rhône travaille également sur une politique de développement des infrastructures et services pour encourager la pratique du vélo.

Le schéma modes doux de la collectivité a ainsi été adopté en octobre 2024. Il prévoit la réalisation progressive de 3 axes structurants sécurisés de circulation vélo traversant le territoire intercommunal.

Afin d'encourager la pratique du vélo sur son territoire, EBER propose également depuis 2023 des ateliers de réparation où les habitants peuvent venir avec leur monture et bénéficier de l'expertise de techniciens réalisant de petites réparations et distillant des conseils sur l'entretien et la sécurité.

18 ateliers ont ainsi eu lieu en 2024 sur l'ensemble du territoire et 137 vélos ont été réparés.



La Communauté de communes promeut également plusieurs événements ou dispositifs en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle :

- **Le Challenge mobilité** organisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes incite les salariés, sur une journée en juin, à venir travailler en transports en commun, covoiturage ou en modes doux.
- **Un atelier de réparation de vélos** a été offert à France Travail Roussillon grâce à la forte mobilisation de ces équipes lors de cette journée.
- **Le Challenge mobilité scolaire** encourage les enfants, sur trois vendredis au printemps, à se rendre à l'école avec un autre mode de transport que la voiture (33 classes participantes et 1 075 élèves mobilisés en 2024).





SOLIDARITÉ

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône intervient en faveur du développement social du territoire. Ces actions sont menées dans le cadre de la politique de la ville et dans les domaines du social, de la santé et de la jeunesse.

231 000 €

de crédits spécifiques déployés pour les quartiers prioritaires

67

personnes aidées financièrement pour les formations BAFA et PSC1

301

personnes reçues au Centre de Santé Sexuelle

55 000 €

de soutien financier pour le Secours Populaire et le Secours Catholique

LE CONTRAT « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

Le contrat « Engagements Quartiers 2030 » de la Communauté de communes EBER a été signé le 2 avril 2024 et a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.



Critère de définition des quartiers prioritaires (QPV) : critère unique de concentration urbaine de pauvreté (taux de pauvreté de la population sur un périmètre d'un seul tenant d'au moins 1 000 habitants).

Sur le territoire d'EBER, deux quartiers transcommunaux sur les communes du Péage de Roussillon et de Roussillon sont concernés : « Vieux-Péage – Les Ayencins – Bel Air » et « Route de Sablons ».

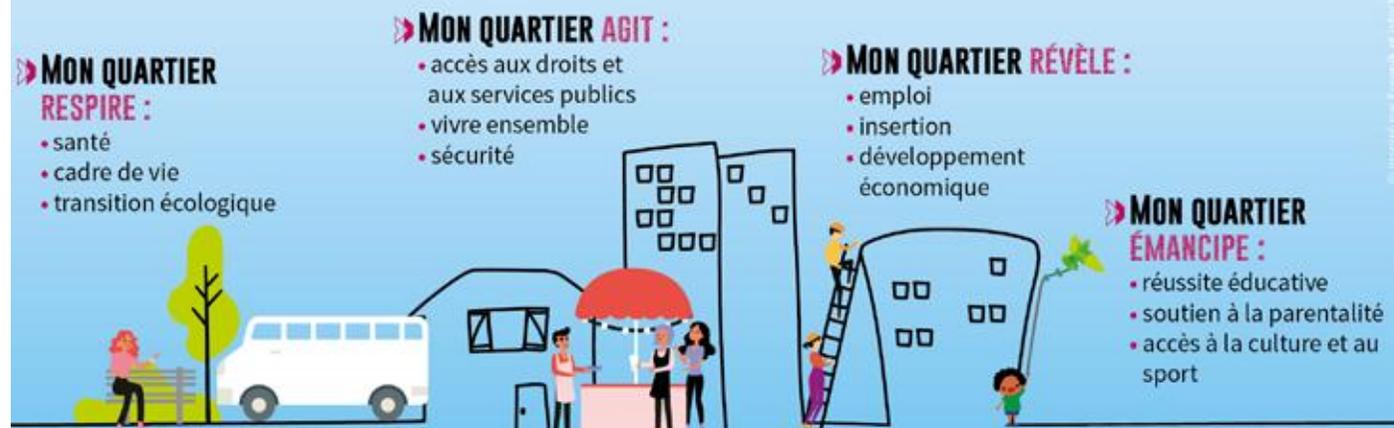
Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE

S²LO



LA PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2024

Chaque année, un appel à projets est lancé conjointement par l'État et la Communauté de communes. À cette occasion, les structures peuvent proposer des projets dans les différents domaines (emploi, éducation, santé, culture, sport, habitat et cadre de vie...), qui doivent bénéficier majoritairement aux habitants des quartiers prioritaires, pour améliorer leurs conditions de vie, réduire les inégalités et garantir une égalité réelle d'accès aux droits.

40 dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets 2024 du contrat de ville

25 actions financées au titre de la politique de la ville dont :

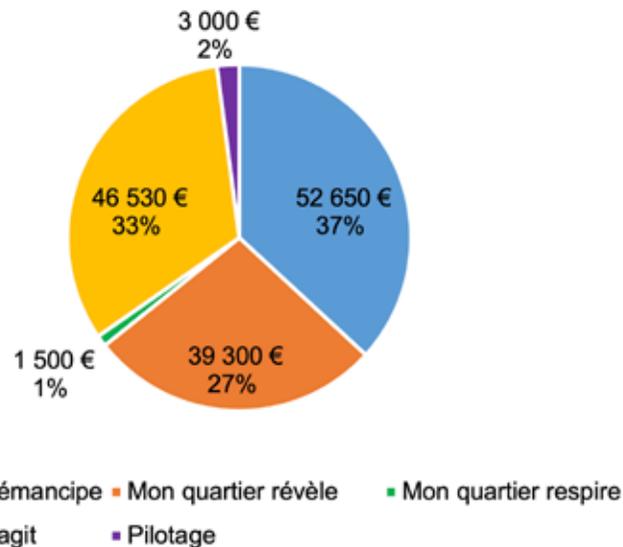
- 10 concernant l'axe « mon quartier émancipe »
- 7 concernant l'axe « mon quartier révèle »
- 1 concernant l'axe « mon quartier respire »

14 porteurs de projets accompagnés.

142 970 € de crédits spécifiques mobilisés (91 450 € par l'État, 33 000 € par Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes et 9 420 € par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)).

Au total, ce sont 3 300 participations aux différentes actions mises en place dont 56 % d'habitants des quartiers prioritaires.

SUBVENTION PAR AXE DU CONTRAT



Les actions ayant mobilisé le plus de public sont les différentes animations de proximité mises en place au cœur des 2 quartiers prioritaires et notamment la résidence participative artistique en Quartiers Politique de la Ville (QPV).

Cette résidence portée conjointement par les services Politique de la Ville et Culture d'EBER a été confiée à la Compagnie Bigre ! avec le projet « *Entre ici et là : les retrouvailles* », retenu à la suite d'un appel à candidatures. Prévues sur deux ans (étés 2024 et 2025), elle vise à faire entrer l'art et la culture dans les lieux de vie des habitants du territoire et plus spécifiquement les quartiers prioritaires.

La première phase (avril à octobre 2024) a mobilisé plus de 1 000 participants autour d'ateliers (musique, écriture, broderie, création), de spectacles (*Ouscrapo* et *Pluies*) et d'un temps fort de clôture intitulé *Retrouvailles*.

Les activités ont touché un large public (familles, jeunes, personnes âgées...) et se sont déroulées principalement à Roussillon et Péage-de-Roussillon, en partenariat avec les structures sociales et les médiathèques locales.

ACTIONS ÉDUCATIVES ET DE LOISIRS : LES DISPOSITIFS VILLE VIE VACANCES (VVE) ET QUARTIERS D'ÉTÉ

Le dispositif **Ville Vie Vacances** permet de financer des actions éducatives pendant les vacances scolaires pour les jeunes de 11 à 18 ans, éloignés de l'accès aux loisirs. Il facilite leur accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs avec un accompagnement éducatif.

L'État finance des projets qui bénéficient majoritairement aux enfants des quartiers prioritaires. Depuis 2022, l'intercommunalité a souhaité étendre le dispositif à l'ensemble des jeunes du territoire d'EBER, grâce à des financements supplémentaires.

En parallèle, depuis 2020, l'État soutient l'opération « **Quartiers d'été** », qui propose aux habitants des quartiers prioritaires des activités estivales axées sur le divertissement, la découverte et le renforcement du lien social.

Ainsi, l'État et EBER ont apporté un soutien financier de 46 500 € (27 500 € de l'État et 19 000 € d'EBER) pour les 16 actions réalisées.

Différents projets ont ainsi pu être soutenus, que ce soit des séjours neige ou journées de ski lors des vacances d'hiver, plusieurs séjours durant l'été mais également des actions de proximité pour découvrir leur environnement proche et sortir de leur quotidien. Ainsi, ce sont au total plus de 611 jeunes qui ont eu accès à des actions éducatives et de loisirs durant les vacances scolaires dont 125 résidant les quartiers prioritaires.

CADRE DE VIE DES HABITANTS DES QUARTIERS

Abattement de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et diagnostics en marchant

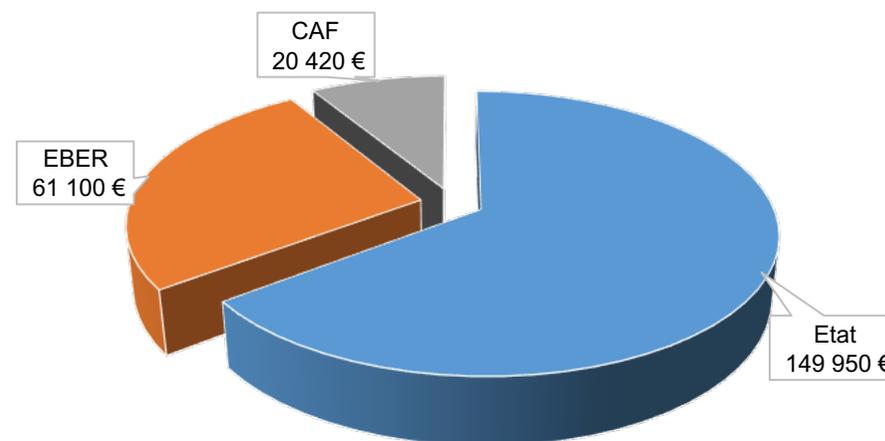
Un abattement de 30 % sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est accordé aux logements sociaux situés en quartiers prioritaires, afin d'aider les bailleurs à compenser les surcoûts de gestion et à financer des actions d'amélioration du cadre de vie. Cet abattement fait l'objet d'une convention, annexée au contrat de ville et signée par les bailleurs, l'État et les collectivités locales.

Afin de travailler cette convention et de définir des actions adaptées aux besoins des habitants, des diagnostics en marchant ont été organisés les 16 et 24 septembre, dans les deux quartiers PV du territoire. Ces visites de terrain ont permis d'identifier les besoins, d'évaluer les actions menées depuis 2015 au sein des quartiers (notamment celles financées par l'abattement de la TFPB accordé à Alpes Isère Habitat), et de rencontrer les habitants. Élus, techniciens et partenaires ont ainsi dressé un état des lieux des réussites et des dysfonctionnements concernant la propreté, l'entretien des espaces verts, l'aménagement, le stationnement et la tranquillité publique.

La Communauté de communes prend en charge la perte financière des communes dans le cadre du pacte financier fiscal et financier pour un montant en 2024 de 33 752 € (31 795 € pour Le Péage-de-Roussillon et 1 957 € pour Roussillon).

LES FINANCEMENTS POLITIQUE DE LA VILLE

Au total, tout dispositif confondu (programmation annuelle Politique de la ville, PRE, VVV...) ce sont plus de 231 000 € de crédits spécifiques qui ont été déployés pour les quartiers prioritaires en 2024.





PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Le P.R.E est un dispositif national de la Politique de la Ville qui permet de construire un parcours individualisé pour les enfants âgés de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité dans leur environnement scolaire, social ou familial. Il s'agit d'un dispositif de prévention qui n'a pas vocation à se substituer au droit commun (l'existant) et n'intervient donc pas dans des situations d'urgence. Il agit dans des situations de fragilité et non de difficulté même si la frontière entre ces deux notions est mince.

L'accompagnement se fait via une Équipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS) composé de professionnels, permettant de mieux comprendre la situation de l'enfant et lui apporter une solution adaptée et personnalisée.

Le P.R.E communautaire est pleinement opérationnel depuis septembre 2023. C'est un programme singulier au service des enfants, des parents, des communes et des partenaires du territoire de la Communauté de communes.

Cadre d'intervention

Son cadre d'intervention est clairement identifié et partagé avec les familles et les partenaires grâce à :

- des domaines et critères de fragilité lisibles et adaptés aux réalités de terrain ;
- un parcours personnalisé, accessible, co-construit et évaluable ;
- un niveau d'intervention financier clairement défini.

L'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS)

L'EPS est placée au centre du dispositif. C'est un espace d'échanges, de construction et de réflexion, où une place équitable est garantie à chacun des membres. Elle dispose d'un réel pouvoir de décision puisque c'est elle qui valide les parcours (entrées, suivis et sorties). Elle est vigilante quant au respect du champ d'intervention de chacun, veille à ne pas se substituer au droit commun et valide également la mise en place des ateliers collectifs.

Les 3 EPS se réunissent chacune environ une fois par mois. En 2024 :

- 30 EPS se sont réunies ;
- 297 présences à l'ensemble des EPS ;
- Soit environ 742 heures de travail mises à disposition par les partenaires locaux.



► I PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

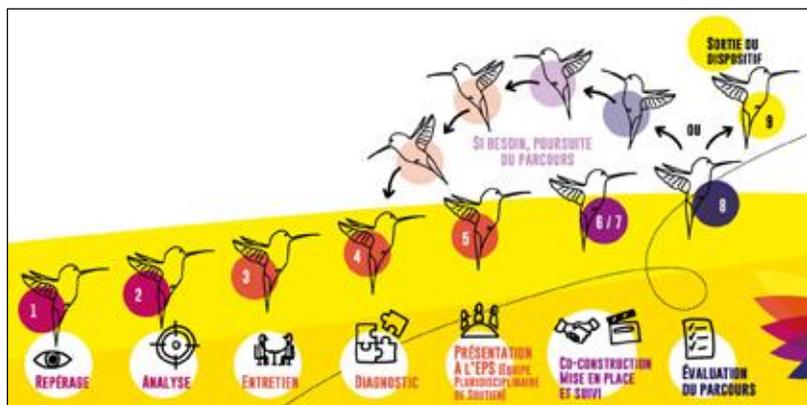
Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE



LES ÉTAPES DU P.R.E



Un parcours personnalisé repose sur des objectifs clairs, définis avec les familles, des engagements réciproques, un suivi régulier, et une coordination assurée par les référentes de parcours. Il comprend un accompagnement des familles dans leurs démarches, des actions en petits groupes pour les enfants, ainsi que des temps collectifs de soutien à la parentalité.

BILAN 2024

En 2024, 171 enfants différents ont été accompagnés dont 21 habitants les QPV, avec un dispositif rayonnant sur 26 communes du territoire.

63 parcours actifs

27 pré-entrées (situation à évaluer pour confirmer l'éligibilité au P.R.E)

45 sorties

20 réorientations vers le droit commun (RASED*, Département, CMP*...)

16 dossiers classés sans suite (familles absentes aux rendez-vous)

70 % des enfants accompagnés sont des garçons

* Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté

*Centre Médico-Psychologique

Les acteurs repérants principaux

42 % Éducation Nationale

32 % Famille

9 % Centres Médico-Sociaux du Département

Les actions collectives menées en 2024

• **Ateliers éducatifs hebdomadaire** (habiletés sociales, gestion des émotions)

• **Médiation équine** (deux fois par mois de septembre à décembre)

• **Ateliers de transition CM2/6^e**

• **Séances d'orthopédagogie**

Des actions de soutien à la parentalité ont également été menées sur 2024 : 5 espaces de parole à destination des parents et 2 temps forts pour travailler le lien parents-enfants.

Les nids sensoriels

Les référentes de parcours ont constaté chez de nombreux enfants des difficultés à gérer leurs émotions. Pour répondre à ce besoin et soutenir les professionnels, le P.R.E a conçu des kits de régulation émotionnelle pour les établissements scolaires et les Accueils Collectifs de Mineurs. Ces kits sont prêtés pour une durée déterminée aux structures qui en font la demande.

Ces outils, accessibles à tous les enfants pour éviter toute stigmatisation, permettent d'apaiser ou prévenir les crises. Les professionnels peuvent ainsi tester le matériel avant un éventuel achat. L'expérimentation du «nid sensoriel» dans plusieurs écoles a donné des résultats très positifs, tant auprès des enfants que des équipes,

et a déjà conduit certaines communes à passer commande.



BUDGET

Le budget global du Programme de Réussite Éducative est de 145 009 € en 2024. Il est soutenu financièrement par l'État (31 000 €) dans le cadre de la Politique de la Ville, la CAF (11 000 €) et les 37 communes du territoire qui contribuent à hauteur de 0,50 € par habitant (33 846 €).

La Communauté de communes, quant à elle, finance le service à hauteur de 69 563 €.

La prévention de la délinquance est une politique publique partenariale au confluent des champs éducatif, social, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice.

Elle se construit dans le cadre d'un réseau constitué de l'ensemble des partenaires. La coopération prend forme au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Actuellement, dans le cadre de la prévention de la délinquance, la Communauté de communes :

- coordonne la stratégie locale de prévention de la délinquance
- anime un réseau partenarial de prévention des violences intrafamiliales (VIF)
- soutient financièrement des actions portées par les associations et communes, en complément des financements de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
- développe des partenariats avec des structures qui mènent des actions rayonnant sur le territoire
- propose des sessions de sensibilisation en direction des professionnels et élus du territoire sur les thématiques de prévention qui concernent l'ensemble du territoire et en partenariat avec le Département pour la prévention des radicalisations

LA STRATÉGIE LOCALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

La stratégie de prévention de la délinquance d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes s'appuie sur les orientations nationale et départementale 2020-2024.

Pour actualiser cette stratégie, EBER a bénéficié d'un accompagnement extérieur réalisé par Gilbert Berlioz, sociologue et expert en politiques sociales, qui est intervenu lors de deux séminaires à l'automne 2024 :

- l'un à destination des élus de la commission politique de la ville, CISPD, santé, affaires sociales ;
- le second à destination des professionnels.

Ces interventions ont permis d'avoir une base commune de connaissances et de partager la même définition des termes : prévention / répression / insécurité / incivilités / sentiment d'insécurité... Les séminaires ont mis en évidence l'existence de plusieurs formes de prévention :

- **prévention sociale** qui consiste à travailler sur le milieu (un quartier par exemple) pour améliorer le lien social et les relations entre les habitants afin de limiter les risques d'antagonisme ;
- **prévention éducative** qui cible plus directement les personnes pour infléchir des trajectoires individuelles ;
- **prévention situationnelle** qui permet d'empêcher qu'un évènement ait lieu (ex. de la sécurité privée pour des grands évènements) ;
- **prévention de la récurrence** comme par exemple les Travaux d'Intérêts Généraux (TIG) ;

La mise à jour de cette stratégie se poursuivra en 2025.



LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET CONJUGALES (VIF)

EBER anime et coordonne un réseau de partenaires autour de la prévention des violences intrafamiliales et faites aux femmes.

Les objectifs de ce réseau de professionnels consistent à :

- favoriser l'interconnaissance des acteurs et les échanges d'informations ;
- identifier les actions et outils à mettre en place ;
- renforcer le lien entre les différentes structures afin d'accompagner au mieux ou de prendre en charge les victimes et prévenir les actes de violences.

Ce réseau est composé de partenaires institutionnels et associatifs :

- structure d'accompagnement juridique : France Victimes 38 APRESS ;
- forces de sécurité : gendarmeries, Maison de Protection des Familles (MPF) et polices municipales ;
- structures d'accompagnement médico-social et social : travailleurs sociaux du Département et de la CAF, CCAS des communes, médiatrices santé, Centre de Santé Sexuelle, centres sociaux, Trait d'union, CMP Adultes et Enfants, MFI/SSAM Résidence des sables, Adoma – HUAS de Chanas et CADA ;
- acteurs de la jeunesse : Services enfance jeunesse communaux, Maison des Adolescents, Pass-r'ailes, prévention spécialisée.

Depuis 2022, la Communauté de communes et le réseau des partenaires mettent en place une semaine de sensibilisation aux violences intrafamiliales et conjugales autour du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes.

Violences intrafamiliales : une semaine pour en parler ! Du 19 au 28 novembre 2024

Dans le cadre de la semaine de sensibilisation aux violences intrafamiliales et conjugales, plusieurs actions ont été menées pour toucher un large public :

Des stands d'information ont été installés :

- **sur des marchés** (Beaurepaire le 20 novembre, Péage-de-Roussillon le 21 novembre et Roussillon le 27 novembre),
- **dans des centres commerciaux** (Leclerc Saint-Clair-du-Rhône mardi 19 novembre, Carrefour Salaise-sur-Sanne mercredi 20 novembre)
- **dans des lycées** (Jeanne d'Arc et cité scolaire de l'Edit jeudi 21 novembre).

Des temps forts, gratuits et ouvert à tous ont été proposés :

- **Pièce de théâtre « t'es pas mon genre »** de la compagnie Le Lien théâtre, le vendredi 22 novembre à 19h au cinéma le Grand Rex au Péage-de-Roussillon. Environ 70 personnes sont venues assister à la représentation de cette pièce qui aborde le consentement amoureux. Un débat avec les comédiens et la gendarmerie de Roussillon, l'association France Victimes 38 APRESS et Liéna – Centre de Santé Sexuelle d'EBER a permis d'échanger avec les spectateurs sur le harcèlement sexuel et l'évolution au fil des années.
- **Film « Il reste encore demain »**, de Paola Cortellesi, le mardi 26 novembre à 19h au cinéma L'Oron à Beaurepaire.



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE

PREVENIR ET AGIR



• **Des actions à destination des lycéens :** les deux temps forts proposés en soirée ont été déclinés l'après-midi avec un public de lycéens en partenariat avec la cité scolaire de l'Edit, le lycée Jeanne d'Arc, la Maison Familiale Rurale et le CFAI. Les représentations ont été suivies d'un échange avec la Maison des Adolescents et Liéna – Centre de Santé Sexuelle d'EBER. Les discussions, riches, ont abordé les stéréotypes de genre, la place des femmes dans la société, et présenté le violentomètre. En fin de séance, une pochette contenant des flyers d'accompagnement et d'outils de prévention des violences intrafamiliales a été distribuée.

• **Action «Poing final »** en partenariat avec le MFC, le jeudi 28 novembre au Sémaphore à Roussillon :

- 4 ateliers pour les lycéens dans l'après-midi, autour des analogies entre la boxe et la lutte contre les violences intrafamiliales. Coanimés par les professionnels du réseau VIF et du club de boxe.

- 1 conférence pour tous en soirée à 19h avec Yohan Lidon, boxeur professionnel et René Meme, préparateur physique.



LE SOUTIEN FINANCIER D'ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE AUX DIFFÉRENTES STRUCTURES DU TERRITOIRE

L'association France Victimes 38 APRESS

En 2024, EBER a accordé 43 738 € de subvention de fonctionnement à l'association France Victimes 38 APRESS, ainsi que 30 000 € pour financer un poste d'intervenant social en gendarmerie. Depuis plusieurs années, l'association assure des permanences : une juriste à la gendarmerie de Roussillon une fois par semaine et une psychologue au Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) du Péage-de-Roussillon chaque vendredi.

Face à la montée des problématiques sociales freinant parfois le dépôt de plainte, la Communauté de communes a développé en 2023 un partenariat avec France Victimes 38 APRESS permettant des permanences d'intervenants sociaux dans les gendarmeries de Saint-Clair-du-Rhône, Roussillon et Beaurepaire. Ces professionnels **accueillent, écoutent, informent, orientent et accompagnent** les victimes dans leurs démarches, notamment pour accéder à leurs droits ou déposer plainte.

Du 1^{er} janvier au 15 octobre 2024, **l'association a accompagné 455 victimes originaires du territoire**, dont 357 femmes, 96 hommes et 50 mineurs. Parmi elles, **262 ont été victimes de violences intrafamiliales ou conjugales**.



Au total, 555 victimes ont été reçues sur un lieu de permanences d'EBER, tous lieux de résidence confondus, donnant lieu à 929 entretiens dont :

174 entretiens psychologiques

205 entretiens à la gendarmerie de Beaurepaire

362 entretiens à celle de Roussillon

188 entretiens à Saint-Clair-du-Rhône.

Ces chiffres sont en hausse par rapport à 2023 : + 27 % de victimes originaires du territoire, +17 % de victimes de violences intrafamiliales et + 28 % de mineurs reçus.

Cette progression peut s'expliquer par une meilleure libération de la parole, une demande accrue d'accompagnement et une visibilité renforcée de l'association grâce aux permanences d'intervenants sociaux en gendarmerie.

L'association PREVenIR

La Communauté de communes contribue au financement des chantiers éducatifs permanents à destination des publics scolaires durant les périodes de vacances et des jeunes non diplômés en amont de l'insertion professionnelle pour acquérir les codes sociaux et professionnels.

L'encadrement pédagogique et la mise en œuvre de ces chantiers permanents sont assurés par des professionnels des métiers du second œuvre en bâtiment, ou des espaces verts en environnement. Les équipes sont de deux à trois jeunes encadrants. Les contrats sont de 56h, du lundi au jeudi sur deux semaines, afin de pouvoir travailler dans une démarche de progression.

La qualité du travail réalisé par les chantiers éducatifs permanents, tant sur le plan technique, que sur celui de l'accompagnement et l'encadrement des jeunes, est reconnue par les partenaires et commanditaires de chantiers.

En 2024, 37 jeunes du territoire ont eu accès aux chantiers permanents ce qui représente 1 518 heures de travail réalisées. Ces jeunes viennent principalement du Péage-de-Roussillon (14), de Roussillon (9), Saint-Maurice-l'Exil (7) mais également de Beurepaire (4), Chanas (1), Sablons (1) et Ville-sous-Anjou (1).

Les actions de prévention primaire du Centre social de l'Île du Battoir

Le centre social de l'Île du Battoir mène différentes actions de « prévention primaire » avec la lutte contre le décrochage scolaire (parrainage scolaire) et des actions de prévention par les pairs, en proposant à des jeunes de sensibiliser et d'informer d'autres jeunes sur différentes thématiques, le discours de personnes ayant le même âge ayant souvent plus d'impacts.

Autres actions de prévention de la délinquance

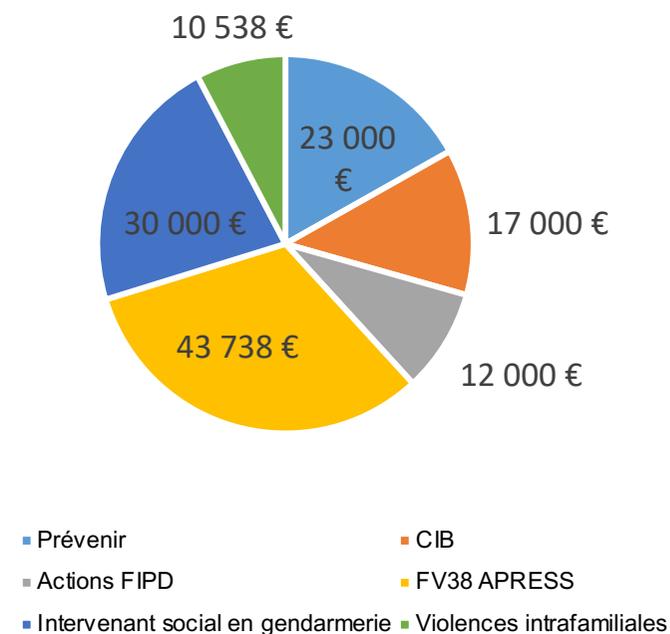
Plusieurs actions ont été financées par la Communauté de communes en complément des subventions de l'État dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) permettant de mener différents projets :

- **À destination des jeunes** avec l'action « *Débattre pour ne plus se battre* », portée par le centre social du Roussillonnais ;
- **À destination des locataires du bailleur social** Alpes Isère Habitat pour améliorer la tranquillité publique ;
- **Animations en pied d'immeuble.**

Au total ces différents projets ont permis de toucher plus de 842 personnes.

BUDGET

Plus de 136 000 € ont été investis par la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône dans le cadre de la prévention de la délinquance.





LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2024

Pôle Petite Enfance Intercommunal

Multi-accueil

68 enfants - 62 familles accueillies

73 % de taux de fréquentation

Relais Petite Enfance

131 assistantes maternelles agréées sur 18 communes

Centre social de l'île du Battoir

699 enfants accueillis soit 460 familles

Centre social OVIV

416 familles accueillies

La Convention Territoriale Globale (CTG)

63 réunions organisées et/ou animées par au moins 1 chargé de coopération en présence d'élus

102 groupes de travail organisés et/ou co-animés concourant à la mise en oeuvre d'actions inscrites dans la CTG

BAFA EBER

67 personnes ont bénéficié d'une aide financière

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La CTG est un outil partenarial intercommunal et communal mis en place pour une durée de cinq ans (2023-2027). Elle repose sur une approche transversale, construire à partir des besoins des familles du territoire.

Ses champs d'intervention sont larges : petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, mobilités, numérique, accès aux droits, culture, handicap et développement des compétences psycho-sociales. la CTG s'inscrit en cohérence avec les autres dispositifs portés par EBER, tels que le Projet de territoire, la Plan Local d'Éducation Artistique et Culturel (PLEAC), le Contrat Local de Santé, la Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale ou encore la Dotation d'Action Territoriale.

Elle est signée avec plusieurs partenaires institutionnels : la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, le Département, la Mutualité Sociale Agricole, l'Assurance Maladie et France Travail.

Les axes

Mobilités

Organiser l'offre Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Parentalité

Permettre l'accès aux droits et à l'information

Agir en direction des publics fragilisés

Animer la vie sociale

► I PETITE ENFANCE JEUNESSE

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE

Moyens humains

Dès janvier 2023, une équipe de 13 personnes met en œuvre cette CTG, ce qui représente 7,5 Équivalent Temps Plein, financés par Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes et la CAF de l'Isère.

Cette équipe est constituée de personnes travaillant par secteur et d'autres par thématiques à échelle du territoire. Chaque chargé de coopération conserve un temps de travail au sein de sa collectivité ou de son centre social.

Animation des différents réseaux par les chargés de coopération :

- Veille numérique animée par Kelly Guillot
- Lieu d'Accueil Enfants-Parents animé par Anne-Laure Cros et Martine Marceiller
- Relais Petite Enfance animé par Anne-Laure Cros
- Ludothèques animées par Anne-Laure Cros
- À Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) animée par Karine Bruas
- PLEAC animé par Joanna Coco

Nouveauté 2024

• « Handicap » animé par Cécile Pontrelli pour répondre aux problématiques du territoire concernant : les professionnels (personnel de terrain en manque de formation, difficultés de recrutement), le public (difficultés pour répondre aux réels besoins de garde) et le partenariat (manque de liens avec les écoles et les partenaires qui accompagnent les enfants).

• « Jeunesse » animé par Anne-Laure Cros et Mohamed Rechad pour partager des expériences ou connaissances par thématiques comme la question du numérique.

BILAN CTG 2024



Festival Numéris

Événement autour du numérique pour tous, organisé le 30 mars 2024 à Clonas-sur-Varèze avec 250 visiteurs de 3 à 80 ans.
 Coût de l'événement : 15 380,28 €. Le festival a bénéficié d'une subvention de la MSA à hauteur de 14 000 €.



La semaine des assistants maternels

Du 15 au 21 novembre 2024 : stands avec les partenaires, conférence, ciné-débat et réalisation d'un livret commun pour les parents. Coût de l'événement : 11 793 €. Cet événement a bénéficié d'une subvention de la MSA à hauteur de 9 434 €.



Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

2 formations LAEP pour tous les accueillants du territoire, soit 43 personnes.
 Coût des formations : 2 639,58 €.

Ludothèques

1 formation ludothèque pour les ludothécaires. Coût de la formation : 1 248,50 €.

À Vocation à Insertion Professionnelle (AVIP)

Démarrage en septembre, du dispositif AVIP avec 5 structures Petite Enfance, la CAF, France Travail, le Service d'Accompagnement Vers l'Emploi et le Département. Soit 6 places occupées sur les 11 possibles.

Autres actions

- Lien renforcé avec le PLEAC : réunions communes, concertation
- 2 rencontres avec les micros-crèches privées
- Lien Programme de Réussite éducative et CTG
- Lien Projet Éducatif de Territoire et CTG
- Co-construction du Contrat Territorial Jeunesse avec le Département de l'Isère
- Collaboration avec le Département pour la plateforme DORA afin de faciliter l'accès aux droits.

BUDGET

Les 7,5 ETP représentent un coût de 403 301,95 € sur l'année 2024 dont 188 845,24 € de subvention accordée par la CAF.

BAFA EBER

En 2024, EBER poursuit son dispositif d'aide au BAFA/BAFD, destiné à toute personne de plus de 16 ans résidant sur le territoire. Ce dispositif combine une aide financière, un accompagnement individualisé, et l'obtention du PSC1, avec deux sessions organisées à Beaurepaire en février et à Saint-Clair-du-Rhône en octobre.

Les bénéficiaires doivent effectuer 30 heures de bénévolat, et peuvent bénéficier d'un soutien financier de 40 à 70 %, selon leur quotient familial, pour la formation théorique et l'approfondissement, y compris pour le BAFD. Le Point Information Jeunesse assure le suivi des jeunes engagés dans le parcours.

Le dispositif repose sur un partenariat étroit avec les structures locales, qui accueillent les stagiaires en formation pratique et assurent un tutorat. La formation est co-construite avec ces partenaires et l'organisme CEMÉA, incluant des interventions de professionnels du territoire : sensibilisation au handicap par l'Espace Ressources Enfance-Handicap, travail sur la posture de l'animateur, et développement des compétences psycho-sociales. Le Point Information Jeunesse assure le suivi des jeunes engagés dans le parcours.

Pour le BAFD, la collectivité soutient financièrement les salariés en poste permanent dans les structures locales afin d'améliorer la qualité de l'accueil. Le coût restant est généralement pris en charge par l'employeur. Le stagiaire choisit librement son organisme, ses dates et son lieu de formation en accord avec son employeur.



En 2024, 67 personnes ont perçu une aide financière pour les accompagner sur leur BAFA (39 sur la première partie, 26 sur la dernière et 2 personnes sur le BAFD).

L'aide financière a représenté un coût de 13 353,70 € entièrement absorbée par l'aide financière de la CAF à hauteur de 13 353,70 €.

ACTIVITÉS PETITE ENFANCE, ENFANCE-JEUNESSE ET PARENTALITÉ

Les activités comprennent en termes de structures :

- le Pôle Petite Enfance intercommunal situé à Beaurepaire qui rayonne sur 18 communes ;
- le centre social OVIV situé à Vernioz qui rayonne sur 7 communes ;
- le centre social de l'Île du Battoir situé à Beaurepaire qui rayonne sur 11 communes.

Le Pôle Petite Enfance intercommunal

La fréquentation du pôle

Il comprend un multi-accueil de 30 places et un Relais Petite Enfance de 131 assistants maternels agréés dont 111 en activité.

Au 31 décembre 2024, 22 % des places d'accueil chez les assistants maternels ne sont pas pourvues. 49 assistants différents et 137 enfants ont participé aux 124 temps collectifs à Bellegarde-Poussieu, Beaurepaire, Vernioz et Pisieu.

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents

Un LAEP est un lieu d'accueil et d'échanges pour les enfants et leurs parents autour de la parentalité.

LAEP Ludi'Bulles situé à Beaurepaire le vendredi matin et à Jarcieu le mercredi matin hors vacances scolaires, est conduit par le centre social de l'Île du Battoir et le Pôle Petite Enfance intercommunal. En 2024, 19 familles différentes ont été accueillies sur Beaurepaire et 32 sur Jarcieu.

LAEP Buld'air situé à Vernioz puis à Auberives-sur-Varèze dès le mois de juin 2024, le mercredi matin hors vacances scolaires, est conduit par le centre social OVIV. En 2024, 13 familles différentes ont été accueillies.

Les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs sont ouverts les mercredis et pendant les vacances scolaires, accessibles à toutes les familles du territoire.

Pour les 3-17 ans

Les accueils de loisirs de Beaurepaire, Jarcieu/Bellegarde-Poussieu et Revel/Pisieu sont ouverts toute l'année sans période de fermeture. Ils sont conduits par le centre social de l'Île du Battoir et ont comptabilisé sur 2024, 84 640,72 heures de présence d'enfants pour 1 530 inscriptions.

Les accueils de loisirs de Vernioz et Cheyssieu sont ouverts toute l'année avec 2 semaines de fermeture annuelle en août. Ils sont conduits par le centre social de l'OVIV. En 2024 ont été comptabilisées 1 483 inscriptions.

D'autres actions sont soutenues par Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes comme :

Le Point Information Jeunesse, accueil individualisé pour les jeunes (16-25 ans) et actions collectives de sensibilisation et de prévention.

Les actions de lien social comme les 6 cinémas plein air organisés en été, les veillées parentalité ou encore les conférences et matinées récréatives.

L'accompagnement au multimédia (ateliers autour de l'accès aux droits et aux démarches, ateliers informatiques, actions d'information à la bonne utilisation des outils numériques).

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE



La réseau de la veille numérique Écran Total ayant pour but de sensibiliser à l'utilisation du numérique à travers des personnes ressources. En 2024, Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes accompagnée par ses partenaires a organisé le Festival Numéris avec 250 participants.

L'accompagnement éducatif, avec les interventions en milieu scolaire sur les compétences psychosociales.

Prestation de Service Jeunes, au sein des groupes de projets jeunes pour 4 communes du territoire et des Conseils Municipaux Jeunes soit 75 jeunes au total.

L'ensemble des activités Petite enfance, Enfance-Jeunesse et Parentalité, constituent une dépense globale de 885 971,16 €, l'aide financière de la CAF et du Département étant de 104 742,75 €.

Les différents soutiens d'EBER

En 2024, Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes a soutenu plusieurs actions en faveur des familles et de l'inclusion. Elle a versé **14 280 € à l'Espace Ressource Enfance et Handicap** et à **l'association Bouffée d'Oxygène** pour des actions d'accompagnement et de sensibilisation autour du handicap chez l'enfant.

Elle a également **accordé 20 000 € à l'association Trait d'Union – Œuvre de Saint Joseph** pour ses actions de soutien à la parentalité, notamment en médiation familiale et via un espace de rencontre pour les enfants de parents séparés.

LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION MÉDICALE

Les élus de la Communauté de communes, conscients des difficultés d'accès aux soins rencontrées par les habitants, ont souhaités s'engager dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS). La faible densité médicale constatée lors du diagnostic s'est accentuée à la suite de nouveaux départs à la retraite de médecins en 2023 et 2024.

Bien que relevant d'une compétence régaliennne, les élus de la Communauté de communes, s'engagent sur des actions volontariste en matière de santé visant à soutenir et promouvoir l'offre de soins, accompagner le déploiement des réponses innovantes et d'exercices regroupés et développer des actions de prévention auprès de la population.

Les centres de soins non programmés (CSNP)

Sur la commune du Péage-de-Roussillon, le centre de soins non programmés ouvert 3 jours puis 5 jours/semaine en 2023, a ouvert 7J/7 en 2024, avec l'ouverture d'un centre au sein de la maison de santé à Beurepaire 2 jours/semaine les lundis et jeudis, par URG+.

Le centre de soins non programmés est ouvert de 10h à 22h. Ouvert sans RDV l'ordre de passage est défini suivant l'importance de la pathologie et l'état du patient. La priorisation se fait selon les réponses à un questionnaire via une borne à l'entrée de chaque centre.

Offre proposée au sein des centres de soins non programmés ?

- Les cabinets sont équipés pour recevoir les soins non programmés de pédiatrie, ORL, sutures, petites traumatologies, syndrome abdominal aigu, pathologies cardio-respiratoires communes ;
- En cas d'urgence les patients sont réorientés vers le service hospitalier le plus adapté.

OCTOBRE ROSE – SENSIBILISATION AU CANCER DU SEIN

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent et le plus meurtrier chez les femmes, bien que son incidence et sa mortalité diminuent chaque année. Dépisté tôt, il offre un bon pronostic avec un taux de survie de 87 %. Le taux de dépistage à EBER (50 %) reste inférieur à la moyenne régionale. Pour y remédier, la Communauté de communes a mis en place des actions de sensibilisation et d'éducation sur les facteurs de risque et le dépistage précoce.

Les actions déployées

- **Exposition photo « Ma vie en Jeune et Rose »** : Récits de 14 jeunes patientes, exposée sur plusieurs sites (centres de santé, médiathèques, etc.).
 - **Ateliers de sensibilisation** : Autopalpation et identification des symptômes avec l'association « Jeunes et Roses » à Auberives, Roussillon et Beurepaire.
 - **Stand d'information à la maison de santé de Beurepaire** : Participation de l'association « Espoir Isère Cancer », de professionnels de santé et d'une socio-esthéticienne, avec des actions de sensibilisation sur le marché local.
 - **Des supports de communication**, tels que des kakémonos et des rubans roses, ont été créés pour favoriser les échanges et la sensibilisation.
- Les actions visent le public de 20 à 74 ans, bien que 10 % des cancers du sein soient détectés chez des femmes de moins de 40 ans, souvent plus agressifs. La prévention est donc valorisée pour un large public, incluant des ateliers d'autopalpation sur bustes.



LA MÉDIATION DE SANTÉ

En avril 2024, la médiation de santé a été transférée du centre de soins des Cités à la Communauté de communes pour faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants les plus fragiles. L'objectif est d'accompagner les personnes vers l'autonomie dans leurs démarches de santé.

Les deux médiatrices santé, Céline Lejeune et Virginie Moog, couvrent respectivement le couloir rhodanien et l'est du territoire rural d'EBER. En 2024, 248 personnes ont été rencontrées, totalisant 524 entretiens, dont 34 accompagnements physiques et 85 visites à domicile. La mobilité reste un frein majeur à l'accès aux soins, notamment en zone rurale, où près de 20 % des accompagnements ont été réalisés à domicile.

Le lieu de résidence

La médiation touche principalement Beaurepaire et les communes voisines, en particulier le Péage-de-Roussillon et Roussillon, où la précarité et les difficultés administratives sont fortes. Les communes du nord du territoire, trop éloignées, sont moins concernées.

Les obstacles dans l'accès aux soins

Les obstacles à l'accès aux soins sont avant tout administratifs, mais aussi financiers, psychologiques et culturels, avec un frein supplémentaire lié à la langue en milieu urbain.

Nature de la demande

La demande principale concerne l'aide administrative en santé, suivie de l'accès aux soins, notamment pour prendre

des rendez-vous ou accompagner les patients lors des consultations. La difficulté à trouver un médecin traitant est particulièrement marquée sur le secteur de Beaurepaire, ce qui peut entraîner des ruptures de suivi, surtout pour les maladies chroniques.

L'ouverture des centres de soins non programmés au Péage-de-Roussillon et à Beaurepaire a contribué à éviter les renoncements aux soins, mais ne répond pas aux besoins de suivi des patients en Affection Longue Durée (ALD).

Orientations vers la médiation

Depuis 2016, la médiation santé est présente sur le Roussillonnais. En 2024, 47 % des orientations proviennent du secteur social (assistants sociaux, CCAS...) et un tiers par le bouche à oreille, montrant un bon repérage du dispositif.

Les médiatrices participent à des actions partenariales pour :

- promouvoir leur rôle à travers des événements comme la semaine bleue, les forums bien-être, et la semaine de sensibilisation aux violences intrafamiliales ;
- mettre en place des actions de prévention et dépistage (diabète, Octobre Rose, Mois sans tabac, présentation des droits en santé pour les jeunes).

Un partenariat solide est essentiel pour garantir la qualité des accompagnements.

BILAN 2024

■ Une fille active saturée en zone urbaine.

■ Des cas complexes, notamment des personnes isolées et non mobiles, difficiles à relier aux soins.

■ Le développement des Bus France Service comme nouveaux relais.

■ L'émergence de la précarité au nord du Roussillonnais, surtout aux Roches-de-Condrieu, due à l'éloignement des permanences et l'étendue du territoire.





Liéna
Centre de santé sexuelle
Informations | Écoute | Consultations



LE CENTRE DE SANTÉ SEXUELLE (CSS)

Le Centre de Santé Sexuelle (CSS) est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation, ouvert à tous, majeurs comme mineurs, hommes ou femmes, seuls ou en couple ou en famille.

Le centre est gratuit pour les mineurs qui peuvent venir sans autorisation parentale quel que soit l'objet de la demande (conseil conjugal et/ou médical). Le CSS est également gratuit pour les non assurés sociaux. L'anonymat est possible.

Il propose :

- **des consultations médicales** avec la présence d'un médecin gynécologue orientées sur la contraception, le dépistage, le suivi gynécologique et l'Interruption Volontaire de Grossesse médicamenteuse (IVG) ;
- **des animations collectives** avec des interventions en milieu scolaire, l'animation de groupes de paroles et l'accompagnement de professionnels ;
- **des entretiens de conseil conjugal et familial** (individuel, famille ou couple) autour de toutes questions touchant la vie affective relationnelle ou sexuelle.

L'équipe du CSS en 2024

En 2024, l'équipe du Centre de Santé Sexuelle s'est étoffée avec l'arrivée d'un second médecin pour le déploiement d'une antenne à Beaurepaire les jeudis. Le médecin est accompagné d'un conseiller conjugal et familial.

2 médecins (0,6 ETP)

1 secrétaire (0,6 ETP)

3 conseillers conjugaux et familiaux (2 ETP)

1 animatrice de prévention (0,4 ETP)

L'antenne du Centre de Santé Sexuelle une journée par semaine à la Maison de Santé de Beaurepaire a démarré en fin février.

En 2024, 414 personnes ont été accueillies au CSS, soit une hausse de 27 %.

Les nouveautés 2024

- **Le centre de santé sexuelle s'appelle désormais Liéna** : création d'un nouveau flyer et supports de communication pour les jeunes intégrant le nom et l'ouverture de l'antenne de Beaurepaire ;
- **Ouverture de l'antenne à Beaurepaire** : ouverture le 29 février afin de pallier l'éloignement du centre de Roussillon dans un cabinet au sein de la maison de santé accueillant un espace attente, un bureau médical avec

un cabinet de consultation et un bureau pour l'espace parole avec le conseiller conjugal et familial. Cette ouverture a induit tout un travail sur l'harmonisation des protocoles et la dématérialisation des dossiers afin de permettre le suivi des patients entre Beaurepaire et Roussillon.

• **Dotation de nouveaux échographes** : achat d'un nouvel échographe pour Roussillon, l'ancien étant devenu vétuste et l'antenne à Beaurepaire également équipée afin de faciliter le suivi médical des femmes et réaliser les IVG médicamenteuses (IVGm) dans les meilleures conditions de sécurité pour leur santé.

Activité médicale

515 consultations médicales ont été réalisées en 2024 pour 301 personnes dont 28 hommes. 36 % des personnes reçues en consultation ont moins de 26 ans et 13 % des consultations médicales ont concerné des mineurs.

Le délai d'obtention d'un rendez-vous médical est très rapide, de l'ordre d'une semaine en fonction de la demande et des disponibilités du demandeur.

Sur 2024, les consultations se répartissent comme suit :

121 consultations en lien avec une demande d'IVG (soit 77 pré IVG et 34 post IVG) ;

127 concernant la contraception ;

121 la gynécologie ;

39 sont liées à un dépistage concernant une Infection Sexuellement Transmissibles (IST).

Sur les 71 demandes d'IVG médicamenteuses (IVGm),

le médecin en a réalisé 31. Cet écart s'explique par de nombreuses raisons : hors délai, choix de garder la grossesse, fausse-couche spontanée, patiente non assurée (prise en charge hospitalière obligatoire), contre-indication médicale...

Les mineures pour lesquelles des IVGm ont pu être réalisées ont toutes souhaité garder l'anonymat, tel que le prévoit le cadre législatif.

Animations collectives

Le centre de santé sexuelle intervient principalement auprès des établissements scolaires pour l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, rendue obligatoire par la loi Aubry du 4 juillet 2001. Ces séances offrent un espace de parole et d'écoute, favorisant le respect de soi, des autres et de son corps.

Les contenus sont adaptés selon l'âge, en collaboration avec les équipes pédagogiques et les infirmières. En primaire, on aborde la gestion des émotions et le respect de soi et d'autrui. En fin de primaire et au collège, on parle de la puberté, du corps et de la sexualité, avec une attention particulière au consentement et au respect du vivre ensemble.

En 2024, 190 interventions ont touché 1 592 élèves du secondaire et 150 élèves du primaire. Le centre intervient également auprès d'autres publics (missions locales, structures du handicap, demandeurs d'asile, centres sociaux), totalisant 1 833 bénéficiaires.

Participation au réseau des violences intra-familiales d'EBER

En 2024, dans le cadre de la semaine de sensibilisation aux violences faites aux femmes en novembre, l'équipe a, en lien avec les partenaires :

- organisé des temps de sensibilisation sur les marchés ;
- tenue des stands d'information sur le temps méridien aux lycées de l'Edit et Jeanne d'Arc ;
- animé un ciné-débat autour du film « *Il reste encore demain* » avec des jeunes de la MFR en après midi et le tout public en soirée ;
- participé aux échanges pieds de scène du spectacle « *T'es pas mon genre* » sur le consentement.
- participé à l'action « *poing final* » mettant en parallèle le ring d'une salle de boxe et le parcours de femmes victimes de violences. Des conseillers conjugaux ont participé au témoignage- débat clôturant cet événement.

Les nouvelles animations 2024

• **Exposition « Si les hommes avaient leurs règles »**, lors de la semaine de la Santé Sexuelle au centre Liéna à Roussillon. Cette exposition invitait à réfléchir, de manière humoristique, à ce que représentaient les règles dans la vie d'une femme. Par ce biais ont pu être évoqués les questions liées à la précarité menstruelle et au tabou des règles pour les jeunes filles comme pour les femmes adultes.

• **Exposition « Ma vie en Rose »**, lors d'Octobre Rose au centre Liéna à Roussillon. L'accueil de cette exposition a été accompagné d'ateliers de sensibilisation à la symptomatologie et à l'apprentissage à l'autopalpation.

- Formation des professionnels de l'Action et Promotion en Milieu Voyageur (APMV) aux violences conjugales et accompagnement aux différents moyens visant à faire émerger la parole.



Entretiens individuels, de couple ou famille

558 entretiens ont été menés par un(e) conseil(lère) conjugal(e) et familial(e). Ces entretiens sont majoritairement individuels et concernent des problématiques liées à la vie personnelle et familiale et aux violences. Une partie des parents vient pour aborder des questions de parentalité, seuls en couple ou en famille.

81 entretiens concernaient des hommes et 51 des mineurs. 39 couples sont venus pour aborder majoritairement des difficultés liées à la conjugalité et à la vie de couple.

Les mineures viennent davantage pour des demandes liés à la sexualité ou à une prise de risque (contraception, IST, IVG, grossesse...). Une plus faible partie pour aborder les violences, les difficultés familiales et/ ou personnelles.

Formations

En 2024, 2 conseillers ont suivi une formation de thérapeute de couples. La chargé de prévention est en cours de formation pour devenir conseillère conjugale et familiale. Ces formations permettront d'étoffer les champs d'intervention du centre sur 2025.

Réseau partenarial

À la suite de l'ouverture de l'antenne de Beaurepaire, le médecin accompagné du conseiller conjugal ont rencontré de nombreux professionnels de santé, paramédicaux, travailleurs sociaux et mairies pour se faire connaître. Ces rencontres ont contribué au rapide essor de l'antenne de Beaurepaire qui a vu son planning se remplir en quelques mois.

Budget

Le centre de santé sexuelle relève d'une mission de la PMI du Département de l'Isère qui soutient la Communauté de communes à hauteur de 130 000 € définissant des objectifs à atteindre pour chacune des 3 grandes missions du centre (médicale, animations collectives dont scolaires et espaces de paroles avec les entretiens de conseil conjugal et familial). Le budget global du Centre de Santé Sexuelle s'élève à 360 000 €.

LE BUS FRANCE SERVICES

Pour faciliter l'accès aux services et aux droits des habitants, des bus France Services sont mis en place sur le territoire. Les médiateurs présents lors de ces permanences hebdomadaires sans rendez-vous accueillent, informent et accompagnent les habitants dans toutes leurs démarches administratives et numériques.

En 2024, la Communauté de communes et les communes financent deux structures pour mettre en place des permanences sur l'ensemble du territoire :

Le PIMMS (Point d'Information Médiation Multi Services) Médiation Isère, qui intervient sur les communes de Péage-de Roussillon et Roussillon ;

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui propose des permanences sur les communes de Beaurepaire, Agnin, Chanas, Assieu, Les Roches-de-Condrieu et Saint-Maurice-l'Exil. Les accueils sont hebdomadaires pour les communes d'Agnin et Beaurepaire et en alternance tous les 15 jours pour les communes de Chanas, Assieu, Saint-Maurice-l'Exil et Les Roches-de-Condrieu.

Au total, 2 800 usagers différents ont été reçus pour 4 317 accompagnements, notamment pour des demandes liées à l'assurance maladie (attestations, création d'un compte Ameli, prestations complémentaires...), au ministère de l'Intérieur (aide pour l'établissement ou le renouvellement des papiers d'identité ou d'une carte grise...), les allocations familiales, la Direction Générale des Finances Publiques (demande concernant les impôts) ou encore l'assurance retraite. Si l'équilibre hommes-femmes se retrouve sur les permanences du Péage-de-Roussillon et Roussillon en revanche sur les autres permanences on trouve une majorité de femmes (63 %) sollicitant le service, cet écart s'accroît à partir de 62 ans.

Les accompagnements concernent majoritairement des demandes en lien avec la retraite, l'assurance maladie et le service des impôts.

Les habitants peuvent se rendre indifféremment à n'importe quelle permanence. Une rencontre a eu lieu entre France Services itinérante MSA et les acteurs sur Beaurepaire pour mieux se connaître et définir les rôles et missions de chacun pour



un accompagnement efficient des habitants. Une journée « portes ouvertes » s'est déroulée le 18 octobre à Saint-Maurice-l'Exil.

Le service a été fermé 3 semaines dans l'année : 2 semaines en août et 1 semaine lors des fêtes de fin d'année.



SOUTIEN AU SECOURS POPULAIRE

Le secours Populaire est une association caritative à but non lucratif, loi 1901 reconnue d'utilité publique. Sur le territoire d'EBER, le Secours Populaire Français dispose de 2 antennes (Beaurepaire et Roussillon) réalisant les missions suivantes : distribution de colis alimentaires et produits d'hygiène, soutien aux activités de loisirs et aux vacances, aides aux démarches administratives et aides aux devoirs ainsi que des aides financières.

Pour les 2 antennes, les colis alimentaires sont composés de produits d'épicerie provenant des fonds européens et de produits frais provenant des ramasses dans les magasins partenaires locaux ainsi que de boulangeries et maraîchers locaux.

Outre l'aide alimentaire, les 2 comités de Roussillon et Beaurepaire contribuent à l'accès aux loisirs et vacances (sorties familles et enfants), à la culture (dons de places de cinéma) et au sport.

Les actions de collecte contribuent à se faire connaître en plus de récolter des fonds. Les 2 comités adhèrent ainsi à plusieurs dispositifs permettant l'accueil de jeunes bénévoles en contrepartie d'aides financières (Pass Région pour l'aide au permis de conduire, EBER pour le Bafa, Service National Universel ...) afin de susciter un engouement.

Sur Beaurepaire

982 personnes ont été accueillies en 2024 représentant 431 familles pour 4 700 colis alimentaires distribués. Comme pour Roussillon, le comité de Beaurepaire peut également agir sur de l'aide d'urgence (140 colis réalisés). Sur l'année 2024, il a financé 80 nuits d'hébergements, bien qu'éloigné de sa vocation première et a développé des partenariats avec des producteurs locaux pour des dons de produits frais. **Le comité a reçu pour près de 500 000 € de don des grandes surfaces. La Communauté de communes a soutenu l'antenne à hauteur de 16 500 €.**

Sur Roussillon

1 307 personnes ont été accueillies en 2024 représentant 481 familles représentant 10 696 actions d'aide alimentaire dont 159 nouvelles familles. Cette année, pour la 1^{ère} fois, est constatée une diminution non expliquée des aides allouées (- 14 %), les indicateurs de précarité étant à la hausse sur le territoire. Face à la baisse de dons, le comité de Roussillon a appliqué des conditions plus strictes de dons alimentaires avec une distribution toutes les 3 semaines (diminution des quantités allouées).

Les familles aidées sont pour 1/3 des personnes seules, 1/3 des familles monoparentales et 1/3 des couples avec enfants. 36 % des personnes ont 15 ans ou moins et les moins de 25 ans représentent 52 % des personnes aidées. Les personnes de 60 ans et plus représentent près de 10 %.

52 % sont locataires, 26 % sont hébergés au CADA ou en hébergement d'urgence (6%) et seulement 4 % sont

propriétaires.

L'association a ainsi été contrainte d'engager des dépenses non négligeables pour l'achat de denrées alimentaires afin de maintenir le contenu des colis remis aux familles.

La Communauté de communes a soutenu l'antenne de Roussillon à hauteur de 32 000 € en 2024.



SOUTIEN AU SECOURS CATHOLIQUE

Association caritative apportant soutien et accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés financières en proposant un espace d'accueil et d'écoute confidentiel et convivial, une boutique solidaire, la distribution de colis d'urgence ainsi que des aides financières. En complément, les bénévoles proposent des temps collectifs, facteurs de convivialité et créateurs de lien social.

En 2024, les 2 antennes du Secours Catholique ont accueilli 55 bénévoles mobilisés sur Beaurepaire et Roussillon permettant l'accueil de 1 600 personnes (dont 350 nouvelles familles).

3 000 ventes ont été réalisées dans les boutiques vestimentaires dont 400 à titre gracieux à des personnes en très grande difficulté financière.

Les boutiques solidaires

Ces boutiques solidaires sont approvisionnées par des dons. Ouvertes à tous, elles favorisent aussi la mixité sociale, et également le réemploi et la réutilisation des textiles (économie circulaire). Chaque boutique accueille un espace de convivialité favorisant les rencontres et l'entraide.

Boutique et antenne de Roussillon

- Ouverte au public les mercredis et vendredis ;
- 5 personnes sont accueillies en moyenne par permanence au temps café.

Sur l'année 2024, 430 personnes ont été accueillies à l'accueil café pour un total de 2 513 articles vendus.

L'antenne de Roussillon a poursuivi ses actions sur l'année 2024 dont l'accompagnement scolaire des enfants en lien avec les parents et une marche mensuelle « bien-être ».

Boutique et antenne de Beaurepaire

- Création d'une boutique couture, avec la présence de 3 bénévoles afin de valoriser les vêtements usagés (réemploi, seconde main...).

En 2024, en plus de l'accueil café et de la boutique, l'équipe locale a proposé : un café-poussette bimensuel, une soirée jeux mensuelle, un groupe de paroles pour favoriser l'expression des personnes accueillies et des bénévoles, divers ateliers collectifs favorisant la créativité en fonction des talents de chacun (peinture, activités manuelles etc..)

Les autres aides du Secours Catholique

Outre la boutique vestimentaire, le secours catholique apporte également des aides :

Matérielles

- **Distribution de colis d'urgence (alimentaire et/ou hygiène)** : 63 sur Roussillon et 200 sur Beaurepaire pour un montant total de 11 200 €.

Financières

- **4 460 € d'aides financières directes ont été versées à des familles résidant sur le territoire.** Les demandes tournent principalement autour de dettes liées au logement (loyer, énergie) mais aussi des frais de santé (lunettes, pharmacie non remboursée) ou la cantine pour les enfants.
- L'équipe de Beaurepaire a également créé un **partenariat avec le centre aéré de la commune pour financer une partie du coût de la garderie pour les enfants des familles les plus modestes.**

La Communauté de communes a maintenu son financement de 23 000€ pour l'année 2024.





CULTURE

Dans le cadre de l'exercice de la compétence culture, la Communauté de communes a pour ambition de faciliter l'accès et le partage des ressources culturelles et d'accompagner le déploiement de projets d'éducation artistique et culturelle autour des thématiques suivantes : lecture publique, enseignement musical et chorégraphique, art contemporain, spectacle vivant et cinéma. EBER conduit le projet territorial en matière de lecture publique, d'enseignement artistique, d'éducation culturelle, soutient le cinéma et anime un réseau de coopération culturelle.

11 900

participants aux animations
du réseau ÉCuME

10 000

spectateurs des événements
du conservatoire 6/4

190 700

entrées dans les 2 cinémas

LECTURE PUBLIQUE – RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES ÉCUME

La Communauté de communes gère **une médiathèque intercommunale tête de réseau (MTR) ÉCuME**, basée à Saint-Maurice-l'Exil et la **mise en réseau avec les 22 médiathèques municipales associées**. Le service déploie et maintient le catalogue commun des 23 médiathèques, ainsi que le portail internet du réseau, fournit également un outil de gestion sécurisée des points publics d'accès à internet. Il assure la circulation des documents à travers le réseau –que les usagers peuvent emprunter et rendre en tous points grâce à la carte unique– via une navette hebdomadaire. En s'appuyant sur des instances de gouvernance partagée avec les élus et acteurs de terrain du réseau, le service œuvre à une politique documentaire et une politique d'action culturelle partagée à l'échelle du réseau.

Organisation du service

L'équipe réseau s'appuie sur 3 bibliothécaires, chacun référent de 6 à 7 médiathèques. L'équipe de la MTR qui, outre des missions transversales d'action culturelle, d'éducation artistique et culturelle et de politique documentaire, assure l'animation et l'ouverture –à raison de 25 heures par semaine– de la médiathèque tête de réseau. En moyenne, **174 heures hebdomadaires ont été consacrées en 2024 aux médiathèques municipales associées au réseau par les agents du service** (échanges de documents dont navette ; gestion matérielle et intellectuelle des collections ; coordination, formation ; accueil de scolaires ou groupes ; médiation numérique). Le début d'année 2024 a été marqué par une **vacance de direction** pendant 5 mois. Les équipes ont assuré la continuité du service en lien direct avec la direction des actions culturelles. 2 postes nouveaux, créés en 2023, ont été déployés en 2024 : **1 poste d'agent navette documentaire** et **1 poste de responsable des actions culturelles**.

Projets phares

■ L'agenda culturel, un outil au service des actions culturelles

Les actions culturelles ont pour objectif de promouvoir toutes les cultures (littéraires, musicales, cinématographiques, scientifiques...) en s'adressant à tous les publics afin de renforcer l'attractivité culturelle du territoire, d'attirer le public non-inscrit et de créer une cohésion entre les médiathèques du réseau. L'agenda culturel rassemble l'ensemble des animations. Sa 1^{re} édition est parue en septembre 2024 pour contribuer à faciliter la lisibilité et l'accès du public à ces animations.



LES CHIFFRES CLÉS DU RÉSEAU ÉCUME

➤ + **DE 8 400** emprunteurs actifs
- 300 par rapport à 2023

➤ ≈ **379 000** prêts
+ 5 000 par rapport à 2023

➤ + **DE 101 000** documents transportés via la navette
+ 7 000 par rapport à 2023

➤ + **DE 11 800** participants aux animations :

Gouttes de sang d'encre | Bulles de sang d'encre | Fun en bulles | La petite librairie | 1 mètre cube de lecture | La Fête du court-métrage | Le mois du film documentaire | La résidence de journalisme « Le monde commence à ma porte #3 » | La Fête de la Science | La Fête du cinéma d'animation | ...

RÉFLEXIONS SUR LES INDICATEURS ET LE PUBLIC JEUNESSE

Le **taux global d'inscrits dans le réseau des médiathèques ÉCuME est de 11,41 %** par rapport à la population totale de la Communauté de communes (sensiblement le même taux que la moyenne nationale en France). Cependant, cet indicateur ne reflète que de façon partielle la vie du réseau dans la mesure où tous les membres d'un couple ou d'une famille n'ont pas de carte. De plus, des personnes qui viennent aux animations, travailler ou lire des revues n'ont pas forcément de carte de lecteur.

Le compteur d'entrées à la médiathèque ÉCuME permet de noter avec précision la fréquentation du public : **35 657 entrées ont été comptabilisées**, plus qu'en 2023 (33 967) et 2022 (30 006). La fréquentation représente une moyenne de 185 personnes par jour d'ouverture. La **poursuite de la hausse du lectorat jeunesse** s'est confirmée en 2024 avec 28% de la population jeunesse du territoire (moins de 14 ans) inscrite dans une médiathèque. Cela s'explique par le travail continu avec les écoles, les crèches, les relais petite enfance, les centres de loisirs, ainsi que les nombreuses animations jeunesse qui font découvrir les médiathèques aux enfants et aux parents.



■ 1 mètre cube de lecture avec Clara Corman

Le réseau ÉCuME médiathèques a accueilli l'illustratrice lyonnaise Clara Corman dans le cadre du projet « 1 mètre cube de lecture » 2024.

Pour la première fois, le projet a pris une autre dimension en intégrant **le Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle**. C'est cette étape qui lui a permis d'augmenter le volume de médiation auprès des publics et de proposer de vrais temps d'immersion de l'artiste Clara Corman aux côtés des jeunes et des responsables scolaires et hors scolaires. Le projet s'est attaché spécialement à la petite enfance et la parentalité.

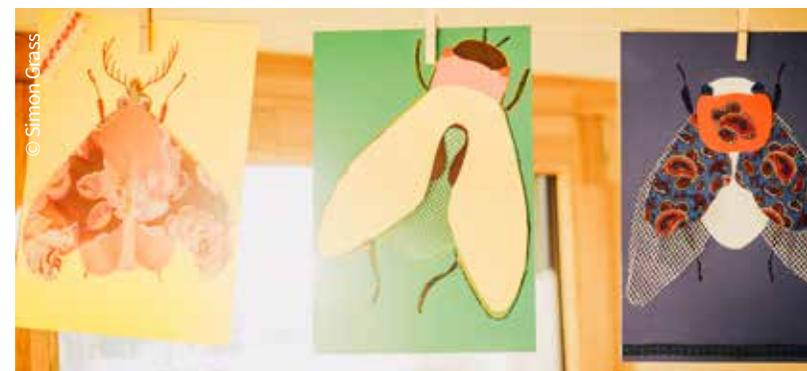
Une résidence inédite en immersion de 2 semaines au sein du Centre social les 4 vents a permis d'expérimenter des interactions entre artiste et usagers, autour du jeune public, mais aussi de la parentalité, des seniors et de la vie quotidienne du Centre.



■ Les boîtes de retour

Les boîtes de retour permettent aux adhérents du réseau des médiathèques ÉCuME de retourner les livres, CD et DVD empruntés en dehors des horaires d'ouverture. Après Roussillon et Saint-Maurice-l'Exil, c'est au tour de 9 autres médiathèques du réseau ÉCuME d'être équipées : Agnin, Beaurepaire, Bougé-Chambalud, Pact, Pommier-de-Beaurepaire, Salaise-sur-Sanne, Saint-Romain-de-Surieu, Sonnay, Vernioz.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2024, **les adhérents peuvent emprunter jusqu'à 20 documents** (au lieu de 10).



ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE : LE 6/4, CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL

Le conservatoire 6/4 délivre des enseignements au sein de 4 sites répartis sur le territoire : Beurepaire, Roussillon, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Clair-du-Rhône. Il déploie des parcours d'enseignement en musique et danse, ainsi que des interventions en milieu scolaire. Le Centre Intercommunal d'Éducation Musicale (CIEM) situé hors du territoire, dont le service est financé par la Communauté de communes, délivre des cours selon les mêmes conditions d'accès que le 6/4 pour les habitants du territoire.

Les enseignements du conservatoire 6/4

Les cours sont accessibles à partir de 4 ans (éveils musique et danse). Les **instruments** : violon, alto, violoncelle, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, hautbois, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, percussions, clavecin, piano, guitare. Les **musiques actuelles** (dès 11 ans) : piano, claviers, guitare, guitare électrique, basse, batterie, chant, saxophone. Les **esthétiques en danse** : classique, contemporaine, street-dance. L'apprentissage des instruments est couplé avec de la pratique musicale en collectif : chorales enfants (7 à 11 ans), ateliers chansons ados/ adultes, orchestres, ensembles, brass band et harmonies.

Le démarrage de grands chantiers impulsé par le projet d'établissement validé en 2023

■ **Reconquête des publics.** Une nouvelle stratégie de communication a été élaborée : l'organisation des portes ouvertes a été revue et la plaquette de rentrée entièrement révisée.

■ **Refonte de l'intervention musicale à l'école.** Une charte de la musique à l'école a été élaborée, en concertation avec l'Éducation nationale, pour préciser les rôles conjoints école, commune, conservatoire et ainsi garantir une éducation musicale de la meilleure qualité aux enfants du territoire. Un orchestre à l'école est déployé au sein de l'école Floréal à Salaise-sur-Sanne sur un cycle de 2 années.

■ **Développement des liens avec la pratique amateur sur le territoire.** Le travail a abouti à un nouveau projet : « l'école du bœuf ». Ces cours forment des élèves de musiques actuelles à la pratique de l'improvisation et préparent des sessions ouvertes à d'autres musiciens habitant le territoire.



LES CHIFFRES CLÉS DU CONSERVATOIRE 6/4

➤ + **DE 800** inscrits
et 130 au CIEM

➤ + **DE 3 700** élèves
touchés par les interventions en milieu scolaire

➤ + **DE 10 000** spectateurs
aux concerts et spectacles :

Participation au Salaise blues en partenariat avec TEC en mars | Festival des bourgeons en avril | Fête de la musique en juin | Vassilissa et les poupées | Concert de Noël



Défilé Vassilissa et les poupées

CINÉMA

Après l'ouverture fin 2023 des deux bâtiments rénovés, L'Oron et le Grand Rex ont réalisé leur 1^{re} année de fonctionnement. À la faveur d'une progression phénoménale des entrées (+ 1 million d'entrées dans les salles en France par rapport à 2023) et d'un essor du cinéma français (la part des films français dans le marché mondial s'élève au meilleur niveau recensé depuis 15 ans), les deux cinémas du territoire ont réalisé des résultats de fréquentation au-delà des espérances.

L'Oron à Beaurepaire

Les 2 salles, classées art et essais, sont exploitées par la société MC4 distribution, dans le cadre d'une délégation de service public. La gestion est assurée sur site par un directeur adjoint et un assistant projectionniste. La direction, la gestion financière et la programmation sont suivies par le siège de MC4 à Grenoble.

60 490 entrées ont été réalisées en 2024 (un chiffre supérieur de près de 50 % par rapport aux estimations) aux 358 séances art et essai —soit 28,41% des séances—, 819 séances grand public et 83 séances jeune public. Le développement progressif de la vente à distance —soit 12,63 % des ventes de tickets en 2024— permet de fluidifier les entrées. L'équipe a mis en place une politique d'animation du cinéma, **rythmée chaque mois par des séances spéciales** : des avant-premières régulières, des séances ciné-minot (1 dimanche / mois à 11h), des séances Ciné-Séniors (1 lundi / mois à 15h), des séances Ciné-Rencontres avec équipes de films, des séances Ciné-Échanges (en réponse à des sollicitations d'associations ou d'organismes locaux), Les rendez-vous de L'Oron (séances proposées par l'équipe du cinéma).

Une soirée de parrainage du cinéma a été organisée le 13 septembre 2024 avec François Berléand, qui a généreusement accepté d'endosser ce rôle et a présenté en avant-première le film « *Last dance* ».



Le Grand Rex au Péage-de-Roussillon

La Communauté de communes a soutenu de manière conséquente l'opération d'investissement portée par la SAS Roussillon cinéma (1,2 million d'€ de subvention) et apporte une aide au fonctionnement à hauteur de 40 000 € / an. Ce cinéma, géré par la SAS, en liaison avec la Ligue de l'enseignement / URFOL, dispose de 5 salles classées art et essais. Une équipe de 6 personnes assure la gestion quotidienne, en s'appuyant sur les moyens généraux du siège régional de l'URFOL. Le cinéma est ouvert 7j/7, de 10h à 22h30 et propose un minimum de 120 séances par semaine. **130 223 entrées ont été réalisées en 2024** (soit +18% par rapport à l'objectif fixé dans l'étude de marché). La part des séances art et essai est de 26 % soit 1 556 séances. Durant l'année, 28 avant-premières ont été organisées, réalisant 1 884 entrées et 7 animations-débats autour de films, pour 428 spectateurs. L'association Les Amis du cinéma a organisé 13 projections, ayant rassemblé 1 174 spectateurs.

CINÉMAS ET SCOLAIRES

La Communauté de communes facilite l'inscription des classes au dispositif « écoles et cinéma », en finançant les transports des élèves vers chacun des cinémas. À L'Oron, près de 4 500 élèves ont été accueillis lors de 82 séances et 31 films projetés à plus de 7 500 élèves au Grand Rex.



Les Rencontres du Cinéma 2024

La 36^e édition des Rencontres du Cinéma s’est déroulée du vendredi 29 novembre au dimanche 1^{er} décembre, en partenariat avec la Mairie de Beurepaire et en collaboration renforcée avec la société MC4 Distribution.

Pour des raisons d’organisation, l’édition s’est déroulée sur 3 jours au lieu de 4 avec une ouverture officielle le vendredi soir. Les séances scolaires avaient été, quant à elles, organisées en amont et en aval du festival.

17 films ont été présentés en avant-première en présence de 21 invités (réalisateurs, comédiens, producteurs, distributeurs dont Zabou Breitman et Florent Vassault pour le film « Le Garçon » projeté pour la soirée d’ouverture du festival). Le festival a réuni **plus de 2 700 spectateurs dont 1 000 scolaires**. En parallèle de la compétition de courts-métrages professionnels, la compétition de courts-métrages amateurs a été reconduite et a permis de projeter les films réalisés dans le cadre du marathon vidéo « 48h Objectif court-métrage » (85 participants). Ce festival est l’occasion d’impliquer des entreprises locales suivantes, qui ont apporté leur concours financier à l’édition 2024 : Allianz assurances, CCI Nord-Isère, Copal, Crédit agricole sud Rhône-Alpes, Garage Durieux, Groupama, Portelli, Proponnet, SMB.



Zabou Breitman et Florent Vassault



Hiver à Sokcho de Koya Kamura

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Depuis décembre 2023, la Communauté de communes bénéficie du **label ministériel « 100 % EAC »**, soulignant sa capacité à structurer une offre culturelle territoriale à 360° à destination notamment de la jeunesse, des scolaires et des jeunes adultes, à travers des synergies entre acteurs du territoire et des projets innovants.

Les projets d'éducation artistique et culturelle développés dans le cadre du PLEAC sont coordonnés par le service culture de la Communauté de communes, avec le concours technique et financier de la DRAC, l'Éducation nationale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et la CAF de l'Isère. Des instances de coordination des partenaires sont préparées et animées par le service culture : un comité de pilotage qui rassemble les partenaires précités, des comités techniques et le groupe de travail des médiateurs culturels. De manière globale, **les actions inter-services se sont accrues, au croisement avec les autres domaines de compétence de l'intercommunalité** : Politique de la ville, Convention Territoriale Globale, Santé, Stratégie Agricole et Alimentaire, Eau et Environnement...

Les Retrouvailles, Résidence artistique participative de la Compagnie Bigre!

Organisée par la Communauté de communes dans le cadre du Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle et du Contrat de ville (voir page 89).



9 km à Moly Sabata

En 2023-2024, **le Conservatoire 6/4, l'EPCC Travail et Culture, le réseau ÉCuME Médiathèques, la résidence d'artistes Moly Sabata et le centre d'art le basculeur ont développé de multiples projets** dans des disciplines variées : éducation aux médias, livre et lecture, musique, danse, arts visuels, poterie et peinture, photographie, art contemporain, théâtre, marionnette, cinéma... **3 656 personnes** ont bénéficié de ces projets, cumulant 1 610 heures d'interventions d'artistes ou autres personnalités culturelles qualifiées pour un total de 289 735 € dépensés.



LE SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS CULTURELS PROFESSIONNELS

La Communauté de communes soutient les établissements professionnels implantés sur le territoire, sous forme de convention d'objectifs et de moyens. Elle reconnaît ainsi l'expertise exercée par leurs équipes et souhaite contribuer aux moyens de ces structures pour développer la médiation artistique et créer des parcours d'éducation culturelle :

- **la Résidence d'artistes plasticiens Moly-Sabata à Sablons** à hauteur de 57 000 €.

- **l'EPCC TEC**, par le versement d'une subvention en 3 volets de 54 600 € : aide au poste de médiation culturelle, au Festival Jeune public, aux résidences artistiques.

- **le basculeur à Revel-Tourdan, par le versement d'une subvention de fonctionnement de 22 000 €** incluant le soutien à la création d'un poste de médiateur culturel, porté par le basculeur et mutualisé avec Moly Sabata. La création de ce poste vise à développer l'identification et la fréquentation des structures, notamment par les publics locaux.

En 2024, 2 subventions exceptionnelles ont également été proposées par la Commission culture patrimoine et adoptées par le conseil communautaire : à la Poterie des Chals à Roussillon, pour la rénovation des ateliers et leur accessibilité de 5 000 € et au lycée de l'Edit pour l'option théâtre de 1 400 €.

PROGRAMMATION DE LA MC2

La Communauté de communes est **partenaire de la MC2, scène nationale à Grenoble**. Ce partenariat permet :

- de partager les frais de transports en cas d'organisation d'un déplacement en bus pour accompagner un groupe d'habitants à un spectacle à Grenoble ;
- d'appliquer un tarif réduit pour toute réservation collective organisée par une structure locale en lien avec le Pôle Culture d'Entre Bièvre et Rhône ;
- d'accueillir les spectacles proposés dans le cadre des « Tournées en Isère ».

La MC2 fournit le spectacle « clé en mains », y compris la technique, s'acquitte des déclarations préalables et du règlement des droits d'auteur, fournit également les supports de communication. Il est demandé à la commune d'accueil de mettre gracieusement à disposition une salle municipale et de mobiliser une équipe associative qui accueille les équipes technique et artistique dans la journée, puis prend en charge le repas à l'issue du spectacle. En contrepartie, l'association conserve les recettes de billetterie. Le tarif unique d'entrée est fixé à 10 € (tarif solidaire à 5€).



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Entre Bièvre et Rhône met ses équipements sportifs à la disposition des établissements scolaires, des associations et des habitants.

93 941

usagers accueillis au centre
aquatique Aqualône

38 700

entrées à la piscine
Charly-Kirakossian

81 000 €

de subventions attribuées à différentes
associations sportives du territoire

► I ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LE CENTRE AQUATIQUE AQUALÔNE

Le centre aquatique et de remise en forme Aqualône, situé à Saint-Maurice-l'Exil est un équipement communautaire.

La gestion complète du service est confiée à la société Vert Marine, dans le cadre d'une délégation de service public. En 2023, le contrat de délégation de service public a été reconduit avec la société Vert Marine, pour une durée de 6 ans.

Entre Bièvre et Rhône a décidé de lancer des travaux de rénovation du centre aquatique Aqualône (voir aussi page 40). Cette opération est rendue nécessaire par la vétusté des installations techniques et contribuera à la sobriété énergétique de l'équipement. L'objectif : réduire de 60% les consommations d'énergies.

La fermeture de la piscine a débuté le 1^{er} septembre 2024 pour une durée prévisionnelle d'un an.

Ces travaux amélioreront considérablement l'expérience des utilisateurs en matière de pratique sportive et de bien-être et garantiront la sécurité, la fonctionnalité et la qualité de l'installation aquatique, afin que les usagers puissent continuer à en bénéficier pleinement dans les années à venir.



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE

© EBER

Du 1^{er} janvier au 31 août 2024, Aqualône a accueilli 93 941 usagers, dont :

- 82 100 entrées grand public
- 11 124 entrées scolaires
- 717 entrées clubs

L'espace aquatique

Aqualône comporte, dans sa partie aquatique, un bassin sportif et un bassin ludique couverts, une piscine extérieure ouverte l'été, avec rivière à courant, cascade, jet d'eau et bain à remous.

Tout au long de l'année, Aqualône propose des activités avec de nombreux créneaux horaires dans la semaine : école de natation pour enfants et adultes, cours d'aquagym et d'aquacycling.

L'espace remise en forme

Le centre dispose d'un ensemble complet de remise en forme avec un plateau cardio-musculation, une salle de cours collectifs de fitness, un espace détente avec sauna, hammam, jacuzzi. Le planning de séances de fitness et remise en forme comporte une trentaine de cours variés proposés chaque semaine.

Les pass illimités

Aqualône propose 6 formules de pass illimités :

- pass aquatique (piscine) ;
- pass matin (piscine, bien-être et aquagym accessibles avant 13h) ;
- pass aquaform (piscine et aquagym) ;
- pass fitness (fitness et bien-être) ;
- pass liberté (tout Aqualône).



© Renaud Vezin

LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE BEAUREPAIRE



La piscine intercommunale de Beaurepaire est une piscine découverte qui comporte un grand bassin de 25 mètres de long, un petit bassin et une pateageoire. Elle est accessible durant la saison estivale.

La saison d'ouverture s'étale de mi-mai à début septembre. En juillet et août, la piscine est ouverte pour tous les publics, tous les jours, de 11h à 19h.

En 2024, la piscine de Beaurepaire a enregistré 12 583 entrées dont :

- 2 880 entrées scolaires
- 386 enfants de moins de 4 ans
- 2 979 entrées jeunes
- 5 084 entrées adultes
- 587 campeurs
- 667 entrées centres de loisirs

LA PISCINE DE CHARLY-KIRAKOSSIAN

La piscine Charly-Kirakossian, à Roussillon, dispose d'un bassin sportif de 25 mètres de long. Elle est utilisée pour l'essentiel par les scolaires et certains clubs sportifs du territoire. Elle est ouverte au public en soirée, le samedi et pendant les vacances scolaires.

En 2024, la piscine a accueilli 38 700 usagers.

En été, la coupole de la piscine s'ouvre sur l'extérieur et permet de découvrir le bassin. La piscine met également à la disposition du public pateageoire, trampoline, terrain de beach-volley, espaces verts...



» I ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LES GYMNASES COMMUNAUTAIRES

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône dispose de trois gymnases de compétence intercommunale, tous accolés à des collèges et accueillant en priorité les cours d'enseignement de la pratique sportive :

- le gymnase et stade d'athlétisme Frédéric-Mistral à Saint-Maurice-l'Exil
- le gymnase Jacques-Brel à Beaurepaire ;
- le gymnase Pierre-Quinon à Salaise-sur-Sanne.

Ces équipements accueillent des clubs sportifs après les horaires scolaires proposant une dizaine de pratiques sportives.

En 2024, Entre Bièvre et Rhône a poursuivi son ambitieux programme de rénovation de ses équipements sportifs. Après la piscine Aqualone, c'est le gymnase Jacques Brel qui a été mis en accessibilité durant l'été 2024.

Les études conduites en 2024 ont permis de programmer en 2025 la rénovation énergétique du gymnase Pierre-Quinon pour 1 million d'euros de travaux et une requalification complète du gymnase Frédéric-Mistral estimée à 5 millions d'euros.

Entre Bièvre et Rhône soutient financièrement trois sections du Rhodia Club Omnisports : loisirs sports handicaps / natation / athlétisme.

La natation et l'athlétisme, pratiques sportives universelles, sont dispensées sur le territoire au sein des équipements sportifs gérés par la Communauté de communes (piscines, gymnases).

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE

S²LO

LE SOUTIEN À L'ALPES ISÈRE TOUR



Une convention pluriannuelle de partenariat a été signée en octobre 2020 entre EBER, la Ville de Saint-Maurice-l'Exil et le Comité d'Organisation du Tour Nord Isère (COTNI), organisateur de la course cycliste de l'Alpes Isère Tour. Cette convention couvre la période 2020 – 2026 et vise à accompagner le COTNI financièrement (à hauteur de 20 000 €), ainsi qu'aux niveaux matériel, logistique et administratif. Ainsi, chaque année, au mois de mai, le départ et l'arrivée de la 4^e étape de l'Alpes Isère Tour ont lieu en alternance sur Saint-Maurice-l'Exil et sur une autre commune d'Entre Bièvre et Rhône.

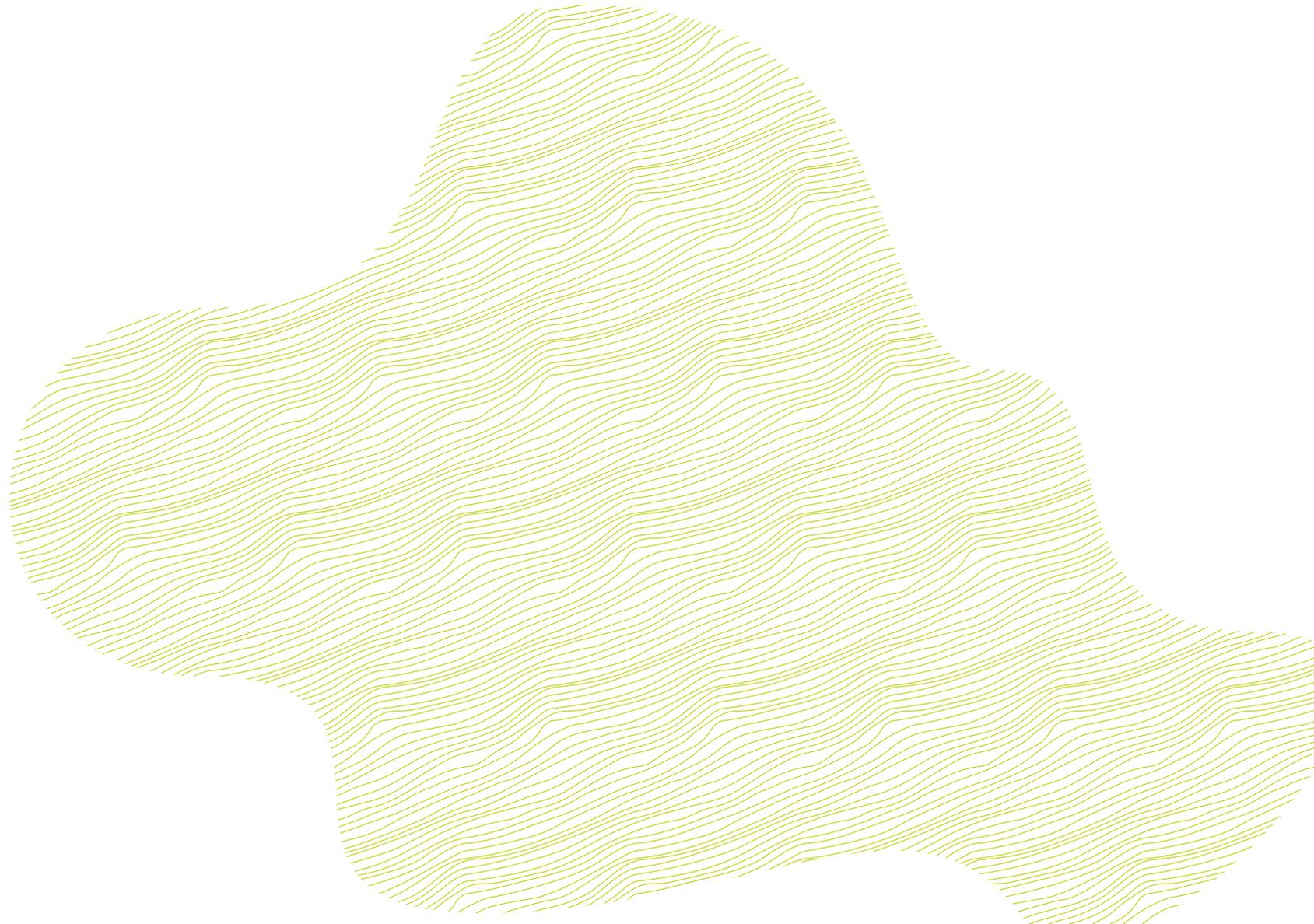
Le samedi 25 mai 2024, EBER a accueilli la 33^e édition de cette course cycliste avec un départ à Saint-Maurice-l'Exil et une arrivée à Roussillon. Les coureurs ont traversé 21 communes d'Entre Bièvre et Rhône, lors de cette étape de 149 km au total..

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE





ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 038-200085751-20250922-D_2025_295-DE



Agnin
Anjou
Assieu
Auberives-sur-Varèze
Beaurepaire
Bellegarde-Poussieu
Bougé-Chambalud
Chalon
Chanas
Cheyssieu
Clonas-sur-Varèze
Cour-et-Buis
Jarcieu
La Chapelle-de-Surieu
Le Péage-de-Roussillon
Les Roches-de-Condrieu
Moissieu-sur-Dolon
Monsteroux-Milieu
Montseveroux

Pact
Pisieu
Pommier-de-Beaurepaire
Primarette
Revel-Tourdan
Roussillon
Sablons
Saint-Alban-du-Rhône
Saint-Barthélémy
Saint-Clair-du-Rhône
Saint-Julien-de-l'Herms
Saint-Maurice-l'Exil
Saint-Prim
Saint-Romain-de-Surieu
Salaise-sur-Sanne
Sonnay
Vernioz
Ville-sous-Anjou

Siège Entre Bièvre et Rhône
Communauté de Communes
9 rue du 19 Mars 1962
38556 Saint-Maurice-l'Exil cedex
Tél : 04 74 29 31 00

Pôle de proximité
24 avenue des Terreaux, 38270 Beaurepaire
04 74 84 67 29

accueil@entre-bievretrhone.fr

www.entre-bievretrhone.fr

 [EntreBièvreRhône](https://www.facebook.com/EntreBièvreRhône)

TERRE D'ÉNERGIES !

